

UNIVERZITA PALACKÉHO V OLOMOUCI
FILOZOFICKÁ FAKULTA

**LA FÉMINISATION LINGUISTIQUE EN BELGIQUE, EN
FRANCE, AU QUÉBEC ET EN SUISSE : ÉTAT DES LIEUX**

Mgr. Martin PLEŠKO

DIZERTAČNÍ PRÁCE

2015

UNIVERZITA PALACKÉHO V OLOMOUCI
FILOZOFICKÁ FAKULTA

KATEDRA ROMANISTIKY

**LA FÉMINISATION LINGUISTIQUE EN BELGIQUE, EN
FRANCE, AU QUÉBEC ET EN SUISSE : ÉTAT DES LIEUX**

Mgr. Martin PLEŠKO

DIZERTAČNÍ PRÁCE

Školitel: Doc. PhDr. Jan Holeš, Ph.D.

Olomouc 2015

Analytický list

Autor:	Mgr. Martin PLEŠKO
Název práce:	La féminisation linguistique en Belgique, en France, au Québec et en Suisse : état des lieux
Jazyk práce:	francouzština
Typ práce:	dizertační práce
Počet stran:	160
Akademický titul:	Philosophiæ doctor (Ph.D.)
Univerzita:	Univerzita Palackého v Olomouci
Fakulta:	Filozofická fakulta
Katedra:	Katedra romanistiky
Studijní obor:	Románské jazyky
Studijní program:	filologie
Město:	Olomouc
Školitel:	Doc. PhDr. Jan HOLEŠ, Ph.D.
Datum odevzdání:	16. 3. 2015
Klíčová slova ve FJ:	féminisation linguistique, Belgique, France, Québec, Suisse, sociolinguistique, genre, féminin, masculin
Citování práce:	PLEŠKO, Martin: <i>La féminisation linguistique en Belgique, en France, au Québec et en Suisse : état des lieux</i> . Dizertační práce. Olomouc: Univerzita Palackého, Filozofická fakulta, 2015. 160 s.
Název práce v AJ:	The Linguistic Feminization in Belgium, in France, in Québec and in Switzerland: The Current Situation
Klíčová slova v AJ:	Linguistic Feminization, Belgium, France, Québec, Switzerland, Sociolinguistics, Gender, Feminine, Masculine
Název práce v ČJ:	Jazyková feminizace v Belgii, Francii, Québecu a ve Švýcarsku: aktuální stav
Klíčová slova v ČJ:	jazyková feminizace, Belgie, Francie, Québec, Švýcarsko, sociolingvistika, rod, femininum, maskulinum

Résumé

La présente thèse de doctorat traite de la féminisation linguistique dans le contexte francophone. Notre attention ne porte pas seulement sur la formation de nouveaux féminins, mais nous abordons également des questions plus complexes telles que la parité linguistique des genres ou la sensibilisation à la parité linguistique des genres dans la langue française. Ainsi, la féminisation linguistique est conçue comme un phénomène sociolinguistique complexe qui fait, de nos jours, la partie intégrante des recherches linguistiques dans la langue française. Ce travail s'inscrit avant tout dans le domaine sociolinguistique et il a pour objectif de décrire la féminisation linguistique dans un contexte francophone, à savoir « révéler » des influences mutuelles et les tendances en la matière dans les pays et/ou territoires dits francophones où le français a le statut d'une langue officielle et/ou nationale, à savoir en Belgique, en France, au Québec et en Suisse. Le texte est divisé en dix chapitres et chacun d'eux présente un certain aspect. Le but de trois premiers chapitres est d'expliquer qu'est-ce la féminisation linguistique et d'introduire les notions de base pour rendre la lecture du présent travail moins exigeante et plus efficace. Dans cette première partie, nous nous intéressons également aux rapports entre la féminisation linguistique et certaines théories linguistiques dites traditionnelles. Les chapitres IV–V sont, en effet, une énumération des faits historiques et linguistiques qui sont à l'origine des débats autour de la féminisation linguistique à partir de la seconde moitié du XX^e siècle. De plus, il y a un chapitre introduisant les moyens linguistiques dont il est possible de nous servir à féminiser, « mixer » ou « dégenrifier ». Les chapitres VI–IX sont, selon nous, les plus importants, parce que nous y proposons une analyse du corpus constitué des formulaires institutionnels et des offres d'emploi. Cette analyse est accompagnée de nombreux exemples extraits des textes observés et elle se veut un reflet de la situation actuelle en la matière dans les pays/territoires cibles. Ceci permet par la suite d'identifier les influences mutuelles entre ces quatre pays/territoires et d'identifier la souplesse avec laquelle la langue française reflète le développement social dans les pays/territoires donnés, c'est-à-dire le nouveau statut des femmes dans ces sociétés à l'heure actuelle. Enfin, le dernier chapitre (X) sert comme une source d'inspiration pour élargir de vifs débats autour du développement de la féminisation linguistique dans l'espace francophone.

Abstrakt

Dizertační práce se zabývá jazykovou feminizací ve francouzštině. Nepojednáváme zde pouze o tvoření ženských substantiv, ale otevírají se též komplexní otázky o rodové rovnosti v jazyce, resp. o rodově citlivém jazyce. Jazykovou feminizaci zde chápeme jako komplexní jazykový jev, který má své pevné místo ve (francouzské) sociolingvistice. Cílem je popsat jazykovou feminizaci v kontextu frankofonie, tj. odhalit vzájemné vlivy a tendence ve vybraných zemích, kde má francouzština status úředního a/nebo národního jazyka. Text je rozdělen do deseti kapitol, přičemž každá se snaží logicky prezentovat určitý aspekt tohoto sociolingvistického fenoménu, nejdřív ve všeobecném jazykovém plánu a následně v kontextu čtyř frankofonních teritorií - Belgie, Francie, Québecu a Švýcarska. Cílem kapitol I–III je obecně popsat jazykovou feminizaci, uvést nezbytnou terminologii k správnému pochopení textu a nakonec pojednat o některých tradičních jazykových teoriích, které úzce souvisí s jazykovou feminizací. Kapitoly IV–V jsou výčtem historických a jazykových faktů, které vedly ke studiu jazykové feminizace, tak jak jsou známy od poloviny 20. století. Zároveň jde o výčet a deskripci jazykových nástrojů nezbytných k jazykové feminizaci, odstraňování rodové příznakovosti a „míchání“ jazykových rodů. Kapitoly VI–IX lze považovat za nejdůležitější, protože analýzou a popisem dvou korpusů (pracovní inzeráty a úřední formuláře) doprovázených četnými příklady, jsme se pokusili vytvořit obraz o současném stavu a tendencích v této oblasti v jednotlivých zemích. To nám posléze umožňuje identifikovat vzájemné vlivy mezi těmito čtyřmi zeměmi v otázce jazykové feminizace a také identifikovat flexibilitu, s jakou se francouzský jazyk v těchto zemích přizpůsobuje nové společenské realitě - rychle se měnící postavení žen v soudobé společnosti. A konečně, kapitola X má ambici být námětem k další diskusi o vývoji jazykové feminizace v kontextu frankofonie.

Summary

This work deals with linguistic feminization in the French language. The focus is put not only on the word formation of feminine nouns as it is in many (socio)linguistically oriented works, but also on discussing some more complex (socio)linguistic issues such as the equality of the linguistic genders. Thus, the linguistic feminization is perceived here as a complex issue that has already become a part of linguistic researches. This work aims at describing the linguistic feminization in the context of four French-speaking countries (Belgium, France, Québec and Switzerland) and identifying the mutual influences and tendencies among these countries or territories where the French language is an official and/or national language. The text is divided, roughly according to the content, into ten chapters - some of them introduce the theoretical background in order to answer the question *what is the linguistic feminization?*, and in order to become *familiar* with the basic terms in such a work. Then, some of them deal with the linguistic means of feminization, *neutralization* and *gender mixing* in diachronic and synchronic point of views. The first three chapters are to present in detail the linguistic feminization and discuss how it is perceived by some traditional linguistic theories. The following two chapters (IV–V) are a list of historical and linguistic facts that lead to incorporation of the linguistic feminization into the linguistic researches in the first half of the 20th century. As mentioned before, the fifth chapter presents how the feminization, *neutralization* or *gender mixing* can be applied in the day-to-day language use. The chapters VI–IX, the most important ones, analyse the job advertisements and forms corpus and they are to create the current face of affairs. It allows us to identify the tendencies and intercountry influences in the field of the linguistic feminization, and the flexibility with which the French language accepts innovations in its system due to some social changes and/or development, especially the gradually evolving social status of women. Finally, the very last chapter (X) aims to provide a source of inspiration for further discussions about the linguistic feminization in the context of the French-speaking countries.

Pod'akovanie

Za cenné rady a pripomienky ďakujem svojmu školiteľovi a kolegovi doc. PhDr. Janovi Holešovi, Ph.D., ktorému zároveň vyslovujem vďaku za podnetnú spoluprácu a pomoc nielen počas písania dizertačnej práce. Za kritické podnety a myšlienky ďakujem svojim konzultantom, dr. Danielovi Elmigerovi (Ženevská univerzita v Ženeve, Švajčiarsko) a Nicole Cholewke (Štátne centrum vedeckého výskumu, Francúzsko). Vďaka patrí aj doc. PhDr. Elene Baranovej (Univerzita Mateja Bela v Banskej Bystrici, Slovensko) a prof. Marie-Claude Le Bot (Univerzita Rennes 2 - Horné Bretónsko, Francúzsko).

Table des matières

Abréviations et symboles / 10

Introduction / 11

1 Quelques remarques sur la féminisation linguistique / 16

1.1 Définition de la féminisation linguistique / 17

1.2 Différents niveaux de la féminisation linguistique / 20

1.3 Féminiser ou ne pas féminiser ? / 25

Vers une conclusion / 28

2 Pour s'orienter en la matière / 30

2.1 Genre / 30

2.2 Sexuisme / 39

2.3 Androcentrisme et gynocentrisme / 40

2.4 Langage sexiste / 41

2.5 Insécurité linguistique / 44

2.6 Imaginaire linguistique / 47

2.7 Marque formel explicite à l'écrit ou à l'oral / 49

Vers une conclusion / 51

3 Théories linguistiques en rapport avec la féminisation / 53

3.1 Le féminin est-il vraiment marqué ? / 53

3.2 Hypothèse de Sapir-Whorf et la féminisation linguistique / 61

3.3 Identifier la femme lors d'une situation de communication / 64

Vers une conclusion / 68

4 Différentes actions d'aménagement linguistique / 69

4.1 À la recherche des origines de la féminisation linguistique / 70

4.2 Belgique / 74

4.3 France / 76

4.4 Québec / 80

4.5 Suisse / 82

Vers une conclusion / 84

5 Pour savoir féminiser, mixer ou dégenrer / 87

5.1 Formes à double genre / 88

5.1.1 Épicènes / 89

5.1.1.1 Épicènes dits propres / 90

5.1.1.2 Épicènes employés au féminin ou au masculin / 91

5.1.2 Doublets / 91

5.1.2.1 Doublets abrégés / 92

5.1.2.2 Doublets intégraux / 94

5.1.3 Couples / 95

5.1.4 Apposition lexicale / 96

5.1.5 Génériques / 97

5.1.6 Règles d'agencement / 101

5.1.6.1 Alternance des genres / 101

5.1.6.2 Règle de proximité / 103

5.2	Formes à genre unique /	105
5.2.1	Unisexués /	105
5.2.2	Bisexués /	105
5.3	D'autres procédés linguistiques /	106
5.3.1	Note /	106
5.3.2	Abréviation H/F /	107
5.3.3	Dégenrisation /	107
	Vers une conclusion /	109
6	Méthodologie du travail /	111
6.1	Note à propos des noms à valeur inanimée /	114
7	Analyse des offres d'emploi /	116
7.1	Belgique /	119
7.2	France /	122
7.3	Québec /	124
7.4	Suisse /	128
8	Analyse des formulaires /	130
8.1	Belgique /	134
8.2	France /	137
8.3	Québec /	140
8.4	Suisse /	142
9	Résultats /	145
10	Commentaire final /	149
	Bibliographie et sitographie /	151
	Annexe /	159

Abréviations et symboles

ang.	anglais(e) ; langue anglaise
B	Belgique
cf.	<i>confer</i> (voyez)
<i>etc.</i>	<i>et cætra</i> (et ainsi de suite)
f	(genre) féminin
F	(genre) féminin ; France ; femme
fr.	français(e), langue française
H	homme
lat.	latin(e)
pl./Pl	pluriel
Q	Québec
m/M	(genre) masculin
n/N	nom
S	Suisse
sg./Sg	singulier
(sic !)	<i>sic erat scriptum</i> (ainsi)
slov.	slovaque, langue slovaque
UQAM	Université du Québec à Montréal (ce qui donne aussi lieu à l'adjectif uqamien-ne)
+	marqué(e)
-	non marqué(e)
=	égal à
[...]	coupure dans un texte cité
/	variante, éventail
()	élément facultatif ; précision ; explication ; exemple
→	pour introduire un exemple ; marque de l'évolution d'un élément
« »	citation ; sens figuré
*	forme agrammaticale, énoncé agrammatical

Introduction

Dans ses *Éléments de linguistique générale* (1996 : 172–173), Martinet a absolument raison en avouant qu'il suffit de parcourir *la Chanson de Roland* ou de lire Rabelais ou Montaigne dans le texte original pour se faire convaincre que les langues évoluent et changent au cours du temps. Cependant, personne n'a guère l'impression que la langue change de son vivant, ni que les différentes générations ne s'expriment de façon uniforme. En fait, cela découle de l'incapacité ou de la désobligeance à nous rendre compte de notre parler d'aujourd'hui et d'autrefois, par exemple dix ou vingt ans auparavant.

Dans les langues, de nouveaux monèmes, phonèmes et de nouvelles constructions apparaissent tous les jours et d'autres, en revanche, disparaissent. Les changements s'effectuent à tous les niveaux linguistiques et tout élément est en mesure de changer : la forme et la valeur des monèmes, ce qui exige des changements morphologiques et lexicaux ; l'agencement des monèmes dans les propos ou la syntaxe ; la nature et les conditions d'emploi des unités distinctives, ou encore la phonologie. La fréquence d'une nouvelle unité linguistique peut augmenter sous la pression des besoins de la société. Ceci vaut surtout pour les unités lexicales mais n'exclut pas les monèmes grammaticaux.

La question est tout d'abord de savoir pourquoi il est conseillé de respecter la parité des genres dans et (pas seulement) les offres d'emploi. Depuis les dernières décennies, nous entendons parler de l'égalité des chances dans le domaine professionnel. Cette notion fait partie intégrante du concept politique égalitaire de l'Union européenne, appelé la *non-discrimination et égalité des chances pour tous dans l'UE*.¹ Soulignons le fait que la capacité humaine est depuis toujours la base essentielle de l'économie. À cause des obstacles de la vie professionnelle, nous risquons de ne pas profiter pleinement de cette capacité sur le marché de travail. Dans une perspective (socio)linguistique, un cas de figure est, entre autre, la féminisation linguistique. À notre époque, les femmes exercent les mêmes métiers que les hommes.

¹ Cette formulation elle-même, d'un point d'un vue linguistique, ne respecte pas *tous et toutes* de façon égalitaire, mais seulement *tous*.

Ainsi, nous restons convaincu que cette réalité sociale étant étroitement liée à la réalité professionnelle, devrait se manifester, entre autres, dans les offres d'emploi.

Bien que la féminisation linguistique de la langue française soit un sujet d'actualité depuis au moins quatre décennies, elle n'a pas jusqu'à présent été suffisamment étudiée en République tchèque ni en Slovaquie. Son étude est intéressante non seulement d'un point de vue linguistique, mais aussi culturel et social. Il existe de nombreux articles et ouvrages de référence portant sur la féminisation linguistique, mais ils sont généralement difficilement accessibles dans nos aires géographiques. De plus, ces textes ne dépassent que très rarement les frontières d'un pays où le français est la langue officielle et/ou nationale. C'est-à-dire qu'il manque une œuvre complexe traitant de la féminisation linguistique dans le contexte francophone, et c'est la raison pour laquelle nous avons pris la décision de créer un texte qui vise à comparer les approches et l'usage en la matière dans les pays cibles, à savoir la Belgique, la France, le Québec et la Suisse. Ainsi espérons-nous combler, au moins partiellement, cette lacune et rapprocher la féminisation linguistique du français à un public tchèque, slovaque et d'Europe centrale et orientale.

Notre ouvrage est divisé en quatre parties qui comprennent au total neuf chapitres. La première partie est constituée de trois premiers chapitres dont le but est de mettre au point la notion de féminisation linguistique, introduire la terminologie dont nous nous servons, et démontrer que l'étude de ce phénomène - d'abord sociolinguistique - a sa place dans les recherches linguistiques. Dans la deuxième partie (le quatrième et le cinquième chapitre), nous nous concentrons sur l'aménagement linguistique, à savoir l'origine et l'évolution de la féminisation linguistique sur le plan sociolinguistique dès le XVII^e siècle, et nous examinons les positionnements institutionnels dans les pays cibles. Ensuite, nous y présentons les procédés linguistiques existants de féminisation, « mixer » des genres linguistiques ou d'effacement la marque du genre en général. La troisième partie (les chapitre VI, VII et VIII), la plus importante, est en effet le résultat de l'analyse effectuée en observant les offres d'emploi et les formulaires consultés en ligne de juillet 2013 à mai 2014. Ceci est fait dans quatre chapitres. La dernière partie a l'ambition d'être une réflexion sur l'avenir de la féminisation linguistique.

Le présent ouvrage est le fruit du travail d'auteur entrepris au cours de six dernières années. Son intention est de continuer à mener à bien ses recherches dans ce domaine, mais en se tournant plutôt sur les pays francophones d'Afrique et sur le côté didactique → les manuels de français langue étrangère.

Nous avons essayé d'organiser ce livre le plus clairement possible. Les étudiant-e-s en philologie française et les enseignant-e-s chercheur-euse-s peuvent s'en servir dans leurs études, recherches ou travail ; les informations ci-incluses peuvent devenir l'un des éléments de base pour les cours portant sur la francophonie. De plus, le livre pourrait aussi être utile en cours de lexicologie, morphologie, syntaxe ou de traduction et interprétation ainsi que dans le cadre des ateliers d'écriture. En outre, des entreprises privées peuvent l'utiliser pour élaborer des guides de rédaction non sexiste des textes produits dans leur établissement, à condition, bien sûr, que le français soit une langue de travail au sein de cette entreprise.

L'étude de la féminisation linguistique de la langue française s'inscrivant dans le domaine sociolinguistique et étant un sujet d'actualité depuis plusieurs décennies dans les territoires francophones, se justifie par la nécessité actuelle émergeant dans la société moderne, à savoir veiller au traitement égalitaire des femmes et des hommes à tous les niveaux, c'est-à-dire tant dans la vie professionnelle que dans la vie personnelle.

Dans le présent travail, nous ne nous intéressons qu'au côté (socio)linguistique dans quatre pays traditionnellement francophone où le français a le statut d'une langue officielle ou nationale : la Belgique, la France, le Québec et la Suisse. Le Luxembourg ne figure pas au centre de notre intérêt parce qu'il adopte majoritairement les approches françaises en matière de féminisation linguistique.

Le terme même « féminisation linguistique » est quelquefois refusé à cause des arguments disant qu'il est politiquement inapproprié et de plus qu'il met en relief la différence entre les femmes (ou les féminins) et les hommes (ou les masculins) sur le

plan linguistique. Le caractère péjoratif du terme donné est souvent discuté dans les communautés linguistiques où cet objet d'étude ne pose pas autant de problèmes que dans le monde francophone. Par conséquent, nous souhaitons insister sur le fait que le terme en question n'est employé nulle part dans le présent ouvrage avec une valeur péjorative ou négative. Nous nous en servons uniquement pour donner des cadres précis à notre travail. D'ailleurs, nous n'osons pas affirmer si son usage est vraiment incorrect ou pas. De toute façon, il convient de souligner le fait que ce terme est « attesté » par un bon nombre de linguistes qui se spécialisent dans ce domaine : Anne-Marie Houdebine-Gravaud, Daniel Elmiger, Marie-Jo Mathieu, Céline Labrosse, Louise-Laurence Larivière, Marina Yaguello, etc.

La présente monographie a pour but d'analyser d'abord les positionnements institutionnels en décrivant les dispositions légales dans le chapitre IV. Ensuite, ce travail vise à observer et analyser le positionnement des usagers et usagères de la langue française envers la féminisation linguistique et les procédés linguistiques servant à améliorer l'égalité linguistique entre femme et homme. Ceci s'est réalisé par le biais des offres d'emploi et des formulaires que nous avons observés. À partir des résultats acquis, il est possible de donner les réponses aux questions suivantes : *Dans quel pays/territoire francophone les femmes sont-elles rendues les plus visibles linguistiquement ? De quels procédés linguistiques nous servons-nous le plus afin de les représenter visibles ? Où se trouve la féminisation linguistique de nos jours sur le plan sociolinguistique dans les pays donnés ?*

Dans les deux premières parties qui précèdent la recherche elle-même, excepté les données empiriques, nous présentons aussi les raisons pour lesquelles le genre féminin pose de nos jours tant de problèmes sur le plan linguistique et aussi historique. Nous nous intéressons à l'histoire et à d'autres éléments d'ordre sociolinguistique. De plus, par l'énumération et les descriptions des dispositions officielles, nous examinons le positionnement institutionnel dans les pays cibles. Ceci reflète assez souvent l'usage illustré par les offres d'emplois et les formulaires institutionnels analysés. Les offres d'emploi témoignent plutôt de l'usage individuel parce que c'est souvent une personne physique qui rédige et dépose une offre d'emploi en public. En revanche, les

formulaire reflètent à quel point les institutions officielles respectent les dispositions légales en la matière.

Cet œuvre se veut un texte descriptif et non prescriptif ni critique. Des interventions violentes de tout genre dans la langue sont inutiles et incongrues. La tâche essentielle de celles et ceux qui ont la langue comme outil de travail est de créer de telles conditions et une telle atmosphère que la féminisation linguistique en tant que telle devienne une partie intégrante tant de la langue française que des sociétés francophones, parce que comme Alexandre Vinet déclare : « Veiller sur la langue, c'est veiller sur la société elle-même ».

1 Quelques remarques sur la féminisation linguistique

En général, la langue est incessamment en voie d'évolution et si nous examinons le détail de son fonctionnement, nous y décelons les processus divers qui peuvent aboutir à la rendre méconnaissable (Martinet 1996 : 173). La féminisation linguistique en est la preuve. À son origine « moderne » dans la seconde moitié du XX^e siècle, elle a d'abord soulevé des questions concernant la formation des féminins imposée par l'évolution sociale. Dans une perspective lexicale, Martinet (1996 : 173–174) s'exprime de manière générale ainsi :

On peut poser, au départ, que l'évolution d'une langue est sous la dépendance de l'évolution des besoins communicatifs du groupe qui l'emploie. Bien entendu, l'évolution de ces besoins est en rapport direct avec l'évolution intellectuelle, sociale et économique de ce groupe. La chose est évidente en ce qui concerne le développement du lexique : l'apparition de nouveaux biens de consommation entraîne celle de nouvelles désignations ; les progrès de la division du travail ont pour conséquence la création de nouveaux termes correspondant aux nouvelles fonctions et aux nouvelles techniques.

Certes, dans la linguistique, ce n'est pas seulement le lexique qui est concerné par le développement social. L'évolution de la langue suit souvent les besoins nouveaux de la société qui la parle et ceci se traduit à tous les niveaux de la langue. Tout peut donc changer dans la langue : la morphologie, le lexique, la syntaxe, la phonologie, etc. Ces mutations se produisent souvent sans que les sujets parlants s'en rendent compte à un moment donné. Martinet (1996 : 175) souligne le fait que les nouveaux besoins sont le plus souvent apportés par la culture occidentale. Ils peuvent être d'ordre individuel et/ou collectif. Pour l'expliquer en termes linguistiques, voici un extrait d'Elmiger (2013 : 115–116) :

Ceci a pour conséquence que la question de la féminisation lexicale continue d'être dans la nécessité de se légitimer, tant au niveau individuel (des formes individuelles) qu'au niveau collectif (l'utilisation des formes féminines). Quel que soit le système de légitimité, les sujets parlants doivent ainsi choisir les bonnes formes (si possible légitimées par les instances prescriptives et l'usage), ce qui trahit une vision docile envers le langage, où ce n'est pas le sujet parlant qui se sert librement des matériaux linguistiques dont il a besoin ; toutefois, ce faisant il reste en position de servilité par rapport à « la langue ».

Les conséquences linguistiques d'un changement social se font voir au cours du temps et elles peuvent entrer en conflit avec les innovations sociales en établissant un *modus vivendi* plus ou moins réussi. À propos des changements linguistiques propres à un langage actif provoqués par l'évolution sociétale, Martinet (1996 : 193) s'exprime ainsi :

On a souvent considéré les processus de renouvellement des moyens linguistiques comme se plaçant en marge du fonctionnement normal de la langue. On a même voulu y voir les manifestations d'un langage affectif distinct du langage grammatical. Il s'agit en fait de réactions parfois individuelles des usagers, mais qui ne s'écartent pas de ce qu'on peut attendre dans le cadre de la structure de la langue. La fréquence d'une unité, d'où découle son contenu informationnel, c'est-à-dire son utilité pour l'utilisateur dans telle ou telle circonstance, est un des traits de cette structure. Mais c'est le point sur lequel son instabilité est peut-être le plus manifeste, celui où le tempérament et les besoins divers de chaque usager peuvent, dans une certaine mesure, influencer le devenir de la langue. On n'oubliera pas toutefois qu'une innovation, pour être acceptée, doit se conformer ou s'intégrer à cet ensemble d'habitudes linguistiques que nous désignons comme la structure.

Ceci nous emmène à la féminisation linguistique qui n'est pas un nouveau phénomène de ce siècle ou du siècle précédent puisque son origine date du XVII^e siècle, comme nous le verrons encore dans le sous-chapitre 4.1. Pourtant, les premières recherches sur ce sujet en tant que domaine sociolinguistique ne sont apparues qu'au XX^e siècle. À cette époque-là, il ne s'agissait pas encore de la féminisation linguistique proprement dite, mais l'attention portait sur la notion de genre grammatical, ce qui est toujours vrai mais les regards sur le sujet se développent sans cesse. De nos jours, le genre, quelle que soit sa nature (cf. sous-chapitre 2.1), est devenu un objet d'études complexe et interdisciplinaire. C'est une affaire de linguistique, de psychologie, de sociologie, de politique, d'économie et d'autres disciplines (Uvírová 2003 : 89).

1.1 Définition de la féminisation linguistique

Il convient aussi de mettre au jour la féminisation linguistique en tant que terme. Il ne faut pas le confondre avec le mouvement féministe, même si celui-ci est en quelque sorte à son origine. Son emploi soulève quelquefois des problèmes terminologiques et les querelles autour de sa convenance politique sont menés depuis un certain temps. Ce terme est parfois qualifié comme politiquement incorrect parce qu'il accentue la

vision bicatégorisante du monde, selon laquelle le monde est divisé en deux catégories culturellement situées et non exemptes de biais et donne davantage de valeur et donc privilèges (+) à un des deux termes : + A/B – ; mais la valorisation (+) d'un terme pose problème, car elle s'opère au détriment (–) de l'autre (Dayer 2014 : 15–16). La bicatégorisation concerne le genre en tant que tel (+ masculin ou homme/féminin ou femme –), le sexe (+ mâle/femelle –) et aussi la sexualité (+ hétéro/homo –) etc.

Alors, pour éviter l'emploi ambigu de féminisation linguistique, nous pouvons nous servir d'un autre, à savoir le « traitement égalitaire ». De toute façon, nous employons la féminisation linguistique juste pour mettre des cadres précis à notre travail sans aucune connotation dépréciative comme la féminisation linguistique évoquant quelquefois la supériorité du masculin.

Afin de parvenir à la définition de la féminisation linguistique, nous nous appuyons sur le *Guide de féminisation* (UQAM : 1992) expliquant non seulement le but auquel vise la féminisation linguistique, mais partiellement aussi son origine :

[...] l'accès croissant des femmes à divers postes de la structure uqamienne a fait naître la préoccupation de témoigner de cette implication dans la langue, d'abord en désignant les femmes par des titres féminins, puis, progressivement, en faisant coexister le féminin et le masculin dans les textes. La féminisation linguistique a donc permis d'ajuster, d'harmoniser la langue avec la nouvelle réalité, rendant les femmes aussi visibles dans la langue qu'elles le sont devenues au sein de secteurs de plus en plus diversifiés [...].

Voici encore l'extrait de l'article *Féminiser les textes* publié sur le site suisse *Infokiosque* (2003). Même si cette deuxième définition est plutôt idéologique que scientifique, elle explique aussi bien la notion de féminisation linguistique que la précédente, mais d'un point de vue (plus) engagé. D'ailleurs, elle est inspirée du *Guide de féminisation*, propre à l'Université du Québec à Montréal (1992) :

Par féminisation linguistique, on entend bousculer la langue dans laquelle prime le masculin sur le féminin. Cet état de fait n'est pas anodin. Le langage est un reflet de notre société patriarcale : non seulement il catégorise tout ou presque en deux genres sexués, mais en plus il entretient la domination d'un genre sur l'autre. Parce qu'il est notre premier mode d'expression, il a une fonction fondamentale, et peut-être utilisé à bien des fins. S'il est structuré, le langage est également structurant : il conditionne notre

pensée, la formate. Le langage guide notre vision du monde. Remodeler le langage c'est refuser une domination, construire d'autres inconscients collectifs. En cela, la féminisation nous semble bien sûr insuffisante puisqu'elle conserve en elle la division en genres masculin et féminin. Mais révolutionner complètement le langage est une tâche lourde, qui prend du temps autant pour réfléchir et construire cette révolution que pour la pratiquer, la vivre spontanément. Le langage, les mots, les expressions, ça vient tout seul, par habitude, mais ça ne vient pourtant pas de nulle part.

Ainsi, la féminisation linguistique est entre autre aussi une revendication fondamentale de tout être humain, pas seulement de celui du sexe femelle. Excepté la visibilité linguistique des femmes, elle vise également à atteindre l'égalité linguistique entre femmes et hommes. Sur le plan social, la féminisation linguistique devrait témoigner de la place prise par les femmes dans les sociétés contemporaines. Il est donc indispensable de prendre en considération sa complexité, son caractère transversal et de la traiter comme un tout. (Pleško 2012b : 151–152)

La tradition linguistique postulant que « le masculin l'emporte sur le féminin » donne avec d'autres faits sociaux aux personnes de sexe masculin une position dominante non seulement dans la langue, mais dans la société aussi. La féminisation souhaite changer cela. Afin d'éviter tout malentendu dans ce texte, rappelons que la féminisation linguistique veut stopper la prédominance du genre masculin et instaurer une nouvelle représentation juste et équitable des deux genres linguistiques. Dans cette perspective, Larivière (2000b : 20–21) introduit les objectifs de la féminisation linguistique en tant que phénomène linguistique d'origine sociale. Nous les résumons ainsi :

(1) Trouver des féminins pour désigner les femmes à partir des règles grammaticales existantes ou adaptées. Ceci concerne le côté lexical qui, selon nous, ne devrait plus poser de problèmes de nos jours, mais cela dépend du pays francophone respectif parce que les démarches en la matière ne sont pas homogènes dans l'espace francophone.

(2) Faire coexister les termes féminins et masculins ainsi que tous les mots qui les accompagnent ou leurs reprises anaphoriques dans des textes s'adressant aux deux sexes.

Par les deux objectifs précédents, nous devrions constamment rendre les femmes visibles dans la langue et, par conséquent, dans la société donnée. Établir l'égalité entre hommes et femmes dans des textes qui traitent à la fois des unes et des autres, au moyen des noms qui ont une même valeur sémantique ou d'agencement et ils ne donnent préséance ni à un genre ni à l'autre. Autrement dit, il faudrait veiller à la représentation égalitaire des femmes et des hommes dans la langue.

Par voie de conséquence, la femme pourra conquérir un espace langagier dans lequel elle sera visible (→ sur le marché de travail y reflétant son apport grandissant, en milieu universitaire, à divers postes, sa présence dans le milieu des affaires et dans les sociétés), égale (→ éliminer les stéréotypes sexuels et de genre, éviter toute discrimination sexiste, faire progresser les mentalités) et correctement nommée (→ être reconnue et se reconnaître étant le plus normal des besoins de toute personnalité). (Larivière 2000b)

1.2 Différents niveaux de la féminisation linguistique

De notre point de vue, il est possible de délimiter les stades d'évolution de la féminisation linguistique suivants :

(1) La féminisation linguistique a commencé à émerger avec la nécessité de nommer les femmes aux professions jusqu'à récemment uniquement masculines. Par conséquent, il fallait (ré)inventer et/ou (ré)introduire les formes féminines afin de pouvoir correctement nommer les femmes. Ceci est appelé la féminisation lexicale ou la féminisation du lexique ou la féminisation terminologique ayant pour but la formation des désignations féminines. Il s'agit donc d'une tâche d'ordre lexicologique et lexicographique. Jusqu'à présent, de nombreux guides ont été publiés pour présenter les règles de formation basiques des féminins, complétées de listes, plus ou moins exhaustives, de noms de professions au masculin et à la fois au féminin.

Par contre, nous entendons rarement parler des hommes exerçant les métiers traditionnellement considérés comme féminins. La réalité quotidienne convainc pourtant du contraire et met en place la « masculinisation ». Mais cette dernière envahit moins la (socio)linguistique et d'autres disciplines que la féminisation. De plus, la

masculinisation fonctionne plus facilement car nommer les hommes par des titres masculins lorsqu'ils accèdent à des professions inhabituelles pour eux se fait plus « naturellement » : *hôtesse de l'air* → *agent de bord*.

La profession de sage-femme est ouverte aux hommes en France depuis 1982. Même si des pendants masculins ont été proposés : *sage-homme*, *matron* (sur le féminin *matrone*), *maïeuticien* (proposé par l'Académie française), *maïeutiste* (hellénisme savant), l'Assemblée nationale a décidé de maintenir l'appellation *sage-femme* pour les deux sexes parce que les membres ont remarqué que pour bon nombre de professions à prédominance masculine, auxquelles les femmes ont eu accès par la suite, il n'avait pas été envisagé la création du terme féminin. Pourtant, en 2002, *maïeuticien* a été introduit qui, d'après une enquête, semble préféré par les intéressé-e-s. Ce nouveau masculin a donné lieu à un nouveau féminin, à savoir *une maïeuticienne*. Cependant, dans l'analyse des formulaires, nous n'avons trouvé que la forme *sage-femme*. (Pleško 2014)

Par ailleurs, Houdebine-Gravaud (1998b : 166) donne l'explication suivante :

En écoutant les usages on relève que nombre de métiers sont déjà nommés au féminin, ceux traditionnellement réservés aux femmes. On constate également que lorsqu'un homme entre dans ces métiers, une désignation spécifique lui est donnée, de façon savante (académique, cf. *maïeuticien*) ou populaire (*assistant social*, *accoucheur*, *sage-homme*). L'inverse n'existant pas pour les femmes sauf dans la langue courante qui garde toute la créativité de l'oral. Inventive (cf. *sage homme* – masculin de *sage-femme* – ou *homme de maison*, *homme de ménage*) elle est nettement moins prescriptive que la langue écrite, ou académique qui innove peu.

L'unité lexicale *sage-femme* est un cas de figure particulier, qui soulevait déjà auparavant des débats dans les milieux académiques par rapport à la masculinisation. Benoîte Groult (2008) les résume ainsi :

[...] lorsqu'il s'agit de masculiniser une profession féminine, tout le monde trouve la chose normale ! Le métier de sage-femme s'est ouvert récemment aux hommes... et bien qu'aucun d'eux n'ait envisagé une seconde d'être appelé Monsieur la Sage-Femme ! Ils ont réagi tout naturellement... en réunissant une Commission de Terminologie pour décider du meilleur équivalent masculin à créer. Ils ont hésité entre *sage-homme*, un peu

moyenâgeux à leur goût, et maïeuticien (un peu pompeux à mon [Benoîte Groult] goût)
mais qui donnait un nouveau prestige à cette profession puisque les hommes y entraient.

Elmiger (2008 : 236) précise que suivant l'étymologie de *sage-femme*, il ne s'agit pas de composition endocentrique : *femme qui a la connaissance*, mais d'une composition exocentrique : *personne qui a la connaissance*. Ainsi, l'unité *sage-femme* devrait être utilisée en tant qu'épicène : *un-e sage-femme*.

Pour présenter brièvement l'évolution de l'acceptation du lexique féminisé, nous allons emprunter l'analyse des usages en la matière dans la presse écrite à Fujimura (2005 : 37-52). Elle démontre que les unités lexicales telles que *ministre, député, juge* ont connu un changement immédiat dès la parution de la *Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* en France tandis que les unités *professeur, chercheur* et *écrivain* se féminisaient moins facilement au départ. Sa recherche reflétant la dynamique du lexique français prouve que le genre grammatical des trois premiers métiers a commencé à varier suivant le sexe et leurs pendants féminins ont connu un accroissement remarquable. Au contraire, ce n'est pas le cas des trois dernières unités même si cette chercheuse constate une certaine augmentation et conclut que sans que le débat autour de la féminisation linguistique ait été ouvert, un tel changement n'aurait jamais été possible.

(2) Pourtant, la féminisation lexicale n'a pas automatiquement donné lieu au deuxième stade de la féminisation linguistique que nous appelons la féminisation des textes ou la féminisation du discours ou la féminisation discursive, ce qui correspond aux techniques d'introduction explicite des marques du féminin lors de la rédaction de textes. Il s'agit en effet d'une notion linguistique francophone très hétérogène. Comme nous le verrons ailleurs, ce qui est accepté dans un pays francophone, ne l'est pas dans un autre. La féminisation des textes ayant pour objectif l'égalité linguistique entre femmes et hommes en introduisant à la fois les formes des deux genres linguistiques dans des contextes ou groupes mixtes. Le Bureau de la traduction au Canada (2014) précise que

[...] la féminisation des textes a pour objet de rendre les femmes plus visibles dans les communications et de substituer aux tournures sexistes des expressions et des périphrases non sexistes parce que la présence des femmes est de plus en plus

marquée dans des documents comme les conventions collectives, les manuels scolaires, les formulaires à caractère administratif, les textes et discours de nature politique.

Par conséquent, il se pose la question de savoir d'où vient la féminisation des textes ? Il en existe plusieurs explications. D'abord, dès que la féminisation lexicale a semblé être suffisamment examinée et décrite, les spécialistes en la matière ont commencé à se préoccuper parallèlement non seulement de la « visibilité » des femmes au niveau lexical, mais aussi de la représentation égalitaire des hommes et des femmes dans la langue française ou bien la raison d'élimination du langage sexiste. Et puis, il y a aussi un côté esthétique concernant la parenthésation des marques du féminin : *directeur(trice), infirmiers(ières) autorisés(ées)*.

Elmiger (2013 : 118) compare le cas du français avec les tendances semblables dans d'autres langues qui, du point de vue sociolinguistique, semblent plus flexibles en matière de féminisation linguistique :

L'expérience dans d'autres langues (comme l'anglais et l'allemand) montre que les résistances par rapport à une remise en question des valeurs sémantiques des genres masculin et féminin se sont avérées certes considérables, mais que suite à une mobilisation à divers niveaux (surtout féministe et politique), les représentations et les pratiques ont effectivement changé : dans les deux langues, la perception des genres n'est plus la même qu'il y a 40 ans et, dans certains textes particulièrement sensibles, l'usage du seul masculin à valeur générique ne semble plus aller de soi.

(3*) La dégenrisation (Larivière 2005) ou la formulation/rédaction non sexiste ou la formulation/rédaction épiciène. Elle pourrait éventuellement être désignée comme LA DÉSEXISATION parce qu'elle consiste à effacer les marques du genre linguistique, et ainsi du sexe et/ou du genre social aussi. Quelqu'un pourrait objecter que c'est l'un des moyens de féminisation des textes. Ceci est en quelque sorte vrai, et cette « troisième catégorie » pourrait être considérée comme l'un des moyens linguistiques de la féminisation des textes. Pourtant, selon nous, ce concept est un peu différent et il ne tend plus à la « visibilité » des femmes. En effet, la féminisation féminise ou « mixe » ; et la dégenrisation efface la marque du genre ou rend le genre « neutre ».

À présent, la dégenrisation n'est pas mise à part dans les études linguistiques et nous ne la présentons séparément que pour mettre en évidence son importance croissante parmi les dernières approches en matière de féminisation linguistique de nos jours.

En nous appuyant sur les points 2 et 3, leur trait commun est la volonté de rendre les femmes et les hommes linguistiquement égaux en se servant de différents moyens linguistiques grâce auxquels l'élimination du masculin générique et le langage sexiste est rendue possible. Mais ceci ne veut pas dire que la parité ou l'égalité linguistique entre femmes et hommes se fait ou peut se faire systématiquement. Atteindre une telle parité est une tâche exigeante. À notre avis, il n'est pas encore temps de parler de la parité ni de l'égalité linguistique et nous préférierions le terme « mixité des genres » dont la valeur connotative pourrait paraître plus neutre.

À l'origine, la féminisation linguistique n'était pas seulement le fait que les femmes avaient commencé d'exercer les professions dites masculines mais aussi le fait qu'elles sont plus nombreuses en tant que dirigeantes. D'un point de vue traditionnel, les femmes travaillent et s'occupent du foyer depuis toujours. Néanmoins, de nos jours, elles sont plus nombreuses aux postes à prédominance masculine qu'auparavant. C'est pour cela que de nombreux travaux et recherches en la matière traitent de préférence des appellations professionnelles : *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* (1998), *The Feminization of French Profession Words* (Rhodes-Robinson 2007), *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* (Cerquiglini et al. 1999) et un bon nombre d'autres. Elmiger (2013 : 114) affirme que « [...] la remise en question féministe du langage traditionnel [...] a surtout porté sur le vocabulaire, où de nombreux termes désignant des métiers, fonctions, grades ou titres, qui n'avaient qu'une forme masculine, ont été *féminisés* ».

Planelles Iváñez (1996 : 71) met en relief que le phénomène de la féminisation linguistique des métiers, des titres, des fonctions et des grades offre en particulier l'un des plus importants et remarquables exemples de changements linguistiques qu'une langue peut subir. Pourtant, l'intérêt de la féminisation linguistique est plus large de nos jours parce qu'il ne se limite plus qu'aux noms professionnels. Larivière le confirme dans son *Guide de féminisation des noms communs de personnes* (2005 : 10) où elle

invite à ne plus se limiter à la féminisation de noms professionnels, mais plutôt de l'inscrire dans une étude plus vaste qui englobe tous les noms communs de personnes et les mots qui les accompagnent. La féminisation linguistique ne touche donc certainement pas uniquement de groupes des noms propres au domaine professionnel : *Ceux et celles qui le désirent pourront se procurer un laissez-passer à nos bureaux* et *Je vous invite, tous et toutes, à participer à cette activité annuelle* (Larivière 2005 : 19).

1.3 Féminiser ou ne pas féminiser ?

Les arguments des adversaires à la féminisation de la langue dans les milieux francophones sont pourtant toujours assez nombreux. Ils argumentent que cette démarche va contre la norme, le bon usage et le bon sens, ou ils parlent de « la difficulté de dire ». L'androcentrisme (cf. sous-chapitre 2.3) est aussi l'un des facteurs révélateurs refusant la féminisation linguistique. Parmi les autres arguments, Uvírová (2003 : 98) cite la clitocratie² (le contraire de la phallocratie), l'apartheid linguistique, l'idéologie machiste, le terrorisme verbal, l'enjuponnement du vocabulaire, la suprématie mâle menacée, les pseudo-arguments éculés, le yin et yang de la syntaxe. De plus, il se dit aussi qu'une désignation féminine paraît impossible parce que le terme n'est pas courant.

Les arguments contre la féminisation linguistique qui viennent d'être présentés, et qui sont encore développés dans le chapitre IV, peuvent être résumés par le terme « antiféminisme ». Certes, ce dernier ne se limite pas qu'au côté linguistique. Bard (1999 : 22) définit cette notion comme étant une opposition à l'émancipation des femmes, et elle ajoute qu'« [a]u sens strict, il s'agit de l'opposition aux mouvements féministes, mais il relève plus généralement de l'hostilité à l'émancipation des femmes ». Par conséquent, nous pensons qu'émanciper les femmes consiste en effet à les « visibiliser » dans la langue et nous pourrions donc considérer la féminisation linguistique comme un mouvement féministe. La même auteure (1999 : 26) précise encore que « [l']antiféminisme traduit des angoisses réelles : depuis la fin du

² La clitocratie semble être une création de Jean Dutourd à l'encontre de Benoîte Groult suite à une querelle journalistique sur la féminisation des noms : « Ces dames qui s'attaquent au vocabulaire ont une profonde méconnaissance des langues indo-européennes. 'Au secours, voilà la clitocratie', titrait Jean Dutourd dans son billet en page 1 de France-Soir. » (Groult 2008).

XIX^e siècle, l'accélération des évolutions économiques, culturelles et politiques fragilise les statuts, les rôles, les identités des hommes et des femmes dans toutes les couches sociales. »

En tout cas, la féminisation linguistique va toujours être perçue comme étrange si nous continuons à refuser de nommer la réalité par ses propres mots. Alors, comment faire face à ce problème ? Selon nous, il ne s'agit que de méconnaissance des faits de la langue et de la société puisque les femmes sont socialement présentes et actives depuis toujours (cf. sous-chapitre 4.1). De même, elles ont eu les formes féminines distinctes pour se/les nommer et les sociétés d'aujourd'hui demandent l'usage de ces formes. Et par la suite, il se pose aussi la question de savoir d'où vient cette résistance à la féminisation linguistique et le « non usage » des formes féminines ? Afin de trouver une réponse, nous allons interpréter l'explication empruntée à Fujimura (2005 : 41–47). Elle mentionne trois facteurs, à savoir sémantique, lexical et sociolinguistique.

(1) Le facteur sémantique. Le nom de métier devrait s'accorder avec le sexe du référent si celui-là désigne un individu spécifique. En revanche, selon Cerquiglini et al. (1999 : 38–39), pour parler d'un poste, d'une fonction, d'un métier ou du titre même, c'est le masculin qui est employé : *Dans cet hôpital, les fonctions de chirurgien sont occupées par une chirurgienne.*

Cet emploi est fréquent dans la langue juridique et réglementaire. Comme l'a souligné avec raison la Commission générale de terminologie : 'le sujet de droit est une personne, pas un individu' ; une fonction doit donc être définie (statut, désignation, etc.) au masculin générique, car elle est prise dans sa compréhension générale et maximale.

Cette contrainte sémantique pourrait jouer un rôle non négligeable dans le développement de la féminisation.

(2) Le facteur lexical. Le côté lexical est en rapport avec la formation de nouveaux féminins et avec des tentatives de faire entrer les formes féminines dans l'usage quotidien. Si les nouveaux féminins ou les féminins (ré)inventés peuvent être considérés comme néologismes dépend aussi du fait qu'ils ont été créés soit par voie de dérivation, soit par voie de flexion. Elmiger (2008 : 72) précise :

La dérivation relève du domaine de la lexicologie. Il s'agit d'un procédé morphologique qui crée un nouveau lexème à partir d'une base (lexème ou morphème libre), en y ajoutant un affixe (un morphème lié). La flexion relève plutôt de la grammaire et de la morphosyntaxe. Un mot fléchi est formé d'une base et d'un affixe flexionnel ; le résultat n'étant pas un nouveau lexème, mais une forme de mot qui reflète un changement au niveau grammatical (variable du point de vue du genre, du nombre, de la personne, du cas, etc.).

Par la suite, le même auteur (2013 : 116) affirme aussi :

En cas de flexion, la question de la nécessité (ou de la permission) de féminiser ne se pose pas, car l'utilisation d'une forme masculine (elle ... le président), en parlant d'une femme, serait tout aussi fautive que l'utilisation d'un adjectif masculin (elle ... intelligent). En cas de dérivation en revanche, il s'agit de décider au cas par cas si le processus dérivationnel peut être appliqué – et si l'antériorité de la forme de base (en général la forme masculine) par rapport à la forme dérivée (en général féminine) est clairement statuée.

De toute façon, qu'il s'agisse d'un néologisme ou non, cela prend toujours du temps avant que les nouvelles formes entrent dans l'usage et la norme linguistique. De plus, cette dernière est soumise à un quasi-contrôle par les autorités linguistiques, comme l'Académie française en France. Cette institution exprime à long terme son avis défavorable à la féminisation linguistique qui a plutôt valeur de référence. Il est donc inexact de parler de codification de la langue par cet organisme. Ses tâches ont été fixées dès sa création et se sont peu développées depuis (Moreau 1999b : 14). Pourtant, pour un très grand nombre de personnes francophones, l'Académie française jouit d'un prestige peut-être seulement symbolique, mais quand même considérable.

(3) Le facteur sociolinguistique. Ce dernier facteur rappelle que le choix du genre grammatical d'un nom de métier dépend aussi du type de métier : valorisé, noble, physique ou manuel pour les hommes et non valorisé pour les femmes, et la division des métiers en métiers typiquement masculins et féminins.³ De notre point de vue, bien

³ À côté des métiers qui touchaient dans le passé à la vie quotidienne, Cerquiglini et al. (1999 : 11–12) range ceux qui animaient les rues des villes : *jonglerresse*, *chanteiresse*, etc. Plus tard, beaucoup ont certes disparu (au masculin comme au féminin) et d'autres ont changé de dénominations. De nos jours, la féminisation de ces métiers qui sont en question ne pose aucun problème, comme le même auteur l'affirme (1999 : 12) : « [...] nous allons chez notre couturière, notre pâtissière, notre volaillière ; les marchandes perdurent malgré les grandes surfaces, ainsi que les ouvrières, malgré le déclin de la classe

que cette répartition professionnelle soit obsolète, elle prévaut toujours dans les mœurs : *une secrétaire* travaillant pour le compte de son patron entre en opposition avec *un secrétaire* ou encore *un secrétaire général*.⁴ Ils ne possèdent pas la même valeur sémantique, parce que les noms désignant les professions dites (plus) nobles, le plus souvent masculines, ne se féminisent pas.

Vers une conclusion

Par ailleurs, si nous n'attribuons pas de titres féminins aux hommes, il se pose ainsi la question pourquoi le faire à l'inverse ? Serait-il correct d'énoncer *Monsieur la ministre* ; *Monsieur l'académicienne* ; *Monsieur la Doyenne* ; *la capitaine a une moustache* ; *notre professeur-e⁵ est beau* ; *l'écrivaine est menacé* ; *la maire d'un village, c'est un homme à tout faire* ? Alors, en ce qui concerne l'espèce humaine et les diverses fonctions sociales remplies par des hommes ou par des femmes, la distinction des genres linguistiques est plus logique et s'accorde mieux avec la réalité qui est donc le sexe. Et n'oublions pas non plus ce que rappelle Yaguello (2002) :

Une femme, ce n'est pas seulement un être doté de caractéristiques génétiques et physiques propres à son sexe ; une femme, c'est aussi l'idée qu'on s'en fait, la place qu'on lui donne, le rôle qu'on lui attribue, les activités qu'on lui réserve, qu'on lui autorise ou qu'au contraire on lui refuse. Être femme, ce n'est donc pas avoir un utérus et des seins et ne pas avoir de barbe [...]. Viser la parité, c'est viser un nouveau modèle pour les femmes et aussi pour les hommes.

La dernière question qui se pose est de savoir comment changer cet état de conscience pour promouvoir la féminisation linguistique en pratique en tant que telle ? D'abord, enseignons les formes féminines et apprenons à produire des textes non

ouvrière. » Enfin, il se pose la question de savoir pourquoi c'est comme ça ? Tout simplement, parce que les femmes travaillent de leurs mains ou secondent leurs maris dans ces professions.

⁴ Pour ce qui est de l'épicène *secrétaire*, nous observons des hésitations dans l'usage : *Ban ki-moon, le Secrétaire général de l'ONU vs Madame Dupont, la secrétaire de Monsieur Bianco*. Nous sentons toujours la dévalorisation des femmes exerçant le métier de secrétaire en tant qu'assistante. Pourtant, les femmes ont l'accès aux postes de haut niveau depuis plusieurs années : *Nora Berra, la Secrétaire d'État chargée de la santé*. Par contre, Hélène Carrère d'Encausse, la Secrétaire perpétuelle à l'Académie française, exige que nous l'appelions *Madame le Secrétaire* perpétuel. De plus, il est désormais courant que des hommes soient également secrétaires - assistants (Pleško 2012d : 52).

⁵ *Professeure* avec un -e final pour désigner les femmes est entré dans l'usage quotidien au Québec et en Suisse. En France et en Belgique, l'épicène *un-e professeur* est préféré. Afin de respecter l'usage dans les quatre pays, nous écrivons tout au long du présent travail la forme *un-e professeur-e*.

sexistes. Et surtout n'enseignons pas que *le masculin l'emporte sur le féminin*. Ensuite, discutons à tous les niveaux de ce sujet et réfléchissons-y.

Pour conclure, les auteur-e-s du *Guide de rédaction épiciène* en provenance de Suisse (Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle 2008 : 2–3) écrivent :

La langue ne représente pas seulement la réalité mais elle peut également contribuer, à un niveau culturel et symbolique, à matérialiser une certaine réalité : elle influence en effet nos perceptions et nos représentations du monde, tout comme nos points de vue. Différentes expériences l'ont prouvé. Si les femmes ne sont pas visibles dans le langage, cela génère la naissance d'une prédominance masculine dans les pensées du locuteur ou de la locutrice qui induit une sous-représentation des références féminines dans le système de pensées. L'utilisation d'un langage non sexiste abolit cette discrimination à l'égard des femmes.

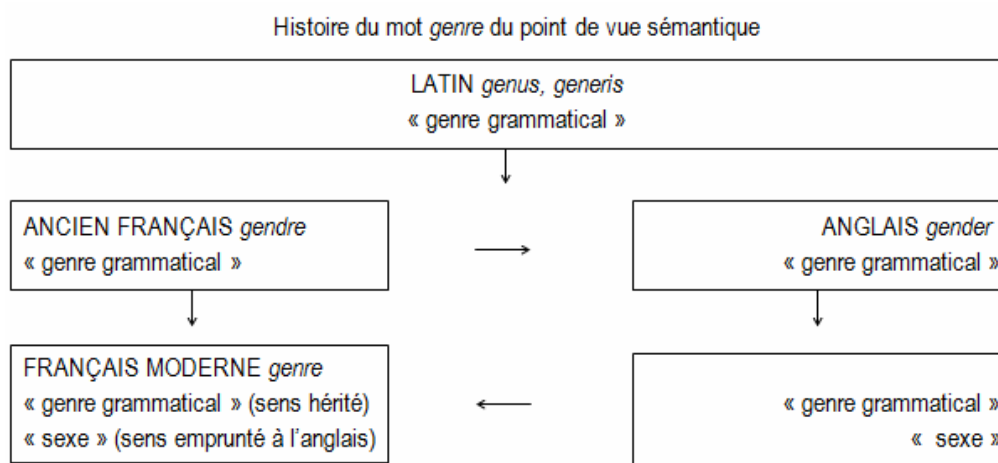
2 Pour s'orienter en la matière

Le présent chapitre, qui se veut un guide terminologique, se donne pour objectif d'éclaircir les termes fréquemment employés dans les travaux traitant de la féminisation du français ou traitant du genre en tant que tel. Par le biais de la terminologie, nous allons démontrer comment les différents types de genre et diverses approches en étude de la féminisation linguistique sont mutuellement articulés ou désarticulés et mis en pratique.

2.1 Genre

Le genre sert souvent comme un outil de classification et de catégorisation du monde. Il apparaît en de nombreux lieux de la pensée : genre naturel (classe, ordre, famille, genre, espèce), genre littéraire, genre linguistique, genre social et les autres (Abbou 2011 : 39). Le genre en tant que terme est donc polysémique.

Le genre est d'origine grecque, mais la confusion de son usage, comme nous le démontrerons plus bas, est due aux grammairiens latins d'autrefois. Dans le schéma suivant, emprunté à Chevalier (2013 : 1–2), nous voulons présenter comment fonctionne ce terme dans la langue française et anglaise du point de vue sémantique :



Voici l'extrait du *Guide du bon usage : les mots, les formes grammaticales, la syntaxe* (Dauzat 1954 : 87–88) dans lequel l'auteur aborde brièvement l'histoire et l'évolution de la notion de genre dans les langues :

Dans les langues modernes le genre est une survivance, une curieuse survivance. En dehors des noms appliqués aux êtres sexués il ne correspond plus à rien, sinon à une tradition. Si *fauteuil* est masculin, *chaise* féminin, c'est parce que tel était le genre respectif de ces mots en germanique et en latin. Pour trouver une explication, il faut remonter au genre animé et au genre inanimé de l'indo-européen. Nos ancêtres « animaient » beaucoup d'objets, de choses, voire des parties du corps ; ils opposaient, par exemple, le pied, mâle, à la main, femelle (parce qu'elle reçoit). Mais les différents groupes de peuples n'étaient pas toujours d'accord entre eux : s'ils considéraient, par exemple, les deux astres soleil-lune comme un couple, c'est le premier qui était mâle pour les Grecs et les Latins, tandis que les Germains avaient la conception contraire : d'où en allemand *der Monde*, *die Sonne*, « le lune », « la soleil ». Le neutre désignait les choses et objets qui n'avait pas été « animés » : à mesure que s'affaiblissaient puis disparaissaient les conceptions animistes, il aurait dû gagner du terrain. En fait, pour des raisons d'ordre linguistique, c'est le contraire qui se produisit : le neutre a disparu dans les langues néolatines, français en tête, et c'est le masculin qui a pris sa place. Le résultat, c'est que l'opposition entre masculin et féminin s'est encore accentuée : bien qu'elle n'ait plus aucune base logique dans la grande majorité des cas, elle joue un rôle de premier plan dans la langue pour caractériser les noms. Le changement de genre est très limité et soumis à des conditions spéciales [...].

Par ailleurs, pour ce qui est de l'origine du genre des mots, Jespersen (1971 : 319–324), lui aussi, traite de plusieurs hypothèses d'un point de vue global. D'abord, il affirme que les mots se répartissent entre trois genres suivant des critères rationnels selon lesquels les êtres mâles sont du genre masculin, les êtres femelles sont du genre féminin et les choses et objets asexuées sont neutres : *le soldat* → être vivant mâle, animé, masculin ; *la fille* → être vivant femelle, animé, féminin. Pourtant, ce n'est pas toujours le cas : *la souris* → être vivant des deux sexes, animé, féminin. Ensuite, le genre peut aussi être transmis par la tradition. Les mots gardent leur genre, mais ce dernier peut changer au cours du temps. Finalement, il y a aussi des analogies fondées sur le sens du mot et nous avons tendance à accorder le genre avec le sexe → la « sexuisemblance ». Dans cette perspective, Labrosse (2002 : 26) écrit que les allophones s'étonnent quelquefois pourquoi en français l'unité lexicale *moustache* est du genre grammatical féminin. Comme ce sont des hommes qui portent une moustache, il serait peut-être logique d'attribuer le genre grammatical masculin à cette unité lexicale.

Elmiger (2008 : 51) développe la genèse des genres en indo-européen en s'appuyant sur l'hypothèse de Meillet selon laquelle le système ternaire du genre grammatical indo-européen, à savoir masculin-féminin-neutre, est un développement relativement tardif qui succède à un système anciennement binaire.

Selon Aristote, précise Lecaude (2011 : 254), c'est Protagoras qui avait introduit les trois genres : il a inventé des adjectifs *ἄρρεν* « mâle » et *θήλυ* « femelle » dénommant les genres masculin et féminin, et le nom *σκεύος* « neutre » correspondant à un corps ou objet inerte. La dénomination comme nous la connaissons de nos jours est donc un héritage d'une terminologie grecque. C'est à l'époque de la Grèce antique que nous observons le partage entre entités animées et inanimées et entités de sexe mâle et de sexe femelle où ce qui est mâle devrait rester mâle, ce qui est femelle devrait rester femelle et ce qui est asexué devrait rester asexué. De ce fait, les genres référentiel et linguistique utilisent la même dénomination, ce qui peut prêter à confusion. À cause de cette polysémie, vectrice de l'ambiguïté, les grammairiens grecs tels que Denys le Thrace, ont employé les adjectifs dérivés *ἄρρεν/ἄρρενικόν*, *θήλυ/θήλυκόν* et l'adjectif *οὐδέτερον* comme dénominations techniques des trois genres grammaticaux, à savoir masculin, féminin et neutre.

Lacaude (2011 : 258) s'oriente aussi vers le latin et suggère davantage que le genre des noms est perçu comme quelque chose de fluide par les grammairiens latins. Ceci est caractéristique pour les grammairiens latins, ce qui les distingue de leurs prédécesseurs grecs. La perception du terme « genre » chez Varron, l'un des représentants des grammairiens latins, est expliquée par Lacaude (2011 : 255) ainsi :

Sans surprise, Varron traduit gr. *γένος* par lat. *genus* ; mais ce terme n'a pas le même degré de technicité qu'a *γένος* [...]. Si Varron emploie bien *genus* pour désigner le genre grammatical des mots [...], il présente aussi une occurrence de *sexus* [...] dans le même sens ; fait révélateur du caractère non totalement technique du premier terme. En outre, celui-ci ne dénote pas systématiquement le genre grammatical d'un nom, mais peut aussi faire référence à son type morphologique ([...] Varron dénombre quatre « genres » (*genera*) de mots déclinables). Enfin, il renvoie également au sexe des référents des noms [...]. Dans le *De lingua latina*, *genus* n'est donc pas un terme technique qui désignerait sans ambiguïté et de manière univoque le genre grammatical des noms, mais

dénote plus généralement toute catégorie d'appartenance des mots et des choses, celle du genre grammatical n'en étant qu'une partie parmi d'autres.

En effet, pour Varron la langue est un fait social reflétant non pas tant l'ordre naturel que les pratiques des gens vivant en communauté (Lacaudé 2011 : 260). Pour le latin, il en existe plusieurs explications. D'abord, c'est grâce aux théâtres de Rome où ne jouaient que des hommes et il n'était donc pas nécessaire d'avoir les équivalents féminins à *comoedus* et *tragoedus*. Ensuite, le sexe des esclaves n'a pas été important pour leur fonction sociale parce qu'ils ont eu le même statut que les animaux et les biens de la maison.

Par rapport au paragraphe précédent, Elmiger (2008 : 53) ajoute que la genèse des genres féminin et masculin se fait sur la base de critères formels et non sur celle de caractéristiques soit féminines soit masculines liées à un ensemble des référents inanimés. À présent, comme l'affirme le même auteur (*ibidem*) cette conception est généralement acceptée mais il n'en a pas toujours été ainsi : « À travers l'histoire, de nombreuses théories ont cherché à attribuer aux genres une valeur sémantique inhérente, expliquant non seulement le développement des genres en tant que tels, mais aussi le genre de certains substantifs isolés ».

Maintenant que nous avons déjà un aperçu général sur le terme « genre », la citation empruntée à Michard (2002 : 30–31) pour comprendre le fonctionnement du genre du point de vue sémantique est la suivante :

Quant à la définition sémantique, elle varie entre deux pôles extrêmes : le genre n'a aucun sens ou le genre a un seul sens pour tous les substantifs. Dans ce deuxième cas, le fondement sémantique est le sexe ou un trait conceptuel abstrait. Certains auteurs adoptent une position intermédiaire : le genre signifie le sexe pour les termes désignant les humains (et dans certains cas les animaux), il ne signifie rien pour les termes désignant les non-animés, mais il peut être exploité métaphoriquement.

Nous avons déjà mis en évidence que le genre entre en interaction, entre autre, avec le sexe à quoi s'ajoute encore la sexualité ce qui donne lieu à la triade genre-sexe-sexualité. Pour étudier ces trois notions séparément ou ensemble, il est nécessaire d'appliquer une approche interdisciplinaire parce qu'il ne s'agit pas uniquement de

définir chacune d'elles, mais aussi de démontrer la façon dont elles s'articulent et/ou se désarticulent (Dayer 2014 : 39). En tout cas, la question du genre en général émerge avec force dans les sphères publiques, politiques, institutionnelles ou médiatiques. Les médias abreuvent le public de discours sur la sexualité, sur le rôle de la femme, sur la répartition des places ou sur les minorités sexuelles, les nouvelles formes de vie sociale, comme l'homoparentalité, ce qui amène à la création de nouveaux lexèmes pour catégoriser des phénomènes devenant visibles et discutés en public, aux dispositions légales ayant pour but de favoriser un vocabulaire « féminisé », aux dispositions légales contre l'homophobie et la discrimination des femmes. Toutes ces manifestations sociales et langagières, reflétant la société contemporaine, soulignent l'omniprésence de la réflexion sur le genre et la sexualité et que le langage contribue à la construction de notre identité et altérité. (Duchêne – Moïse 2011 : 17–18)

Esturgie (2008 : 29) postule que pour la raison même que le genre linguistique permet la confusion des sexes, elle n'a pu s'établir que sur l'évidence visible de leur différence. Toutefois, du point de vue du signifié, la catégorie linguistique du genre entre aussi dans une relation avec la catégorie du sexe et avec la société. Cependant, le genre linguistique ne peut pas s'identifier toujours avec le sexe puisque ce dernier est une propriété biologique. Par conséquent, il ne suffit plus de se limiter au terme de genre mais il paraît, selon nous, indispensable de mettre en évidence quel type de genre est en question pour parler des représentations des femmes et des hommes dans la langue :

(1) Le genre linguistique. Le genre d'un point de vue linguistique est une propriété de la sphère du groupe nominal qui se réalise par le phénomène de l'accord au déterminant, à l'adjectif épithète ou attribut, parfois au participe passé, ainsi qu'au pronom représentant le nom. Le français de nos jours ne connaît que deux genres : le masculin et le féminin. Le neutre ne se maintient que très marginalement dans la langue française. Le genre linguistique comprend :

(1a) Le genre grammatical, le genre morphologique ou la distinction morphosyntaxique. Il s'agit d'une catégorie inhérente des noms qui se manifeste par le phénomène de l'accord entre noms et éléments variables en genre, à savoir les déterminants, les adjectifs, les pronoms, etc. Dans quelques langues, en particulier germaniques,

romanes et iraniennes, la catégorie de genre est limitée ; et d'autres langues, comme l'anglais et le persna, ont complètement perdu leurs genres (Hellinger et Bußmann 2003 : 7).

Selon la définition fonctionnaliste de Hjelmslev (1956 : 221) :

Le genre grammatical est une catégorie strictement grammaticale, ou plutôt grammaticalisée, relevant avant tout de la forme pure, du schéma de la langue ; elle prend facilement l'allure d'une catégorie purement mécanique, servant selon des règles de rection, de simple but de concordance.

En fait, il s'agit d'une catégorie à la fois sémantique et grammaticale recevant en français une expansion morphologique et syntaxique. Elle implique une différenciation du type binaire entre masculin et féminin au niveau des formes linguistiques et non au niveau de l'univers des référents. Il est donc possible de parler de polysémie du mot genre dans le contexte des genres grammatical et social (Yaguello 2002 : 59).

À propos de l'origine du genre grammatical et de celui du féminin en particulier, plusieurs hypothèses ont été développées. Selon l'une, l'origine du genre féminin concerne la nouvelle situation économique et morale des femmes, ce qui a joué un rôle important dans le développement des langues indo-européennes (Martinet 1956). Ajoutons que certain-e-s auteur-e-s croient que le genre grammatical n'existait pas auparavant parce qu'il ne fallait pas faire la différence entre les sexes (Michard 2002). Et il y a aussi des doutes concernant la nécessité du genre grammatical parce qu'il n'existe pas dans toutes les langues et il est en voie de disparition dans d'autres langues contemporaines (Fodor 1959).

(1b) Le genre lexical est une propriété sémantique du nom pouvant se manifester au niveau de son signifiant, normalement par sa terminaison (Lacaudé 2011 : 253). Le genre lexical possède en soi le caractère sémantique (→ femelle/mâle) qui peut parfois correspondre au genre référentiel, ou bien au genre naturel (le sexe) de la personne désignée.

Dans la majorité des langues, le genre lexical est un paramètre important dans la structure des appellations de parenté : *une mère – un père, une tante – un oncle*. Les langues possédant le genre grammatical disposent d'un plus grand nombre de moyens pour marquer le genre lexical. Dans les langues slaves, le genre lexical est beaucoup plus visible parce qu'il correspond dans la majorité des cas au genre grammatical (Hellinger et Bußmann 2003 : 7–8).

(2) Le genre référentiel fait le lien entre l'expression linguistique et la réalité extralinguistique. Pour simplifier, il renvoie au sexe du référent du nom. Dans la langue française, la *filles* est de genre grammatical mais le référentiel est féminin (Hellinger et Bußmann 2003 : 8–9). En revanche, dans la langue slovaque, *dievča* est de genre grammatical neutre, mais son genre référentiel est féminin. Pourtant, dans les deux langues, le genre référentiel peut varier parce que le féminin peut désigner une personne du sexe mâle et le masculin peut désigner une personne du sexe femelle : *une sentinelle, všeobecná/detská/zdravotná sestra* (f.).

(3) La sexuation, le genre social ou le sexe social (ang. gender) est une catégorie qui se réfère à la dichotomie socialement imposée impliquant des rôles masculins et féminins et leurs traits caractéristiques. Il s'agit d'un rapport social de sexe. Le genre est conçu comme un construit social. Il dénote la catégorie socioculturelle des êtres humains et fait aussi face à des stéréotypes de féminité et de masculinité (Hellinger et Bußmann 2003 : 10–11). À priori, le genre social ne renvoie ni au genre grammatical ni au sexe biologique mais plutôt à une construction sociale des rôles masculin et féminin. De plus, c'est aussi une auto-attribution personnelle d'une identité et de comportements personnels et sociaux qui y sont associés. Dayer (2014 : 43) précise que si nous sommes homme ou femme n'est pas directement (ou uniquement) dépendant du code génétique parce que c'est aussi « l'environnement » qui participe à la construction du cerveau humain : l'environnement intérieur (le corps humain) et l'environnement extérieur dans lequel joue le rôle des interactions familiales, sociales et culturelles. Dans cette perspective, Dayer (2014) emploie le terme « plasticité » correspondant à la propriété du cerveau de se modeler en fonction de l'expérience vécue en tant que femme ou homme.

En effet, la sexuation renvoie souvent à l'ensemble des stéréotypes et préjugés qui sont par la suite assignés aux personnes identifiées comme mâle ou femelle. C'est une conception de ce qui va être perçu comme masculin et de ce qui va être attribué aux membres de la catégorie « hommes » et de ce qui va être perçu comme féminin et être attribué aux membres de la catégorie « femmes ». Le genre social accorde aux femmes et aux hommes des compétences et des rôles différents qui ne sont pas d'ailleurs d'ordre biologique mais socialement construits (Dayer 2014 : 50–53, 56) et la même auteure (2014) introduit trois notions essentielles :

(3a) Le rôle de genre. La division socio-sexuée qui se matérialise notamment dans le monde du travail où les femmes sont souvent défavorisées même si elles réussissent mieux à l'école. Ceci est en rapport avec la notion de « langage sexiste » ou « sexisme » (cf. sous-chapitre 2.4).

(3b) L'identité de genre. Se sentir/se considérer femme, homme, les deux, ni l'un ni l'autre ou refuser d'entrer dans ce dualisme.

(3c) L'expression de genre. La présentation de soi, le mode d'expression : la façon de parler, de se tenir, de s'habiller, etc.

Afin d'articuler ces trois notions, soulignons le fait que le genre en tant que tel attend d'une personne à la naissance femelle (sexe) qu'elle remplisse les rôles correspondant à son sexe (rôle de genre), qu'elle se sente femme (identité de genre) et qu'elle soit féminine (expression de genre). Il y a donc un genre grammatical qui est arbitraire et un genre social qui est motivé, et le genre dans la langue en tant que telle peut renvoyer à l'un comme à l'autre (Abbou 2011 : 42).

Les recherches sur le genre social opèrent entre autres avec deux termes : « masculinité » et « féminité ». Ils sont considérés soit comme des caractéristiques innées, soit comme des constructions sociales. D'un côté, ces dernières déterminent le comportement spécifique appris qui peut varier en fonction de la culture et de l'histoire. Les rôles de genre sont formés et peuvent se conformer à la volonté autonome. De l'autre côté, si la masculinité et la féminité sont comprises comme les caractéristiques innées ou biologiques, la sexuation est d'ordre génétique. Dire que le terme inversé

« masculinité-féminité » exprime la bipolarité et qu'il s'agit du positionnement sur une même échelle de deux pôles/extrêmes est une considération fautive. Cette perception n'est plus d'actualité parce que depuis les années 1970, la masculinité et la féminité sont définies comme des notions indépendantes et l'une n'est pas l'antonyme de l'autre. Dans le cadre de cette perception bidimensionnelle, la féminité se définit par le biais des traits sociaux, à savoir les intérêts typiquement féminins ou les emplois choisis de préférence. (Lippa 2009 : 77–78, 363)

(4) Le sexe, le genre naturel ou le genre biologique, selon Brad (1999 : 27) le sexe biologique. Il concerne des êtres humains ou bien animés en général. La notion du sexe renvoie en effet à une opposition entre mâle et femelle. Selon Dayer (2014 : 41–42), dans cette bicatégorisation, le mâle est valorisé (+) au détriment (–) de la femelle : + mâle/femelle –. Cette valorisation « mâle » se base sur la nature alors qu'il n'y a aucune raison naturelle ou autre légitimant cette domination et la même auteure affirme qu'il s'agit d'une construction sociale, à savoir du genre social.

Dans le discours actuel, le terme « genre » est souvent préféré au terme « sexe » observant en cela le sillon creusé par le concept américain de « gender studies » ou ce n'est qu'un euphémisme puritain (Donabédian 2004 : 84). Cet anglicisme est parfois traduit en français comme « les théories du genre » ce qui est une francisation maladroite du terme anglais. Le terme « les études de genre(s) » (Teixido – Lhérété – Fournier 2014) est aussi employé en français. En revanche, l'anglicisme « gender » est souvent maintenu pour faire croire qu'il s'agirait d'une invasion américaine, déniait par le même mouvement les apports de ces travaux de part et d'autre des océans (Dayer 2014 : 79).

Il se pose encore la question de savoir ce que cela veut dire « genre » au quotidien ? Dayer (2014 : 47) introduit l'exemple des formulaires où il faut cocher les cases F ou M suivant notre sexe. Elle veut démontrer la désarticulation entre le sexe et le genre social. Ainsi, elle pose la question : « Que faisons-nous lorsque nous cochons F ou M dans [différents papiers et formulaires officiels : acte de naissance, papiers d'identité, inscription scolaire, pièces fiscales, fiches médicales, etc.] ? », et elle répond : « Nous inscrivons les organes génitaux externes visibles qui nous ont été assignés à la naissance. Mais nous ne disons rien des autres niveaux de sexualité [...]. Nous

n'avons effectivement pas toujours les organes de nos chromosomes ni l'apparence de nos organes ». En effet, l'anatomie de l'être humain ne détermine pas ses rôles sexués et/ou sexuels et sociaux. Il ne s'agit pas de nature mais de décisions sociales, de conventions et d'injonctions.

Pour conclure, mettons encore en évidence que le genre en général peut désigner des rapports de pouvoir (Oakley 1972). En tant que terme il pourrait être isolé méthodologiquement mais cela n'effacera pas les rapports de pouvoir qu'il suscite et lesquels peuvent être dénotés par différents concepts comme l'ethnicité, le statut économique et social, la citoyenneté ou l'influence politique.

2.2 Sexuiseblance

Le terme inventé par Damourette et Pichon sert à nommer les cas lorsque le genre grammatical d'une unité lexicale est faussement identifié avec le sexe. En effet, il s'agit d'un mode d'expression de la personnification des choses pour rendre compte du genre et la sémantique des inanimés ou non humains. Dans leurs recherches sur le genre, ils ont été influencés par la psychanalyse dont Pichon est l'un des introducteurs en France.

C'est la notion de sexe, dont l'importance est primordiale et singulière dans la vie humaine, que représente métaphoriquement, à notre avis, la notion grammaticale de sexuiseblance. Jusqu'à quel point, pourtant, y a-t-il superposition d'une idée à l'autre dans notre langue OU, pour être plus clairs, comment tous les êtres se répartissent-ils actuellement dans les cadres sexuiseblantiels ? Pour juger la question, il faut d'abord se pénétrer de cette notion que la sexuiseblance n'étant pas une notion scientifique, mais intuitive et poétique, n'a pas pour base la notion scientifique de sexe, dans toute son extension biologique, mais bien uniquement les réactions impressives différentes provoquées par l'un ou l'autre sexe. Ce sont donc avant tout les sexes de l'espèce humaine qui sont le point de départ de la métaphore sexuiseblantielle. (Damourette et Pichon 1968 : § 338)

En raison de fortes liaisons entre le genre grammatical et le sexe, les sujets parlants tendent à associer des formes féminines dans la langue aux traits caractéristiques féminins ou femelles. De même, les unités lexicales masculines sont associées au

monde masculin. Cette identification fautive ne vient pourtant de nulle part. C'est ce que nous vivons quotidiennement. Dans le masculin sont classés des formes dont le sémantisme se teinte d'une idée masculine et toutes les autres formes qui, pour des raisons particulières, ne font pas partie du féminin. Damourette et Pichon (1968 : § 338) déclarent que tout se passe dans le cerveau humain qui est un organe noble parce qu'en lui, il y a le centre de direction du corps humain et donne un cas de figure : la souris, sans tenir compte de son sexe, est une petite bête pimpante, trottinante avec de petits yeux reflétant la coquetterie et avec un petit museau pointu ce qui lui attribue le genre grammatical féminin, tandis que l'éléphant, mâle ou femelle, s'avance pesamment et il est donc du genre grammatical masculin.

Yaguello (2002 : 111) s'interroge sur le genre grammatical censé traduire une perception naturelle des choses. En effet, il se trouve grandement influencé par les classifications grammaticales arbitraires du langage ce qui lui fait perdre de sa crédibilité : pourquoi *une mer* mais *un océan*, *une cabane* mais *un château*, *une chaise* mais *un fauteuil* ? Il paraît qu'il s'agit d'une preuve que le féminin est souvent assimilé à l'idée de petitesse renvoyant à la conception machiste de la langue correspondant au langage sexiste ou bien « genré ».

2.3 Androcentrisme et gynocentrisme

Le terme d'origine grecque *andro* signifiant « homme » ou « mâle » est un mode de pensée consciente ou non, consistant à envisager le monde uniquement ou en majeure partie du point de vue des hommes. Par une société androcentrique, nous entendons donc la société dans laquelle prédominent les hommes et leurs pensées dites masculines ou machistes. Ceci correspond en quelque sorte à la phallocratie qui représente la domination sociale, culturelle et politique exercée par les hommes et elle est également utilisée pour désigner une structure sociale misogyne, patriarcale et sexiste. Les premières critiques de la phallocratie apparaissent au XVIII^e siècle avec la Révolution française lorsque les femmes révolutionnaires revendiquaient que l'émancipation des citoyens aille de pair avec celle des citoyennes.

Il existe le terme « gynocentrisme » qui provient aussi du grec *gyno* signifiant « femme » ou « femelle ». Ce terme n'est pas cependant l'antonyme à

l'androcentrisme. En revanche, il consiste à contrebalancer l'androcentrisme. Son idée porteuse est que les femmes et les hommes seraient égaux en se focalisant sur les différences entre eux, et en faisant, du point de vue des femmes, le point de référence ou le prisme à travers lequel sont analysées ces différences.

Ce qui est aussi à noter, c'est le fait que les termes « androcentrisme » et « androcratie » n'existent pas et ne figurent pas dans les dictionnaires. Par contre, « gynécocratie » et son dérivé « gynocentrisme » sont attestés dès le XVI^e siècle au sens de gouvernement des femmes mais aussi de domination des femmes. (Bard 1999 : 22).

L'androcentrisme imprègne les mots, les phrases, les textes, leurs sens, mais aussi la pensée des usagers et usagères, ce qui nous emmène à la conclusion que la langue française est sexiste. Mais il se pose la question de savoir si elle est vraiment sexiste. Il y a déjà des voix qui se font entendre pour dire que le français n'est pas sexiste mais « genré ». (Viennot 2014 : 111)

2.4 Langage sexiste

En général, le sexisme est une attitude ou un comportement discriminatoire en raison du sexe. Un langage sexiste se caractérise par l'emploi d'expressions à caractère sexiste. Une même expression peut être perçue comme sexiste ou non en fonction de plusieurs facteurs comme l'époque, la culture, une situation donnée, la personnalité, etc. Le sexisme apparaît avec la différenciation envers quelqu'un en fonction de son sexe. L'absence de titres professionnels ne faisant pas référence au genre ou l'usage du genre grammatical masculin et seulement très rarement du genre grammatical féminin sont pour de nombreux-euses linguistes, comme Yaguello (2002), considérés comme des formes sexistes.

Labrosse (2002 : 13) dit à propos du langage sexiste qu'il s'agit d'« un phénomène multiforme se produisant dans un nombre de systèmes complexes de représentation, trouvant tous leur place dans les traditions historiques ».

Tardy va plus loin et développe la notion de langage sexiste autrement que la linguiste précédente :

Un langage exclusivement masculin exclut les femmes et dans la réalité et dans le symbolique... nous nous trouvons dans une situation de ne pas *avoir sens*, de ne pas pouvoir nous définir dans des postes de pouvoir, si ce n'est en nous identifiant masculin. Il s'agit donc d'une dépersonnalisation. Dans un monde dont la caractéristique de base est d'être un monde sexué, on nous dénie notre sexe en nous appelant madame le gouverneur général, le président ou le maire. De plus, cela confirme notre illégitimité, en tant que femme, à occuper ces postes politiques ; et si par hasard certaines y arrivent, ce langage les conditionne à fonctionner comme des hommes, à s'identifier à eux... D'ailleurs si la féminisation soulève tant de railleries de la part des hommes, tant de faux plaidoyers en faveur de l'élégance, c'est qu'elle exprime la volonté absolue de conserver le privilège du genre, nœud même du pouvoir symbolique des hommes. (cité selon Moreau 1991 : 9)

Le caractère sexiste du français pourrait être attribué aux pratiques du passé récent, lorsque l'usage des féminins a été négligé. À l'heure actuelle, nous disposons de toute une gamme de règles pour créer de nouveaux féminins et pour produire des textes écrits et oraux non sexistes : « la facilité [...] avec laquelle le français sait former des féminins différenciés » (Damourette–Pichon 1968 : § 277). La même chose est affirmée par Fujimura (2005 : 41) disant que la productivité morphologique du français n'est pas si pauvre qu'on le prétend ; et aussi par Viennot (2014 : 105–106) : « Plus encourageant, le dernier enseignement de cette promenade dans l'histoire de la langue française est au contraire que cette dernière nous offre tout ce qu'il faut (les solutions, l'assurance, la légitimité) pour annuler à peu près les remaniements opérés depuis quelques siècles afin que 'le masculin l'emporte' ». Aujourd'hui, les termes féminins sont utilisés de façon plus efficace et il existe de nombreux guides pour la rédaction non sexiste. Cependant, le français garde toujours son caractère plutôt *masculiniste*.

Par contre, Houdebine-Gravaud (1998a : 33) parle plutôt de l'instabilité actuelle de la morphologie de la langue qui est peut-être accentuée par des idéologies pro-féministes. Il y a toujours dans les usages comme dans les attitudes, les incertitudes des sujets parlants : *sculpteur* → *sculpteuse*, *sculptrice*, *une sculpteur*, *femme sculpteur*). En fait, la langue dispose des féminins mais les sujets parlants n'arrivent pas à les utiliser correctement et systématiquement.

Si la langue est sexiste, la communauté dans laquelle elle est parlée, la société même est sexiste. Les énoncés *Le professeur est enceinte* et *Le premier ministre, accompagné de son mari, a été présent* peuvent être considérés sexistes sous réserve que dans le second cas il ne s'agisse pas de couple homosexuel provenant d'un pays francophone où les mariages homosexuels sont légaux. Pourquoi ne pas écrire *la professeur-e* ou *la première ministre* ? La réalité de tous les jours convainc que ces postes sont souvent occupés par les femmes et la langue reconnaît aussi ce fait. Mais en ce qui concerne l'usage linguistique quotidien, ces formes et d'autres ne sont pas courantes dans tous les territoires francophones à cause des expériences objectives et/ou subjectives des habitants. Il s'agit d'une affaire psycholinguistique et sociolinguistique car la langue copie les attitudes de la communauté et de ses membres.

Pour défendre la langue française non sexiste, citons les deux derniers paragraphes de *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française* (Viennot 2014 : 111) :

Je voudrais terminer ce propos par une remarque plus philosophique. La langue française, j'espère l'avoir montré, n'est pas sexiste. Elle est même remarquablement égalitaire – sans doute en raison des siècles où elle s'est formée, quand le rapport de force entre les sexes était plus équilibré qu'il ne l'est devenu par la suite. En revanche, elle est genrée. Inéluctablement. Et elle ne connaît que deux genres. Elle s'oppose ainsi aux désirs de celles et ceux qui voudraient ne pas être identifié-e-s de *l'indifférence des sexes...* dont je suis.

Il me semble pourtant que l'effort pour faire reculer la masculinisation de notre langue, effort qui passe par la réintroduction de la visibilité des agentes féminines et de leur représentation dans l'ensemble du matériel linguistique disponible (noms, pronoms, adjectifs, participes...) est prioritaire, comme celle pour obtenir la parité, qui exige effectivement d'insister sur la différence des sexes. L'indifférence viendra plus tard. Et si elle ne vient pas, du moment que nous avons l'égalité, quelle importance ? De toutes manières, d'ici que nous ayons gagné toutes ces batailles, qui sait si nous ne parlerons pas toustes⁶ anglais ou chinois ?

⁶ C'est un néologisme belge, considéré par l'auteure de la citation très pratique.

Les propos sexistes ne sont pas toujours conçus choquants par ceux ou celles qui les produisent, ni par les destinataires puisque la perception du sexisme peut être individuelle. Ce qui est sexiste pour l'un-e ne l'est pas forcément pour l'autre. La production des significations est un processus socialement situé. Les écarts d'interprétation dépendent des relations que chacun-e entretient avec des interprétations ou des significations antérieures, et dépendent en particulier de l'expérience linguistique que les membres d'une communauté possèdent (Bailly 2012 : 183).

Pourtant, le sexisme n'est pas uniquement d'ordre linguistique. Bailly (2012 : 176) en donne quelques exemples en dehors de la linguistique : *Les femmes sont incapables de diriger, ce n'est pas dans leurs gènes ; Pourquoi les scientifiques préfèrent-ils étudier les cerveaux de femmes ? Parce que c'est beaucoup plus petit et donc beaucoup plus rapide à étudier.*

N'oublions pas non plus que le sexisme en tant que tel peut être centré aussi contre les hommes bien que cela n'arrive que très rarement : *Quelle est la plus petite prison du monde ? Le cerveau d'un homme, il n'y a qu'une seule cellule.*

2.5 Insécurité linguistique

Pour que nous puissions parler de l'insécurité linguistique, il a fallu attendre l'année 1964, pour la voir apparaître, sous la plume de William Labov, qui l'a, par la suite, développée. En effet, dans ses premiers textes, l'insécurité linguistique se rapportait à la « variation stylistique », à la « reconnaissance d'une norme extérieure », à la « conscience de ne pas se conformer à cette norme ». À l'époque où Labov parlait de cette notion, il avait établi qu'elle est liée à la communauté linguistique et à la norme linguistique. Ainsi, la notion pourrait se définir comme un sentiment de faute chez le locuteur, un manque d'assurance lorsqu'il est en situation de communication et comme de l'hypercorrection. (Dossou 2010)

Voici la définition de l'insécurité linguistique proposée par Francard (1993 : 13) :

[L'insécurité linguistique est] la prise de conscience, par les locuteurs, d'une distance entre leur idiolecte (ou leur sociolecte) et une langue qu'ils reconnaissent comme légitime parce qu'elle est celle de la classe dominante, ou celle d'autres communautés où l'on parle un français *pur*, non abâtardi par les interférences avec un autre idiome, ou encore celle de locuteurs fictifs détenteurs de LA norme véhiculée par l'institution scolaire. (Francard et al. 1993 : 13)

En nous appuyant sur la dernière citation, les raisons sur lesquelles s'établit l'insécurité linguistique et qui empêchent de mettre au féminin des formes faciles à féminiser sont d'ordre (socio)linguistique. Elle s'explique aussi par des raisons purement sociologiques et culturelles (ou interculturelles). Voici une liste non exhaustive des raisons relatives à la féminisation linguistique :

(1) L'homophonie et la polysémie. Un certain nombre de formes féminines existent déjà avec un signifié différent par rapport à la forme masculine (Elmiger 2008 : 96) : *une chauffeuse, une cuisinière, une balayeuse* qui peuvent désigner aussi un objet et *la médecine, la politique, la marine* correspondant également à une activité et à une science.

À cette catégorie appartiennent aussi des mots à valeur péjorative comme *entraîneuse* (femme qui entraîne une personne ou une équipe ou femme dont le rôle est de pousser les clients à boire ou à danser dans un bar) et *coureuse* (sportive ou femme de mauvaise vie).

Larivière (2000b) rejette cet argument disant que ni l'un ni l'autre ne sont valables pour contester la féminisation linguistique. En tout cas, le phénomène semblable existe aussi au masculin : *un répondeur, un cadre, un guide, un secrétaire, un indicateur, un patron glacier*. Certes, la signification des exemples masculins précédents n'est pas dépréciative.

En fait, la polysémie d'une certaine façon et dans certains contextes l'ambiguïté du sens (parfois le jeu sur le sens) est une donnée essentielle de la langue française et elle est d'ailleurs prépondérante dans le sujet dont nous nous préoccupons dans le présent ouvrage. Nous ne devrions donc pas faire l'économie de prise en compte de cette complexité dans le type de problème linguistique en question ici.

(2) La conjugalité dévalorisante. Même de nos jours, quelques féminins désignent toujours plutôt les épouses, mais de moins en moins : *une pharmacienne, une ambassadrice, une colonelle, une générale, une maréchale, une mairesse et une notairesse*. Dans la langue slovaque, il s'agit des appellations archaïques comme *pani veyľvyslancová* ou *pani lekárniková* faisant toutes les deux référence aux hommes exerçant cette profession → le premier étant ambassadeur et le second pharmacien.

(3) L'euphonie qui émerge lorsque le féminin contient un élément dépréciatif : *une écrivaine* → *vaine* ce qui attribue le caractère non esthétique aux féminins. C'est aussi le cas du suffixe *-esse* largement utilisé dans le passé, mais qui n'est plus productif de nos jours : *une philosophe* → *une fesse*.

(4) Les formes concurrentes. C'est notamment le cas des masculins qui se terminent en *-(t)eur* : *un reporteur* → *une reportrice/une reporteuse/une reporteur/une reporteur*, *un auteur* → *une auteur/une auteure/une autrice* ou l'archaïsme *une aut(h)oresse*. Les formes attestées peuvent varier selon le pays francophone. De plus, face aux choix multiples qui peuvent parfois être incohérents, il n'est pas étonnant que le public ait du mal à s'y retrouver et veuille faire ses propres choix (Larivière 2000a).

(5) La différence de prestige. Elmiger (2008 : 97) postule que les formes masculines sont souvent pourvues d'une connotation de prestige qui fait défaut aux formes féminines correspondantes : *le parfumeur* étant le producteur des parfums tandis que *la parfumeuse* n'est que vendeuse des parfums. Rappelons le fait que les femmes revendiquent leur droit d'être nommées avec un féminin, mais elles disent en même temps que certaines formes féminines peuvent ne pas expliciter suffisamment leur position dans la hiérarchie sociale. Lippa (2009 : 364) explique que les stéréotypes négatifs sur la capacité d'un certain groupe suscitent chez les membres appartenant à ce groupe le sentiment d'angoisse, l'autoévaluation négative et le bouleversement parce que ces membres s'inquiètent de savoir comment ils ou elles seront perçus par les autres. De plus, dans certains environnements professionnels, ces inquiétudes peuvent aggraver l'efficacité du travail. C'est un autre argument favorable à la féminisation linguistique.

Jean-Paul Sartre avoue que les êtres humains existent aussi dans les paroles de l'autre et qu'il est vrai que les mots peuvent tuer ou mettre fin à notre existence aussi bien qu'une arme. Nous nous adressons quand même aux femmes avec un masculin de crainte que certaines formes féminines soient réfutées par le grand public. Et par nous, il faut entendre les femmes aussi bien que les hommes.

L'insécurité linguistique est d'abord notre inquiétude d'être rejeté-e-s, et puis le fait que nous ne sommes pas certain-e-s de nous-mêmes ou bien de nos paroles. Ceci se manifeste dans notre mode d'expression langagière. Ainsi, nous acceptons tout ce qui est estimé comme normal voire naturel d'où le langage sexiste ou « genré ». La notion d'accepter quelque chose de normal/naturel, par les femmes en particulier, est développée dans l'œuvre du sociolinguiste Labov (1976).

Selon nous, excepté les raisons linguistiques énumérées plus haut, il y a aussi d'autres raisons à l'origine de l'insécurité linguistique, à savoir les querelles politiques. L'Académie française rappelle sa position contre la féminisation linguistique dans sa déclaration du 10 octobre 2014 (*La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres*) où « La Compagnie [l'Académie française] fait valoir que brusquer et forcer l'usage revient à porter atteinte au génie même de la langue française et à ouvrir une période d'incertitude [insécurité] linguistique. » Les commentaires sur les anti-arguments de l'Académie française envers la féminisation linguistique sont détaillés dans le chapitre IV. Ici, nous ne nous limitons qu'à la remarque qu'il conviendrait d'agir autrement afin que l'insécurité linguistique en matière de féminisation du français n'influence pas l'usage.

2.6 Imaginaire linguistique

Houdebine-Gravaud (1998b : 161) définit ce concept comme

[...] le rapport du sujet [parlant] à *la langue* (Lacan) et à *La Langue* (Saussure). Ainsi sont pris en compte les aspects les plus intimes (autant que faire se peut) d'un sujet [parlant], ses fantasmes, fictions (d'où les *normes fictives*, non étayées par un discours social) et

l'aspect plus social et idéologique, étayé par un discours institutionnel (*normes prescriptives*) [...].

Dans cette perspective, nous allons maintenant examiner la notion de « normes langagières » et décrire les différentes conceptions de norme. Selon Houdebine-Gravaud (1998b : 160–165 ; 1998a : 38), la norme renvoie à quelque chose de normal d'où la norme objective (fonctionnement normal partagé en normes systémiques, fonctionnelles, statistiques ; il s'agit d'une description objective) ou à quelque chose de normatif d'où norme subjective (fonctionnement directif partagé en normes évaluatives, communicationnelles, fictives et prescriptives) et le sujet parlant doit se positionner par rapport à ces deux perceptions de norme. L'imaginaire linguistique correspond à ce deuxième type de norme.

La même auteure (1998a : 38) explique :

[Les normes] s'étendent d'un degré quasi neutre de l'évaluation à un degré prescriptif frôlant la légitimation socio-idéologique (normes prescriptives, étayées par un discours social, grammatical, académique, etc.). Les normes communicationnelles prennent en charge les commentaires des locuteurs sur les ajustements discursifs – choix lexicaux ou syntaxiques à l'oral comme à l'écrit – les normes fictives leurs arguments esthétiques ou historisants voire identitaires.

Elmiger (2013 : 114) ajoute que pour l'individu subjectif, les normes objectives ne jouent qu'un rôle marginal et les normes subjectives sont celles qui sont les plus présentes auprès des sujets parlants. En somme, l'imaginaire linguistique, ce sont en effet des attitudes (préjugés) et des stéréotypes (croyances) et pour en débarrasser, il faut les questionner.

Une personne ne peut pourtant pas être limitée à sa définition sociale. Il faut tenir compte d'autres causalités que sociologiques, telles que les déterminations subjectives. Les normes voire les représentations à l'intérieur d'une communauté linguistique sont d'ordre social, mais elles ne sont pas essentielles pour déterminer un sujet parlant linguistiquement (Rey 1972). Autrement dit, l'insertion d'un sujet parlant dans une communauté linguistique peut lui faire partager ses normes, son standard, si nous définissons ce dernier comme l'homogénéité des usages ou leur convergence

majoritaire (Houdebine-Gravaud 1998b : 158). Le positionnement des sujets parlants envers la féminisation de la langue est ainsi influencé par la communauté linguistique, la société dont ils font partie, et également par leur propre mentalité et pensée.

Une relation complexe est instaurée ici : l'interaction des productions (comportements) et les attitudes (imaginaire linguistique). Houdebine-Gravaud (1998b : 175–176) postule qu'il est nécessaire de prendre aussi en considération l'aspect subjectif :

Parce que si quelqu'un(e) est influencé(e) par son époque, déterminé(e) historiquement, socialement, idéologiquement, il ou elle a aussi capacité, à développer ses propres représentations [normes] ou rêves et en ce qui concerne sa parole, sous certaines contraintes linguistiques internes, de la produire et de changer ainsi et la langue et les imaginaires linguistiques et sociaux. D'où intérêt des descriptions et des vulgarisations de tous ordres (dont dictionnaires) ou encore du travail avec les enseignants du primaire et du secondaire.

L'insécurité linguistique et l'imaginaire linguistique dépendent tous les deux de ce que nous pensons et de ce que nous vivons ou bien où nous vivons et nous nous engageons. Ces deux concepts sont très proches de l'hypothèse de Sapir-Whorf, développée dans le sous-chapitre 3.2, et ces linguistes sont en quelque sorte à l'origine d'un autre phénomène, ce qui est en fait un marquage formel et explicite du genre soit à l'oral, soit à l'écrit.

2.7 Marquage formel explicite à l'écrit ou à l'oral

Ceci est parfois désigné par le terme « surféminisation »⁷, utilisé par exemple dans l'œuvre de Cholewka (2002), qui n'est pourtant pas accepté dans la terminologie linguistique en la matière. Par rapport à ce phénomène, la même auteure (2002 : 49) explique « [...] la tendance actuelle montre une volonté de surféminiser le terme de base, pour éviter les ambiguïtés relatives à un emploi sans déterminant ou pluriel d'une part, mais aussi pour bien marquer que la personne dont il est question est une femme, et pas un être en général ». Il est donc possible d'assumer, qu'à l'origine du phénomène de surféminisation est le besoin individuel d'hypercorrection ce qui peut

⁷ Nous l'utilisons dans ce travail pour respecter l'économie de l'expression.

faire coexister les deux formes féminines concurrentes comme *un-e maire* (d'usage en Europe) vs *une mairesse* (d'usage au Québec).

Il convient d'affirmer que la « surféminisation » concerne surtout les épécènes. Si un nom singulier est accompagné d'un déterminant féminin et/ou d'un adjectif féminin, il paraît ne plus être nécessaire d'inventer une forme distincte pour mettre en évidence qu'une femme est en question. En revanche, si le contexte s'y prête au pluriel, il pourrait être utile d'employer l'apposition *femme* ou *homme* ou l'abréviation *H/F*, dans certains types de textes comme les offres d'emploi ou les formulaires, car le déterminant pluriel et le nom même ne permettent pas d'identifier le genre linguistique.

Cholewka (2002 : 49–50) affirme que les suffixes *-esse*⁸ et *-ette* sont le plus souvent employés pour (sur)féminiser les épécènes et donne les exemples : *un-e cadre* → *les jeunes cadres dynamiques, les cadrettes pénalisées* et nous pourrions l'appeler la surféminisation par suffixation. La même auteure (2002 : 50) explique que « traditionnellement, il est entendu que le suffixe *-esse* ait une connotation péjorative ou, au moins, marque ce que j' [Nicole Cholewka] appellerai une dépréciation molle. Quant au suffixe *-ette*, il apparaît, le plus souvent, comme hypocoristique ». Ce dernier n'est plus productif mais il est quelquefois utilisé, surtout au Québec, pour empêcher l'homophonie : *une mairesse* – *un-e maire* – *une mer*. Le suffixe *-esse* reste d'usage dans certaines formes : *maitresse, duchesse, princesse*, mais il n'est plus recommandé par les guides de féminisation pour former de nouvelles formes féminines (Elmiger 2008 : 95).

Un cas de figure particulier est le nom de gentilé *Suisse* qui, en Suisse, n'est pas identique à l'adjectif féminin qui se rapporte à ce pays, à savoir *suisse*, étant une forme épécène. Rey et al. (2000 : 3682) constatent que le féminin *Suisse* tend à être remplacé par l'adjectif *suisse* → *une Suisse*. Pourtant, le nom *Suisse* reste d'usage, mais sans être fréquent.

⁸ Le suffixe *-esse* crée aujourd'hui de faux féminins et du coup, il se moque de la féminisation : *une chauffesse* ou *une peintresse*. Auparavant, il servait régulièrement à former des féminins : *une clergesse, une monagesse, une abbegesse*, mais il a acquis des connotations péjoratives dès l'époque de François Rabelais. (Yaguello 1978)

Même les féminins distincts sont parfois touchés par la « surféminisation ». Les exemples suivants sont empruntés à Mathieu (2002 : 110–113). Ils ont été repérés dans des médias écrits et audiovisuels français : *une femme chirurgienne, une femme commandante, la modeste femme policière, la 'femme sculpteuse', 'une femme surveillante', une assistante de sexe féminin, la deuxième auteur de sexe féminin, l'artiste français de genre féminin*. Nous appellerions cette pratique comme une volonté de (sur)féminiser, influencée par l'insécurité et/ou l'imaginaire linguistiques. Les formes féminisées entre guillemets dénotent quelque chose de dépréciatif, étrange ou bizarre afin de ridiculiser la féminisation linguistique, la forme féminine et la femme désignée elle-même.

Il se pose la question de savoir si ce type de féminisation, ou bien de « surféminisation », pourrait nuire à la féminisation simple, c'est-à-dire à celle qui peut se faire par un article féminin lorsque le nom est épïcène. Il est probable qu'avec ce genre de propositions, les railleurs auront beau jeu de refuser des procédés linguistiques de féminisation plus logiques et plus simples.

Selon nous, l'insécurité et l'imaginaire linguistiques ne sont pas les deux seules origines de la « surféminisation ». Cela pourrait également être la conséquence de l'incompréhension d'une disposition légale relative à l'égalité entre femmes et hommes, ou la crainte d'être puni-e pour ne pas avoir respecté une telle disposition.

Vers une conclusion

Selon Houdebine-Gravaud (1998 : 165–166) « diverses enquêtes d'attitudes montrent la liaison de la morphologie, de la discrimination et de l'imaginaire linguistique dans le fait du genre » et elle en témoigne par quelques exemples : « une médecine, une députée, ça peut se dire ? » ; « Une professeur mais ça ne se dit pas ! » ; « Pompière ? ce n'est pas dans le dictionnaire ! » ; Plombière, impossible, c'est une glace ! Une pharmacienne ? Mais c'est la femme du pharmacien ! Une mannequin, une ambassadeur ? Ah non c'est pas joli ! »

Du coup, nous disposons d'un grand nombre d'expressions que, selon nous, nous pourrions appeler les *fémimo-masculines* : *Il est né d'un écrivain et d'un peintre* (mais qui est qui?), *Madame le ministre, Madame l'académicien, Madame le Doyen, le*

capitaine est enceinte, notre professeur est belle, l'écrivain est menacée, le maire d'un village, c'est la femme à tout faire. Nous observons donc des errances entre un accord morphologique et un accord sémantique. Durand (1936 : 24) pense que de telles formulations sont souvent fort embarrassantes à employer pour des femmes et il est choquant de lire ou d'entendre l'expression *Madame le Docteur*.

Pour conclure, soulignons l'importance reposant dans les études de féminisation par l'intermédiaire de la langue et ses usages. Nous ne devrions pas négliger les relations étroites dans la triade le genre social, le genre linguistique et le sexe. Ces trois éléments s'influencent mutuellement. Les relations entre le sexe, le genre en tant que tel et les faits sociaux représentent une nouvelle épistémologie importante, particulièrement dans le contexte linguistique de la francophonie. Cette approche est à l'origine de nombreuses études en sciences du langage : les mécanismes linguistiques et idéologiques de sexuation, les liens entre la langue et la valeur des femmes, entre le discours ou les manifestations langagières et l'identité individuelle ou groupale (Nugura 2012 : 148).

3 Théories linguistiques en rapport avec la féminisation

Cette troisième partie a pour but de démontrer que la féminisation linguistique ne se limite pas seulement à la formation des féminins, mais s'inscrit dans un contexte linguistique et social plus large. Notre attention portera sur les théories linguistiques en rapport avec la féminisation linguistique du français. Nous mentionnerons brièvement la théorie du marquage linguistique, l'hypothèse de Sapir-Whorf ou la théorie de relativité linguistique, et la notion de nature du signe linguistique. Ce faisant, nous nous appuyons sur les travaux de Dubois (1969), Martinet (1956, 1996), Hjelmslev (1956, 1971), Jespersen (1971), Meillet (1921), Jakobson (1932), Troubetskoï (1931), Michard (2002) et les autres.

Dans un contexte général, l'étude de la féminisation linguistique s'inscrit en particulier dans le cadre de la sociolinguistique. L'intérêt scientifique de cette dernière porte sur l'interaction entre la langue et les communautés dans lesquelles elle est parlée. Ainsi, Labov (1976) affirme que « la sociolinguistique est [...] amenée à définir la langue comme une entité dont la structure polymorphe reflète et, indirectement, entretient les rapports sociaux fondant la société qui la parle ». Nous verrons donc comment la féminisation linguistique est perçue dans les territoires francophones en l'appliquant sur les théories linguistiques.

Saussure (1971 : 138) postule que la parole possède en soi le germe de tous les changements linguistiques et chacun d'eux est d'abord mis en place par un petit nombre de sujets parlants avant d'entrer dans l'usage. Or, cette tâche est hautement exigeante et il est donc impossible de l'achever d'un jour à l'autre. Ainsi, il faut d'abord agir avant de faire entrer les nouvelles formes dans l'usage et par la suite dans la norme.

3.1 Le féminin est-il vraiment marqué ?

L'origine de la notion de « marque » en linguistique est attribuée à Troubetskoï. Il l'a présentée dans l'article *Die phonologischen System* (1931), et même Jakobson nous y invite dans son article *Zur Struktur des russischen Verbums* (1932). Troubetskoï a appliqué sa théorie sur le plan phonétique postulant que l'un des deux termes d'une

opposition est conçu comme positivement muni d'une certaine marque, tandis que l'autre est simplement conçu comme dépourvu de la marque en question. Troubetskoï appelle ces oppositions « privatives ». Mais dans son article le terme « marque » ne figure pas encore. Son premier emploi date de 1932 lors de la parution de l'article de Jakobson où il l'a employé dans le contexte de morphologie, dans lequel la « marque » est traitée surtout en rapport avec genre, parce qu'il estima qu'il était possible d'étendre l'idée de Troubetskoï aux corrélations morphologiques.

Une corrélation est constituée par une série d'oppositions binaires définie par un principe commun qui peut être pensé indépendamment de chaque couple de termes opposés. Une unité lexicale est donc en corrélation s'il présente une relation logique avec autre chose. Jakobson (1932) suppose que les deux membres d'une paire corrélatrice ne sont pas équivalents parce qu'un membre possède la marque considérée tandis que l'autre ne la possède pas. Le premier est donc désigné comme « marqué » et le second comme « non marqué » :

En vérité les significations générales des catégories corrélatrices se répartissent différemment : lorsque la catégorie / énonce la présence de A, la catégorie // n'énonce pas la présence de A, c'est-à-dire elle [sic !] n'indique pas si A est présent ou non. La signification générale de la catégorie non marquée // en comparaison avec la catégorie marquée / se limite au manque de signalisation de A. (Jakobson, cité par Viel 1984 : 451)

Dubois et al. (1994) en donne la définition suivante :

On dit d'une unité linguistique qu'elle est marquée lorsqu'elle possède une particularité phonologique, morphologique ou sémantique qui l'oppose aux autres unités de même nature de la même langue. Cette unité marquée est alors le cas marqué d'une opposition binaire où le terme opposé, privé de cette particularité, est appelé non-marqué.

Autrement dit, l'idée porteuse en est que l'opposition des deux éléments se fait sur le critère présence de A et absence de A, et non pas A et B. C'est donc la présence ou l'absence de la marque qui est significative et non la forme de la marque elle-même.

Pour rendre cette notion plus simple à comprendre, nous la résumons dans le tableau suivant :

Catégorie I	[+A]
Catégorie II	[±A] ou [-A]/[+A]

Troubetskoï propose d'avoir recours à la statistique pour déterminer ce qu'il appelle la « variante fondamentale de l'archiphonème » → le « terme non marqué ». Mais Jakobson refuse la méthode du calcul sur le corpus pour déterminer la signification générale de la catégorie non marquée. Il l'explique par l'exemple de *âne* en se posant la question de savoir si l'âne doit être considéré d'abord comme désignant le mâle et par extension l'espèce, ou au contraire comme l'espèce et après, dans un contexte favorable comme le mâle de cette même espèce. (Viel 1984 : 452–453)

Si dans un certain contexte, la catégorie II indique la non présence de A, c'est uniquement une application de la catégorie donnée : la signification est conditionnée par la situation, et même s'il s'agit de la fonction la plus courante de cette catégorie, le chercheur ne doit pas mettre sur le même plan la signification statistique dominante de la catégorie avec sa signification générale. (Jakobson, cité par Viel 1984 : 453)

Mais pour appliquer cette théorie d'opposition au genre, il faut décider lequel d'entre les deux est porteur d'un trait distinctif, donc marqué. Michard (2002 : 67) reprend l'explication empruntée à Jakobson :

À partir de l'observation que pour les noms désignant des humains, ceux de genre masculin ont une capacité référentielle plus étendue que ceux de genre féminin (ils peuvent désigner des humains en général des hommes ou des femmes, des hommes et des femmes) [...]. Le trait sémantique pertinent de l'opposition de genre est donc /femelle/.

Le genre en tant que catégorie morphologique ne désigne pas nécessairement le sexe et ce n'est donc pas une catégorie de sexe. Par contre, en parlant des êtres humains ou animés en général, le féminin désigne pratiquement toujours une femme/femelle et ne s'emploie que rarement avec une valeur générique ce qui n'est pas le cas du

masculin qui est, en revanche, le « genre à signification zéro » ou le « terme de marque zéro », donc le « cas non marqué ». Dans le système nominal, le féminin considéré comme le genre marqué ne fait pas normalement référence à un être humain mâle et il s'oppose au féminin dit non marqué qui correspond soit à un neutre marqué indiquant l'absence de relation au sexe (entité asexuée), soit à un masculin deux fois non marqué qui n'indique ni le caractère non sexué de l'objet désigné, ni, par opposition au féminin, la non féminité du référent : *un ordinateur* (Viel 1984 : 665).

Le masculin est perçu par de nombreux linguistes, parmi lesquels Jakobson ou Martinet, comme la « forme de base », parce que le féminin est traditionnellement considéré et présenté comme la « forme à partir du masculin ». Michard (1996 : 30) résume ces opinions en postulant que :

[l]e féminin, genre marqué, pose la catégorie de sexes, qui se confond avec l'un des deux termes de l'opposition (femelle), tandis que le masculin genre non marqué n'oppose rien quant à cette catégorie. Le féminin signifie nécessairement le sexe, ce que ne fait pas le masculin, qui de ce fait peut prendre toutes les valeurs possibles.

Abbou (2011 : 33) décrit des volontés d'instaurer le féminin comme la forme de base initiée par Blanche-Benveniste (1997), De Félice (1950) ou Nida (1949). La première auteure parmi les trois précédentes (1997) affirme que la forme masculine est d'habitude plus courte que celle du féminin et qu'elle se différencie par la perte de la consonne finale et elle propose d'établir comme règle de partir du féminin et d'enlever la consonne finale pour former le masculin. Abbou (2011 : 33–34) postule encore que le maintien du masculin en tant que forme de base n'est plus un argument linguistique mais plutôt idéologique, argument révélateur d'une conception d'un primat d'un genre sur l'autre.

Viel (1984 : 671) résume le principe de marquage dans le tableau suivant, dans lequel le singulier est non marqué, le pluriel est marqué, le masculin singulier est le « non féminin »⁹, le féminin pluriel est le « non masculin ».

⁹ Selon nous, le fait que le masculin singulier dénote un « non féminin » est hautement discutable puisque l'analyse des corpus des offres d'emploi et des formulaires institutionnels prouve tout le contraire. Viel (1984 : 671) l'explique par le fait que la langue tend à éviter l'accumulation des marques et c'est pourquoi le féminin marqué est restreint au singulier non marqué, et le masculin non marqué est restreint au pluriel marqué.

	Sg -	Pl +
M -	Non F -	M +
F +	F +	Non M -

Par conséquent, l'énoncé *Les étudiants travaillent dans la bibliothèque universitaire*, sans prendre en considération le contexte, représente donc le cas non marqué parce qu'il comprend les deux genres : [+ féminin] + [+ masculin] = [- marqué]. Ce même énoncé ne peut pourtant renvoyer qu'aux hommes, s'il n'y a que des étudiants hommes qui travaillent dans la bibliothèque et il est donc marqué [+ masculin] + [- féminin] = [+ marqué]. Dans le contexte *Au XVIII^e siècle, les femmes n'avaient pas l'accès à l'éducation supérieure. Ainsi, on ne voyait que des hommes dans les bibliothèques universitaires. Il n'y avait aucune étudiante*, l'emploi du nom pluriel *étudiants* est aussi marqué puisque toutes les femmes sont exclues : [+ masculin] + [- féminin] = [+ marqué]. De même pour le nom singulier *étudiante* : [+ féminin] + [- masculin] = [+ marqué], mais le féminin est d'ailleurs toujours marqué.

L'Académie française (1984) postule que le masculin est non marqué et qu'il est aussi possible de l'appeler « extensif » puisqu'il a capacité à représenter en lui seul les éléments relevant de l'un et de l'autre genre → le genre à valeur générique. Ceci n'est pas le cas du féminin, le genre marqué ou « intensif ». Or, souligne la Compagnie, la marque est privative et elle affecte le terme marqué d'une certaine limitation. À la différence du genre masculin, le féminin, appliqué aux être animés, institue entre les sexes une ségrégation. Ainsi, les immortels (1984) invitent à « éviter les termes du genre dit 'féminin' » (sic !) dans les contextes professionnels afin de veiller à l'égalité absolue entre les hommes et les femmes.

C'est sur ce point que nous voyons une certaine ambiguïté du concept : le masculin non marqué et le féminin marqué. Khaznadar (2002 : 33) déclare qu'il n'y a aucun masculin dit non marqué. Elle fonde sa thèse sur l'exemple des unités lexicales empruntées à Dubois (1969 : 64-65) *concierger, aimable et leur* qui ne sont opposables à rien et sont donc non marquées, ce qui signifie l'absence d'informations en ce qui concerne le genre et le nombre dans le code écrit aussi bien qu'oral, même si ce n'est pas pas toujours le cas. Khaznadar (2002) indique que sur cinq milles de noms

communs de personnes, il en existe un millier dans le dictionnaire le *Petit Robert*. La même auteure les appelle « bivalents » ce qui correspond dans le présent travail aux « épiciènes dits propres ». Son constat est en fait l'aboutissement d'une longue recherche sur le fonctionnement morphologique du genre qu'elle a entreprise. Elle a exploré divers types de discours et conclut que l'Académie française et la Commission de terminologie et de néologie ont imposé le masculin à valeur générique (→ le masculin non marqué) comme pratique institutionnelle ne reposant sur aucune argumentation linguistique valable parce que la justification de cet emploi avait été absent des grammaires (Khaznadar 2007 ; 2012 : 108).

Le principe selon lequel *le féminin est le cas marqué* est un principe faux, en tout cas morphologiquement. Les formes alternantes, opposable l'une à l'autre selon le vocabulaire structural, sont toutes les deux marquées en genre du fait même de l'alternance, et leur catégorie s'oppose à la catégorie effectivement non marquée, celles des bivalents. (Khaznadar 2002 : 35)

Qu'il s'agisse d'un principe faux peut être démontré avec l'exemple suivant (Dister et Moreau 2009 : 28) :

Un homme et son fils roulent, un soir d'automne, sur une route de campagne jonchée de feuilles mortes. Un violent orage éclate. La voiture dérape et s'écrase contre un arbre. Le père est tué sur le coup ; le fils est emmené aux urgences de l'hôpital le plus proche. Le chirurgien entre dans le bloc opératoire, s'approche du blessé et s'exclame : c'est mon fils, je ne peux pas l'opérer. Comment est-ce possible ?

Larivière (2000b : 64–65) est de même avis et elle se pose la question à propos du masculin non marqué : « [...] si le masculin n'a pas de marque, il n'est pas un genre et, s'il n'est pas un genre, qu'est-ce qu'il est ? » Puis, elle donne la réponse à deux reprises :

En fait, tout comme pour le générique, le masculin non marqué est une commodité linguistique pour faire du masculin la norme et restreindre la portée du féminin. Cette commodité, l'Académie française la fait sienne en s'appuyant, sans doute, sur les théories des linguistes français structuraux qui se réclament d'une école de pensée, l'école de Prague, qui a existé de 1926 à 1939. Les théories de cette école sont des théories parmi d'autres et s'appliquent mieux à l'étude des sons qu'à l'étude des formes.

En résumé, le masculin ne saurait être utilisé comme genre neutre ou non marqué, pas plus comme générique, sans entraîner de la confusion, de l'aberration et, bien sûr, de l'iniquité. Utiliser le masculin comme norme, c'est, en fait, rendre un genre dominant par rapport à l'autre.

Voici quelques démonstrations montrant que le masculin et le féminin sont tous les deux marqués. Le premier exemple porte sur l'unité lexicale *directeur* et son pendant féminin *directrice*. Ils sont reconnus tous les deux dans les dictionnaires et sont opposables l'un à l'autre par leur suffixe. Ils sont donc marqués.

Masculin	Féminin
directeur [diRɛktœR]	directrice [diRɛktRis]
direc-	
-teur	-trice

Concernant la marque sur le plan phonétique, Khaznadar (2002 : 34) s'interroge sur la signification du terme « marque zéro » : « [c'est la] marque de quoi ? de genre ? » ; et elle répond : « L'absence de -e informe qu'il faut arrêter la lecture à la voyelle nasalisée finale. Celle-ci est la marque du masculin, et du seul masculin dans toute alternance, [c'est] pourquoi nous le reconnaissons comme tel ». Ainsi, même la marque zéro, ou l'« absence significative » (Camussi-Ni – Coatéval 2013 : 265) possède en soi une valeur, une absence significative du masculin dans la majorité des cas.

Masculin	Féminin
petit [p(ə)ti]	petite [p(ə)tit]
<i>petit-</i>	
∅	-e

Les derniers cas de figure sont les noms dont la distinction entre le masculin et le féminin ne se fait qu'à l'écrit. Lorsque nous mettons en comparaison les formes en corrélation, nous verrons un plus petit nombre de marques du genre à l'oral qu'à l'écrit et cela permet également de voir que la forme féminine a souvent une marque « formelle » supplémentaire à celle de genre masculin (Dubois 1969).

Masculin	Féminin
ami [ami]	amie [ami]
<i>ami-</i> [ami]	
∅ [∅]	-e [∅]

Pourtant, si le masculin et le féminin sont tous les deux considérés comme les genres marqués, ceci pourrait amener à la redondance des textes écrits et oraux. Mais ces marques représentent en même temps un facteur de cohésion syntagmatique dans les situations de communication dans lesquelles nous ne pouvons pas recourir aux demandes de précisions, avant tout dans les situations de communication écrites (Michard 2002 : 108–109). Sauf pour les variations de morphèmes et les variations phonétiques présentées plus haut, il s’agit également des variations de lexèmes et de déterminants comme *un frère - une sœur*.

Selon nous, Khaznadar (2002) a donc raison de dire que le genre marqué est un principe faux, au moins du point de vue morphologique, et que selon la lexicologie structurale, les formes opposables l’une à l’autre sont toutes les deux marquées en genre et elles peuvent s’opposer à la catégorie des non marqués correspondant aux épiciens dits propres qui ne le sont pas et la distinction des genres se fait par un déterminant.

Si les deux genres grammaticaux en français étaient marqués, il manquerait donc un troisième terme → le cas « vraiment » non marqué, afin de nommer les femmes et les hommes en même temps et de façon non sexiste ou égalitaire : *une mère, un père* → *des parents*. Pour faire face à ce manque, nous proposerions les formes « dégenrées » (cf. sous-chapitre 5.3.3) qui sont, en effet, les amalgames conceptuels de la personne et de la fonction (Khaznadar 2002 : 32).

Le président de la société est X.

[+ masculin] et [- féminin] = [+ marqué]/[- masculin] et [- féminin] = [- marqué]

La présidente de la société est Y.

[+ féminin] = [+ marqué]

↓

La société est dirigée sous la présidence de X/Y.

[formulation *dégenrée*] = [- marqué]

Selon nous, c'est aussi une question lexicographique et il conviendrait que les dictionnaires ne fixent plus de genre unique aux noms désignant des fonctions en particulier. Il faudrait faire la différence entre ces dernières et les noms désignant les postes. De même pour les épïcènes, le genre ne devrait pas être fixé par les dictionnaires. Comme le dit Victor Hugo : « Toute révolution doit s'accompagner d'une réforme du dictionnaire ».

Enfin, voici un autre exemple qui est, d'ailleurs, cité souvent, à fort bon escient, puisqu'il montre parfaitement la nécessité de marquage de genre dans la langue française. Ce type d'énoncé pourrait en effet prêter à des confusions de compréhension.

Le capitaine Prieur est actuellement enceinte et l'accord prévoyait que dans ces circonstances, elle pouvait être rapatriée à Paris.

3.2 Hypothèse de Sapir-Whorf et la féminisation linguistique

La pensée des sujets parlants est influencée par les catégories conceptuelles mises en œuvre dans les structures les plus courantes de leur langue (Whorf 1969). Delbecque (2006 : 186) met cette conception aux antipodes de l'universalisme, c'est-à-dire la tradition philosophique dominante depuis le XVII^e siècle considérant la pensée et les structures linguistiques (en tant que reflet de cette dernière) comme des faits universels. Dans ce sous-chapitre, nous nous interrogeons de savoir pourquoi il y a des différences en matière de féminisation linguistique dans les pays francophones cibles malgré le fait que ces communautés partagent une même langue ? Ce faisant, nous allons nous appuyer sur la théorie de la relativité linguistique.

Au fait, ce n'était pas le tandem Sapir-Whorf à l'origine de cette hypothèse. D'abord, seul Sapir, influencé par l'approche humboldtienne, s'était prononcé en faveur de l'idée que le monde réel n'existe qu'à travers de ce que notre langue nous en fournit comme vision. Par conséquent, Sapir a eu tendance à croire que :

(1) La langue constitue une certaine analyse de l'expérience.

(2) La langue constitue une certaine vision du monde.

(3) La langue procure à ses locuteurs et locutrices une sorte de prisme.

(4) La langue est la traduction spécifique à une culture donnée, la traduction de la réalité sociale.

Après, Whorf a radicalisé et étendu les propos de Sapir en affirmant que la langue est un vaste système de structures qui ne sont pas identiques avec celui dans d'autres langues. Dans ce système, il y a des formes et des catégories ordonnées culturellement par lesquelles l'individu communique mais aussi analyse la nature, il aperçoit ou néglige tel ou tel type de phénomènes et de relations ce qui lui permet de fonder sa façon de raisonner et de construire l'édifice de sa connaissance du monde (Whorf 1969 : 110). L'approche sapirienne radicalisée par Whorf pourrait être résumée en deux points suivants :

(1) La langue conditionne la vision du monde d'une communauté linguistique.

(2) La langue que nous parlons a une influence sur la manière de réfléchir.

Ceci peut s'interpréter de deux façons différentes. La première est sa vision forte selon laquelle la pensée est dépendante de la langue. En effet, il s'agit du déterminisme linguistique qui est aujourd'hui unanimement rejeté et il existe la version argumentée selon laquelle la langue influence la pensée. Pourtant, la langue n'est pas le seul outil social pour présenter les idées. Il ne faut oublier non plus la production artistique ou les constructions techniques. De plus, sa version « faible » est que la langue oriente la pensée et la perception. Whorf insistait sur le fait que les structures de la langue maternelle imposent inévitablement des structures des pensées habituelles d'un individu. Des recherches menées auprès des enfants en bas âge confirment l'idée que les catégories conceptuelles que l'enfant développe à travers sa langue le guident dans sa perception des choses. (Delbecque 2006 : 184–186)

En matière de féminisation linguistique du français, Labrosse (2002 : 18) introduit une autre version de cette hypothèse à laquelle adhèrent nombre de sociolinguistes :

[...] le langage, au même titre que les autres institutions sociales, occuperait un poste-clé dans le maintien du sexisme de la société. Ainsi, une langue sexiste ne ferait pas que refléter les réalités culturelles sexistes, elle les renforcerait aussi au quotidien par l'emploi de règles, mots, connotations, [...] selon les particularités propres à chaque système linguistique.

Dayer (2014 : 18) postule qu'une perspective s'appuyant sur la psychologie sociale et cognitive permet de mettre en évidence que les mécanismes de rejet (genre marqué vs non marqué, valorisé vs non valorisé et d'autres concepts liés à la féminisation linguistique) s'élaborent par un processus de catégorisation qui distingue l'endogroupe (les personnes qu'un individu conçoit comme membres de son groupe d'appartenance et avec qui il a tendance à s'identifier) et l'exogroupe (les personnes qu'un individu estime comme faisant partie d'un autre groupe que le sien). Les quatre pays faisant partie de notre recherche représentent chacun un endogroupe et en même temps un exogroupe par rapport aux trois autres pays. Par-là s'expliquent en quelque sorte les différences entre eux en matière de féminisation linguistique du français. Nous y intéressons de plus près dans le chapitre IV.

Si la langue se veut une traduction spécifique de sa communauté, le français devrait donc refléter les réalités propres à plusieurs communautés de façon identique : le français en Belgique, le français en France, le français au Québec, le français en Suisse ou le français ailleurs. Mais les différences dépendent d'un bon nombre de facteurs dont la nature peut être psycholinguistique (→ concerne l'individu, d'où les problèmes liés au bilinguisme) ou sociolinguistique (→ concerne la communauté, d'où les problèmes liés à la diglossie).

Cette brève description théorique de l'hypothèse Sapir-Whorf donne maintenant lieu aux réponses à la question posée au premier paragraphe du présent sous-chapitre : même si la Belgique, la France, le Québec et la Suisse partagent le français comme la langue officielle et/ou nationale, il ne traduit pas les faits sociaux de façon identitaire parce qu'en fait ces quatre pays ne sont pas pareils. Ils représentent quatre communautés/endogroupes individuels dont la perception du monde est guidée par le développement culturel, socio-politique, historique et par l'aménagement linguistique propre à chacun d'eux. Dans le cas des pays bilingues ou plurilingues, à savoir le

Québec et la Suisse, les différents positionnements et démarches en la matière sont renforcés aussi par l'incidence d'une autre langue ou d'une autre culture : l'influence de l'anglais et du féminisme nord-américain au Québec, l'influence considérable de l'allemand en Suisse. Certes, les différences peuvent aussi découler du positionnement personnel des sujets parlants ce qui pourrait constituer un objet d'études en psycholinguistique.

En conséquence, le français en tant que langue dite sexiste dispose de traits caractéristiques variés en fonction du territoire francophone donné. C'est-à-dire que dans la langue française, un même énoncé peut être interprété et compris en tenant compte de la communauté dans laquelle une telle interprétation s'est produite : *un-e maire* (F, B) vs *un maire* et *une mairesse* (Q) → *une mairesse* a été réintégrée dans le français parlé au Québec pour nommer une femme. Au contraire, cette unité lexicale est perçue archaïque dans le français parlé en Belgique et en France et *maire* est un épïcène.

Pour conclure, voici une citation de Whorf (1969 : 113) résumant les passages développés plus haut :

Les concepts de *temps* et de *matière*, qui sont des données de l'expérience, ne sont pas, dans leur essence, exprimés de la même manière par tous les hommes, mais ils dépendent de la nature de la ou des langues qui ont présidé à leur élaboration. Ils sont liés moins à un quelconque système grammatical (tel que le temps des verbes ou la catégorie des substantifs) qu'au processus de connaissance allant de l'expérience à l'analyse dont les modalités ont été fixées linguistiquement en tant qu'*expressions reçues*, et échappent aux classifications grammaticales types. De sorte qu'une telle *expression* peut inclure des aspects lexicaux, morphologiques, syntaxiques et autres, les uns et les autres tout aussi structurés et coordonnés dans un certain cadre logique.

3.3 Identifier la femme lors d'une situation de communication

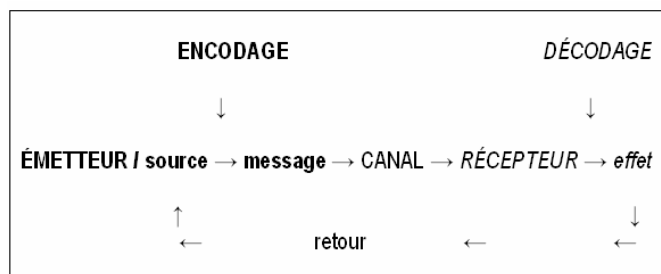
Dans les deux sous-chapitres précédents, nous avons tenté de démontrer que toute langue reflétait la réalité différemment et une même langue peut représenter les faits autrement. C'est-à-dire que pour passer d'une langue à une autre ou d'une communauté/un endogroupe à un-e autre, il ne suffirait pas de changer d'étiquettes.

Pour certaines personnes, la langue, ramenée à son principe essentiel, est une nomenclature, c'est-à-dire une liste de termes correspondant à autant de choses. [...] Cette conception est critiquable à bien des égards. Elle suppose des idées toutes faites préexistant aux mots [...]. (Saussure 1971 : 97)

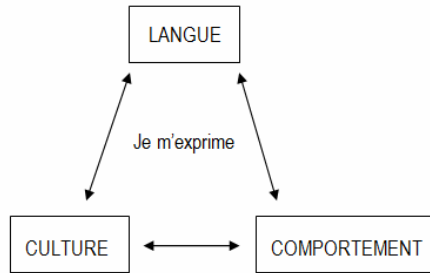
Alors, il faut connaître non seulement la structure de la langue, mais aussi comment cette dernière fonctionne dans les situations de communication réelles dans les territoires différents. C'est-à-dire qu'il faut être muni-e d'un bagage culturel adéquat afin de comprendre et de se faire comprendre par autrui.

Sperber et Wilson (1986 : 13) ont développé le modèle de la communication dit « inférentiel ». D'après ce modèle, la communication se fait au moyen d'indices que le/la participant-e de la communication fournit afin que son interlocuteur-trice puisse comprendre ses intentions. Il s'agit en effet d'un savoir mutuel des participant-e-s dans la communication, l'ensemble des prémisses utilisées pour l'interprétation d'un énoncé.

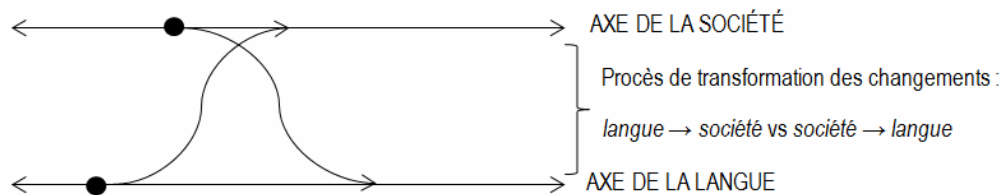
Pour ce qui est du modèle du code de la communication, cette dernière se fait par codage et décodage de message.



Par ailleurs, les différentes perceptions des femmes dans la langue et le différent niveau du développement de la rédaction épiciène ou bien du langage non sexiste à travers les territoires francophones peuvent rendre l'identification de la femme dans un texte écrit ou oral difficile. La compréhension d'un message dépend de la langue donnée, sa culture et le comportement social des sujets parlants, ce qui renvoie à la triade langue-comportement-culture.



Ces trois éléments sont en interaction et représentent un ensemble complexe d'influences réciproques. La langue en tant que système et miroir de pensée collective, mais aussi individuelle, accepte des changements sociaux plus lentement, tandis que les innovations et inventions d'ordre culturel et sociopolitique s'incorporent à la pensée des êtres humains et à la société même à un rythme plus rapide. Ce principe fonctionne aussi à l'inverse.



Prenons l'énoncé *Madame le ministre*. L'intention de l'émetteur peut ne pas être comprise de la part du récepteur sous réserve qu'ils parlent la même langue mais vient peut-être d'un endogroupe différent. Dans le graphique plus bas, la « notion » correspond à la nature, la « fonction » à la morphosyntaxe et la « forme » sert à exprimer la notion d'idée ou de pensée par une expression concrète. Lorsque nous parlons ou écrivons, nous allons de droite à gauche, partant de la notion pour arriver à l'expression formelle (la forme) en passant par la syntaxe. Lorsque nous écoutons ou lisons, nous suivons le chemin inverse, de la forme à la notion en passant par la fonction.



En conséquence, la nécessité de nommer chaque personne par son propre genre linguistique est démontrée dans la citation suivante tirée du *Guide de rédaction épïcène* (Institut fédéral des hautes études professionnelles en Suisse 2008 : 3) :

Il est également à noter que l'utilisation, courante jusqu'à présent, de la description masculinisée des personnes des deux genres exigeait, de la part des femmes, un déchiffrement constant des situations décrites. En effet, l'ambiguïté inhérente au masculin générique, qui peut être interprétée aussi bien comme étant spécifique à un genre précis qu'indifférent à tout genre, obligeait les femmes à évaluer constamment si elles étaient concernées ou non par les affirmations émises. L'utilisation d'un langage non sexiste abolit cette confusion.

Toutes les ambiguïtés, les incertitudes et l'incompréhension disparaîtront si le signifié et le signifiant sont du même genre linguistique. Si nous avons dans l'esprit une certaine notion (le signifié), nous devrions exprimer cette notion par un terme approprié, c'est-à-dire par un terme féminin si une femme est en question. Par ailleurs, ceci paraît plus logique que les appellations masculines employées pour s'adresser à une femme. Le signe linguistique est arbitraire, mais ce n'est pas le cas du genre grammatical de tous les noms animés. En général, pour ce qui est des dénominations professionnelles en particulier, le genre des animés est linguistiquement prédéterminé par le sexe. Pourtant, le genre en linguistique n'est plus prédéterminé que par le sexe, mais aussi par la culture respective et l'influence primaire du sexe sur le genre linguistique est souvent négligée, voire refusée, à cause de l'argument qu'il s'oppose au bon usage.

Mutatis mutandis, tout ceci s'applique également à la communication qui a cours dans une culture donnée. Le style communicatif de l'individu n'est jamais déterminé à cent pour cent par les scripts culturels qu'il a pu intérioriser au cours de son éducation. Il reste toujours une part de variation individuelle et sociale, ainsi qu'une marge pour l'innovation. Cependant, ni au niveau de la communauté ni à celui de l'individu, le style communicatif ne saurait échapper à l'influence des *règles culturelles* de la communication. (Delbecque 2006 : 185).

Vers une conclusion

Mathieu et Pierrel (2009 : 4) affirment que « [...] la féminisation n'est ni une mode passagère, ni un programme politique, mais bien une revendication fondamentale, essentielle existentielle de tout individu dans notre société : ce qui n'est pas nommé n'existe pas ». Ceci fait référence à l'idée invoquée par Christine Ziegler que les Égyptiens croyaient au pouvoir créateur des mots qui constituaient une partie de la réalité et des choses vivantes. Pour eux, l'être humain était vivant si nous l'avions nommé par son propre nom. Dans le contexte sociolinguistique d'aujourd'hui, il s'agit de la revendication des femmes à être désignées par un terme rendant compte de leur sexe. Ce n'est rien d'autre que le désir d'exister pleinement. (Mathieu 2002 : 125)

Dans le présent chapitre, nous pensons avoir démontré que la majorité des arguments contre la féminisation, introduits notamment dans les chapitres I et IV, ne sont pas tant d'ordre linguistique et/ou naturel qu'ils sont basés plutôt sur quelque chose d'imposé culturellement-socialement-politiquement. Pourtant, toutes les contraintes à la féminisation du français sont surmontables. Mais il faut d'abord se réunir au sein de la francophonie et agir ensemble afin de proposer des solutions acceptables pour la francophonie comme un tout.

4 Différentes actions d'aménagement linguistique

La féminisation linguistique n'est pas l'affaire unique des francophones. C'est également un sujet d'actualité dans les pays anglophones, germanophones, hispanophones, etc. Les hispanophones ne se servent pas de masculins pour les femmes. Aux États-Unis, afin de ne pas faire référence au sexe, le suffixe masculin *-man* et le féminin *-ess* ont été éliminés : *policeman* → *police officer*, *air stewardess* → *flight attendant* (Arbour – Nayves 2014 : 32 ; Dawes 2003 : 195). L'idée d'un langage non sexiste, ou « *non genré* » selon Viennot (2014), vient donc de l'anglais parlé en Amérique du Nord. Pour ce qui est du français, excepté les Québécois-es, nous supposons que dans la majorité des cas, l'accent est toujours mis plutôt sur la formation des termes féminins, notamment en France, mais l'influence des pratiques nord-américaines est quand même considérable. Ce sont avant tout des linguistes, des enseignant-e-s, des journalistes, des politicien-ne-s, des féministes, mais aussi des particuliers qui s'engagent dans cette affaire. Les documents officiels, institutionnels et/ou administratifs, témoignent des efforts variés que les communautés francophones ont faits et font afin de faire avancer leur langue en la matière et elles reconsidèrent la place prise par les femmes dans leurs sociétés.

Ce chapitre suit un double objectif :

(1) Dans un premier temps, il vise à décrire brièvement l'évolution de la langue française en s'appuyant sur l'histoire de la féminisation linguistique et la position sociale des femmes au cours du temps. Nous allons démontrer à quelle période et pour quelles raisons les féminins ont graduellement disparu de la langue française. Nous allons aussi examiner de plus près quelques événements qui ont mis fin à l'usage dit égalitaire dans le passé. Cette courte énumération historique donnera une image plus précise concernant l'origine de la féminisation linguistique telle qu'elle est connue de nos jours.

(2) Dans un second temps, par le biais de courts commentaires sur quelques documents officiels, institutionnels et/ou administratifs, nous voulons démontrer à quel point et comment les pratiques langagières dans le contexte de la féminisation linguistique du français varient suivant le pays francophone. Par-là, nous verrons

quelles sont les tendances dans les pays cibles et quelles sont les différences entre eux. De plus, cela permettra de mieux comprendre les résultats de l'analyse présentée dans la partie III.

Comme l'affirme Elmiger (2011 : 72), « l'étude des mesures de féminisation de la langue dans les pays et régions francophones permet ainsi d'évaluer l'importance que les collectivités accordent à la visibilité sociale des femmes ». Ajoutons aussi que l'évolution en la matière reflète la diversité dans et entre les sociétés et aires géographiques francophones.

Avant de nous pencher sur l'histoire et l'aménagement linguistique, il faut avant tout souligner que ce chapitre ne veut pas refléter l'usage, mais au contraire démontrer le positionnement linguistique de ceux et celles qui ont le droit et le pouvoir de soumettre la féminisation linguistique à un règlement officiel, institutionnel et/ou administratif.

4.1 À la recherche des origines de la féminisation linguistique

La France est le premier pays à constituer son État et elle est pionnière dans les progrès de la domination masculine dans tous les sens. Cette domination s'est répandue à l'époque coloniale en même temps que se propageait la langue française dans plusieurs parties du monde. Les féminins étaient courants dans la langue française parlée en France métropolitaine jusqu'au XVII^e siècle. Les querelles sur les femmes et les féminins ont débuté à partir de cette époque-là, lorsque les trois questions ont été évoquées (Viennot 2014 : 24) :

(1) La haute politique : Les femmes, peuvent-elles gouverner ?

(2) La politique familiale : Les femmes, peuvent-elles ne pas obéir à leurs maris ?

(3) La politique sociale : Les femmes, peuvent-elles exercer les mêmes professions que les hommes ?

D'un côté, c'est le point de départ où la légitimité des femmes est questionnée sur le plan social, politique et plus tard aussi sur le plan linguistique. En conséquence, les

femmes sont peu à peu écartées de la vie publique ce qui se manifeste aussi dans la langue, à savoir la disparition des féminins, et elles ne deviennent qu'épouses au foyer. De l'autre côté, les données historiques témoignent de la présence des femmes gouvernantes pratiquement depuis l'origine de la communauté de langue française. « Du haut en bas de l'échelle sociale, les femmes étaient présentes et leurs activités énoncées par des termes qui rendaient compte de leur sexe » (Cerquiglini et al.1999 : 11). Les Françaises ont eu un certain impact sur le trône ou même gouvernaient ce qui a souvent perturbé les « scénarios masculinistes ». Mentionnons Anne de France (ou de Beaujeu), Anne de Bretagne, Claude de France, Louise de Savoie qui aidait à gouverner son fils François I^{er}, Marguerite de Navarre, Catherine de Médicis, Anne d'Autriche et les autres.

Néanmoins, les premières tentatives visant à se débarrasser des femmes au pouvoir apparaissent déjà entre 1317 et 1328 lorsque la princesse héritière du trône, à savoir Jeanne de France, en est écartée à trois reprises. Il s'agissait du passage des Capétiens aux Valois qui a déclenché la guerre de Cent Ans. Les Valois justifiaient leur arrivée au trône par une vieille tradition française empêchant les filles de devenir reines : « Le peuple français est trop noble pour être gouverné par des femmes ». Du coup, « toutes les femmes sont soumises à leur mari, même les reines » (Viennot 2014 : 26–27). De plus, c'est aussi la loi salique qui interdisait aux femmes de gouverner le peuple français. Nous pouvons donc voir ici les premiers grains des fantasmes d'aujourd'hui tels que *le masculin est plus noble, le masculin l'emporte sur le féminin* ou *le deuxième sexe*.

Il est d'usage d'expliquer l'ampleur des controverses sur la langue française qui scandent le débat intellectuel français au XVII^e siècle par la création de l'Académie française [...]. Pour autant, la lourde composante sexiste des réformes pensées pour la langue française au XVII^e siècle ne s'explique pas par ce contexte, mais par l'état du rapport des forces entre les sexes. Plus exactement, elle n'est qu'une déclinaison dans le domaine de la langue, des progrès de ce que les masculinistes appellent *l'ordre naturel*. (Viennot 2014 : 23–24)

Ensuite, l'événement défavorisant la condition féminine a été la création de l'Académie française en 1635. Cependant, elle n'était pas défavorable à la féminisation dès sa création. Ce nouvel établissement a été chargé de préparer un dictionnaire national, ce

qui a donné un caractère trop politique à une affaire purement linguistique. Depuis que la question de la féminisation linguistique a été instaurée en France, l'Académie française s'est exprimée à plusieurs reprises contre. La dernière mise au point de la Compagnie est parue le 10 octobre 2014 (vingt ans après la parution de la première déclaration sur ce sujet, le 14 juin 1984) : *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres*.

Il est aussi important de mentionner l'influence de l'Église catholique de France. Son impact demeure dans le développement massif des fonctions publiques de l'État. Ces postes demandaient les aptitudes intellectuelles et toute personne a eu le droit de les exercer. Pourtant, il y avait un groupe privilégié, à savoir les chrétiens de sexe mâle :

[...] à l'époque où le besoin d'administrateurs a commencé à se faire sentir, vers la fin du XIIe siècle, seule l'Église était en capacité d'en former. C'est donc elle qui a mis sur pied ces *machines à produire des experts* que sont les universités [...]. D'où les avantages conférés par ce maître d'œuvre à ses ouailles, aux dépens d'autres groupes abritant des savants : les juifs, les femmes, et même, à l'origine du processus, les laïcs chrétiens. Si ces derniers sont assez vite parvenus à s'imposer, les deux autres groupes sont restés à la porte. Seuls les chrétiens de sexe masculin ont été autorisés à passer les diplômes, outils de sélection vite transformés en sésames pour l'exercice des métiers prestigieux de la *fonction publique*. Ainsi est née la clergie, classe mettant son savoir au service de qui lui permet de se tailler une place au soleil : l'État, le roi, les principautés, les municipalités et bien sûr l'Église - l'État s'avérant progressivement le plus gros fournisseur d'emplois. (Viennot 2014 : 25)

Par rapport à l'Église catholique en France, Bard (1999 : 31) s'exprime ainsi :

L'antiféminisme catholique n'est cependant pas une donnée immuable. Il est en jeu l'affrontement entre tendances modernistes et conservatrices. Sans doute a-t-il été atténué par l'absolue nécessité, pour l'Église en proie à la déchristianisation, de s'appuyer sur les femmes. Il se situe aussi dans une opposition au protestantisme, religion dominante dans les pays les plus avancés du point de vue du droit des femmes, religion dominante également parmi les chefs de file du mouvement féministe français. Le féminisme 'anglo-saxon' est un épouvantail cher aux Français qui voient dans l'émancipation des femmes le symptôme d'une américanisation de la société.

Même aujourd'hui, il paraît que les conséquences des mesures admises par l'Église catholique par le passé sont encore d'une certaine façon en vigueur dans la société francophone, et notamment dans la société française. Ensuite, les deux guerres mondiales ont ouvert les métiers dits masculins aux femmes pour des raisons évidentes. Après la guerre, les femmes deviennent dirigeantes et commencent peu à peu à occuper des postes de haut niveau. Cependant, cette réalité n'est pas encore suffisamment traduite dans la langue et dans tous les territoires de langue française.

Pour aller plus loin, dans l'*Encyclopédie* de Diderot (1753) ne figure que l'entrée *citoyen* accompagnée de l'explication : « on n'accorde ce titre aux femmes, aux jeunes enfants, aux serviteurs, que comme à des membres de la famille d'un citoyen proprement dit. Mais ils ne sont pas vraiment citoyens » (cité par Viennot 2014). Ceci renvoie en quelque sorte à la Révolution française de 1789 lorsque la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* a été adoptée. Suite à ce document privilégiant les hommes et la domination masculine, en 1791 Olympe de Gouge a rédigé un autre texte intitulé la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* afin d'égaliser les femmes et les hommes devant la loi.

Une nouvelle étape s'ouvre au XIX^e siècle lorsque les premiers combats linguistiques et politiques en la matière apparaissent petit à petit. Mais cette époque-là est toujours marquée par le triomphe de la domination masculine :

La période qui s'ouvre alors, marquée par une batterie de lois électorales et de lois sur l'introduction, sans parler du Code civil (1804) et du Code pénal (1810), consacre le triomphe de l'idéal de la domination masculine. Le consensus autour de ce projet de société est cependant loin d'être établi, d'où la poursuite des combats sur le terrain idéologique - et notamment linguistique. (Viennot 2014 : 60)

La *Grammaire nationale* (Bescherelle 1834) contient le chapitre *Noms qui expriment des états, des qualités qu'on regarde, en général, comme ne convenant qu'à des hommes* où l'auteur explique qu'il est incorrect de nommer toutes les professions au féminin parce qu'elles n'avaient été créées que pour les hommes et que cet état est dû aux usages. Plus tard, le même auteur change de rhétorique dans une nouvelle édition de sa grammaire (1847) en se posant la question « Comment se fait-il, [...] que la

langue française se soit mise en opposition avec toutes les autres langues, en laissant au masculin tous ces noms *auteur, amateur, docteur, géomètre, général, graveur, professeur, philosophe, poète, traducteur*, etc., lors même que ces noms désignent des femmes (sic !) ». (adapté selon Viennot 2014 : 60–61)

Par ailleurs, au tournant des XIX^e et XX^e siècles, les féminins sont toujours considérés péjoratifs, déplaisants, ironiques et l'argument plus ou moins modéré qu'*en France, c'est comme ça* remplace à nouveau l'idée de la noblesse ou la hiérarchie sociale, voire professionnelle. Ces tendances ne restent pas inconnues de nos jours. Voici, un exemple tiré du dictionnaire *Larousse* en ligne où la difficulté de l'emploi de *directrice* est expliquée : « La forme féminine du substantif est *directrice* : *Mme Legal est la directrice de l'école*. Toutefois, dans les titres et les noms de fonctions, c'est en général la forme masculine qui est employée, du moins en français de France : *Madame Soazik Le Dantec, président-directeur général des Chantiers navals brestois. Madame Dupin, directeur de cabinet* ». ¹⁰

Alors, au fil du temps, le français égalitaire s'est transformé en un français dominé par le masculin. Par conséquent, au XX^e siècle (re)commence la recherche des féminins perdus auparavant. Ce n'est qu'à cette époque-là, alors que les femmes ont commencé à (ré)intégrer massivement le milieu du travail, que les linguistes se sont penchés sur cette problématique.

Nous avons essayé de démontrer l'émergence du phénomène de féminisation linguistique dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Maintenant que nous avons déjà une image plus précise sur l'historique, nous pouvons examiner les origines des différences en la matière dans les sous-chapitres suivants. Chacun d'eux est consacré à l'un des quatre pays cibles.

4.2 Belgique

Les textes officiels, institutionnels et/ou administratifs belges aménageant la féminisation linguistique sont apparus relativement tard par rapport à la France et au

¹⁰ http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/directeur_directrice/25775/difficulte [consulté le 17/11/2014].

Québec. C'était à l'époque où les travaux québécois en la matière avaient été menés depuis vingt ans déjà. Le premier document belge important a été publié en 1993 par le Conseil de la Communauté française de Belgique : le *Décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* qui impose l'usage des féminins dans la documentation issue des organismes, institutions ou entreprises subventionnées par le Conseil de la Communauté française de Belgique. Peu après, ce texte officiel est complété d'un *arrêté établissant les règles de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* du 13 décembre 1993. Il contient déjà des règles précisant quelles formes féminines employer de préférence et comment les employer. Elles sont pratiquement les mêmes que les règles dites françaises.

En 1994 est paru le guide *Mettre au féminin* du Conseil supérieur de la langue française destiné au grand public. La féminisation lexicale est toujours au centre d'intérêt, mais nous y trouvons pourtant déjà deux courtes remarques sur la syntaxe précisant comment procéder à la féminisation des textes :

A. On recourt systématiquement aux déterminants féminins.

Ex. : une architecte, la comptable, cette présidente.

De même avec les appellations complexes.

Ex. : une agente de change.

B. Les adjectifs et les participes en relation avec les noms concernés s'accordent systématiquement au féminin, y compris dans les appellations professionnelles complexes.

Ex. : une conseillère principale, une contrôlease adjointe, une ingénieure technicienne, une première assistante, la doyenne s'est montrée intéressée, la présidente directrice générale.

Parmi les recommandations générales dans ce même document figure l'une qui soutient la conception traditionnelle du masculin générique et invite à l'employer si le contexte s'y prête :

Dans les autres textes visés à l'article 1^{er} du décret relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre, il est recommandé que l'on veille à éliminer les formulations sexistes et à assurer au mieux la visibilité des femmes. Pour assurer cette visibilité, il est recommandé de ne pas abuser de l'emploi générique des noms

masculins. Toutefois, ceux-ci ne doivent pas être perçus comme désignant nécessairement des hommes (ex. : les étudiants sont inscrits d'office aux examens).

De plus, la partie intégrante de ce guide est une liste des appellations professionnelles des deux genres. Certes, des listes semblables figurent dans la majorité des guides d'aide à la féminisation linguistique de toutes les provenances francophones.

Peu après la parution des premiers documents mentionnés plus haut, les critiques des adversaires se font entendre. Nous en faisons une liste d'exemples à partir de *La Communauté française de Belgique. La féminisation des termes de professions en Belgique francophone* (Moreau 1999a : 65–78) :

La Belgique n'a pas le droit de réformer la langue française : seuls les Français peuvent exercer ces prérogatives. [...] [l'Académie française] regrette que le décret jette la confusion dans la langue et dans l'usage [et] serait très reconnaissante à l'Académie royale de langue et de littérature française si elle estimait qu'il convient de s'élever contre cette mesure.

On ne peut pas légiférer en matière linguistique, le seul maître de la langue, c'est l'usage.

Les mots que vous proposez ont déjà un autre sens.

Il n'est pas nécessaire de féminiser : les termes de professions sont neutres.

Vous tentez d'instaurer une norme belge, or la légitimation des particularismes québécois, suisses, africains ou belges nous conduira à Babel : on ne va plus se comprendre entre francophones.

4.3 France

La féminisation linguistique en France se développe pleinement à compter de 1984 lors de la création de la *Commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métier et de fonction*, connue également sous le surnom la *Commission Groult*. C'est l'époque où l'on commence à parler de la féminisation linguistique en public. La commission, mise en place par la ministre des droits de la femme Yvette Roudy, qui

soutenait la cause féministe, et présidée par la littéraire Benoîte Groult, a publié ses résultats sous forme de *Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* dans le *Journal Officiel* signée par le Premier ministre Laurent Fabius. Pourtant, leurs recommandations n'ont guère été appliquées. Ce n'est que douze ans plus tard que leur travail a été repris par le Premier ministre Lionel Jospin qui fait paraître la *Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction grade ou titre*, parce que, mais pas seulement pour cette raison, les quatre ministres femmes dans son nouveau gouvernement insistent sur l'appellation (*Madame*) la ministre. Les deux circulaires visent à la féminisation lexicale. La volonté de deux premiers ministres mentionnés d'aider à régler la féminisation linguistique n'est pas tellement surprenante, puisqu'ils étaient tous les deux à la tête de gouvernements de gauche et membres du Parti Socialiste. La politique de gauche a souvent pour but d'égaliser les femmes et les hommes au niveau professionnel. Bard (1999 : 29) affirme que la gauche n'exclut pas le féminisme parce que ceci s'inscrit dans son projet émancipateur et égalitaire. Dès le début du siècle, les socialistes ont inclus l'égalité des sexes dans leurs programmes politiques.

En 1998 la *Commission de terminologie et de néologie* publie son *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. D'un côté, ce document affirme que l'évolution sociale doit se traduire dans la langue. De l'autre côté, des aspects plutôt négatifs de la féminisation linguistique y sont évoqués, souvent initiés par l'Académie française. La *Cogeter*, comme cette commission est souvent appelée, ne s'oppose pas à la féminisation du français mais elle la refuse strictement dans certains types de textes, à savoir juridiques et administratifs. L'accent y est mis sur la féminisation lexicale, ce qui n'est pas surprenant. Les auteurs concluent leur point de vue par une réflexion à propos du masculin générique :

La valeur générique du masculin a ses raisons linguistiques. Le principe de neutralité des fonctions, titres et grades a ses raisons juridiques et politiques. Contester la première, c'est irrémédiablement faire vaciller le second. Il est probable qu'à trop vouloir marquer la différence des sexes par la féminisation, on risque d'être infidèle au principe républicain de l'indifférence des sexes dans l'exercice des fonctions. Il ne faudrait pas que, de cette infidélité, les femmes payent le plus lourd tribut. (1998 : 50)

L'Institut national de la langue française publie en 1999 *Femmes, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonction* (Cerquiglini et al.). Ce guide très détaillé propose des règles morphologiques pour former les féminins et il comporte également un aperçu historique au début. Cet ouvrage a été commandé par Laurent Fabius pour que le grand public puisse s'en servir. Les auteur-e-s s'inspiraient des pratiques en France, Belgique, et notamment en Suisse et au Québec. La féminisation des textes n'y est pas abordée.

Selon nous, la France paraît être la plus conservatrice en la matière. Même les Françaises elles-mêmes refusent parfois des appellations féminisées. Voici un extrait de l'entretien avec Christiane Féral-Schuhl, ancienne bâtonnière du bureau de Paris peu après son entrée au poste publié dans le quotidien *La Croix* le 6 janvier 2012. :

[Journaliste] Doit-on appeler bâtonnier ou bâtonnière une femme à la tête d'un bureau ?

[Christiane Féral-Schuhl] Bâtonnier ! [...] Bâtonnière, cela n'a rien à voir, c'est ainsi qu'on dénomme l'épouse du bâtonnier !

L'Académie française ne perd pas de temps et s'exprime contre les approches françaises déjà en 1984 lors de la création de la *Commission Groult* et puis à plusieurs reprises dans les années 1990. Ce n'est pourtant pas très étonnant, vu que la première femme, à savoir Marguerite Yourcenar, n'est devenue membre de cette institution intellectuelle qu'en 1980. Voici le positionnement de l'Académie française prononcé par Maurice Druon¹¹ lors de la séance qui a eu lieu le 3 décembre 1998 :

Si nous avons pris cette agitation si fort au sérieux, c'est que, sous la mousse des controverses ou des fantaisies, il faut distinguer l'émergence d'un phénomène assez inquiétant. Où a commencé ce mouvement revendicatif de la féminisation du langage ? Aux États-Unis. Par qui a-t-il été lancé ? Par les associations féministes américaines. Il a, par proximité géographique, gagné d'abord le Canada, puis débordé sur l'Europe, principalement l'Europe du Nord.

¹¹ À Maurice Duron est également attribué le terme « androphobie » désignant l'aversion pour les hommes, pour le sexe masculin, mais il est peu usité. (Bard 1999 : 25)

Ici, il convient de rappeler que dans les travaux traitant de la féminisation linguistique, il est absolument nécessaire de faire la différence entre l'usage et le positionnement officiel, institutionnel et/ou administratif. Ceci concerne avant tout la France. Dans le contexte du présent chapitre, dire que la France ou bien les Français-es sont contre la féminisation linguistique de leur langue n'est pas tout à fait correct. Il convient plutôt de dire que c'est l'Académie française qui est contre la féminisation du français. Il paraît que pour cette Compagnie, le passage du lexique au texte reste toujours inadmissible. En voici la preuve en comparant la *Déclaration de l'Académie française : Féminisation des titres et des fonctions* du 14 juin 1984 et *La mise au point de l'Académie française : La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres* du 10 octobre 2014.

[...] Il en résulte que pour réformer le vocabulaire des métiers et mettre les hommes et les femmes sur un pied de complète égalité, on devrait recommander que, dans tous les cas non consacrés par l'usage, les termes du genre dit « féminin » - en français, genre discriminatoire au premier chef - soient évités ; et que, chaque fois que le choix reste ouvert, on préfère pour les dénominations professionnelles le genre non marqué. (Académie française 1984)

Mais, conformément à sa mission, défendant l'esprit de la langue et les règles qui président à l'enrichissement du vocabulaire, elle rejette un esprit de système qui tend à imposer, parfois contre le vœu des intéressées, des formes telles que *professeure, recteure, sapeuse-pomprière, auteure, ingénieure, procureure*, etc., pour ne rien dire de *chercheure*, qui sont contraires aux règles ordinaires de dérivation et constituent de véritables barbarismes. Le français ne dispose pas d'un suffixe unique permettant de féminiser automatiquement les substantifs. S'agissant des métiers, très peu de noms s'avèrent en réalité, du point de vue morphologique, rebelles à la féminisation quand elle paraît utile. Comme bien d'autres langues, le français peut par ailleurs, quand le sexe de la personne n'est pas plus à prendre en considération que ses autres particularités individuelles, faire appel au masculin à valeur générique, ou 'non marquée'. (Académie française 2014)

Les immortels limitent donc la féminisation linguistique aux noms professionnels, et ils se préoccupent toujours de la féminisation lexicale. De plus, l'Académie française ne renonce pas à sa position directrice en aménageant le français : « [...] mission, défendant l'esprit de la langue [...] » ; « [...] aucun texte ne donne au gouvernement 'le pouvoir de modifier de sa seule autorité le vocabulaire et la grammaire du français'. [...]

Et de l'usage, seule l'Académie française a été instituée 'la gardienne'. » (Académie française 2014)

En conclusion, selon la déclaration de la Compagnie en 2014, la féminisation linguistique est déconseillée dans les textes juridiques, mais :

[...] s'agissant des appellations utilisées dans la vie courante (entretiens, correspondances, relations personnelles) concernant les fonctions et les grades, rien ne s'oppose, à la demande expresse des individus, à ce qu'elles soient mises en accord avec le sexe de ceux qui les portent et soient féminisées ou maintenues au masculin générique selon le cas.

4.4 Québec

Il convient d'affirmer que ce sont les Québécois-es qui s'engagent le plus dans la féminisation de la langue et la rédaction épïcène ou non sexiste. Au Québec, la formation des féminins ne pose plus de graves problèmes et ces formes sont construites et employées de manière plus ou moins systématique. S'il y a encore des incertitudes, c'est surtout à cause de l'écart existant entre l'usage au Québec et en Europe. La nature de ces quelques hésitations est liée avant tout au suffixe *-(t)eur* et à l'apposition de *femme*, comme c'est d'ailleurs le cas en Europe.

Le Québec joue sans aucun doute le rôle de chef de file. C'est aussi grâce à l'influence du mouvement féministe nord-américain ainsi qu'au contact constant avec la langue anglaise. Ces deux facteurs sont de première importance dans les démarches féministes québécoises. Dans les années 1980, la féminisation linguistique devient un objet d'intérêt général. Les institutions et les personnes physiques s'adressent à l'Office québécois de la langue française pour les aider à trouver des solutions adéquates en matière de féminisation linguistique.

Le premier document portant sur la féminisation *Pour les Québécoises : égalité et indépendance* publié dans la *Gazette Officielle* en 1979 invite à utiliser des féminins, usités ou non, dans tous les cas possibles. En 1986, l'année de la parution du premier document semblable en France, l'Office québécois de la langue française publie *Titres*

et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage (Forel) qui laisse le choix libre parmi les formes régulières, possibles, attestées ou recommandées. Il montre aussi que les empêchements à la féminisation sont plutôt d'ordre psychosocial et sociologique (Arbour – Nayves 2014 : 33) que linguistique.

Le premier guide d'aide à la féminisation apparaît en 1988 et la féminisation du discours y est déjà introduite : *Pour un genre à part entière*. L'emploi des doublets intégraux est préconisé comme la meilleure solution. Par contre, les difficultés de la rédaction non sexiste n'y sont pas discutées. En 1991 paraît *Au féminin : guide de féminisation des titres de fonction et des textes* (Biron). Un guide remarquable est aussi le *Guide de féminisation des noms communs de personnes* (Labrosse 2005). Ce dernier, comme l'indique déjà son titre, invite à ne pas restreindre la féminisation ou le non sexisme linguistique au domaine de travail. Les publications les plus récentes sont *Avoir bon genre à l'écrit : guide de rédaction épïcène* (Vachon-L'Heureux – Guénette 2006) et *Le français au bureau* (Guilloton et al. 2014). Ils contiennent une multitude d'informations sur la rédaction épïcène ou non sexiste.

L'Office québécois de la langue française propose des mesures langagières de féminisation qui tiennent compte de la structure du français et de l'équité sociale en Amérique du Nord. Dans cette perspective, Arbour et Nayves (2014 : 33) postule que la féminisation des termes professionnels en français n'est donc pas calquée sur les mesures adoptées en anglais.

Hormis les guides et les documents officiels, les initiatives locales ou au sein des entreprises existent aussi : *Guide de féminisation ou la représentation des femmes dans les textes* (UQAM 1992) ; hors du Québec c'est *La féminisation au gouvernement de l'Ontario* (Service de traduction du gouvernement de l'Ontario 2002) et *À juste titre : guide de rédaction non sexiste* (Direction générale de la condition féminine de l'Ontario 2005) ; *Guide de rédaction non sexiste : pour un accord en tout genre* (Hydro-Québec 1991).

Pour vulgariser la féminisation, nombre d'ateliers, séances d'informations et d'animations ont été organisés afin de familiariser les usagers et usagères du français avec ce sujet. De plus, l'Office québécois de la langue française contribue à la diffusion

de la féminisation linguistique par le biais de la *Banque de dépannage linguistique* et *Le grand dictionnaire terminologique* accessibles en ligne. Les deux banques de données traitent de la féminisation lexicale et de la rédaction épiciène et sont régulièrement mises à jour.

Les Québécois-es ont réussi en relativement peu de temps à trouver les solutions pour la féminisation lexicale et ont commencé assez tôt à travailler sur la féminisation des textes et la rédaction épiciène ou non sexiste. Ils continuent à approfondir ce champ de recherche et se préoccupent de nos jours, entre autres, du traitement automatique de la langue qui n'a guère abordé la problématique de la féminisation des textes jusqu'à récemment. Leur avancement a été, est et sera encore regardé avec beaucoup d'inquiétudes de la part de l'Académie française. Comme Elmiger l'affirme (2008 : 169), les innovations québécoises en la matière n'ont pas été reprises en Europe francophone dans leur totalité. Ajoutons aussi que l'influence québécoise est quand même considérable, avec pour preuve l'ouvrage *Femme, j'écris ton nom...* (Cerquiglini et al. 1999).

4.5 Suisse

Suite à l'analyse des textes officiels, institutionnels et/ou administratifs, il convient d'affirmer que la Suisse peut être mise dans le même groupe que le Québec, même s'il y a toujours un bon nombre d'adversaires à la féminisation linguistique. Dans le contexte fédéral, la féminisation des langues en Suisse est influencée par le plurilinguisme du pays et par son organisation géopolitique. Dans cette perspective, nous avons pu voir des tentatives dites fédérales ayant pour but d'inventer des solutions pour toutes les langues parlées dans le territoire. Pourtant, ces actions sont tombées plus ou moins dans l'oubli parce qu'il s'agit de langues dont la typologie est différente : deux langues romanes, à savoir le français et l'italien, à côté de l'allemand. À l'heure actuelle, hormis les interventions fédérales, la féminisation linguistique est également aménagée au niveau cantonal.

Parmi les textes officiels fédéraux qui valent une remarque, nous pouvons citer *La formulation non sexiste des actes législatifs et administratifs. Rapport d'un groupe de*

travail interdépartemental de la Confédération (Chancellerie fédérale 1991) édité dans les trois langues officielles proposant des solutions dites créatives. Ce document traite de la féminisation des textes. Ensuite, la Chancellerie fédérale a fait publier le document *la Formulation non sexiste des textes législatifs* (1992). *Rapport de la commission parlementaire de rédaction 22 septembre 1992* ; et *la Formulation non sexiste des textes de l'administration fédérale* (1993).

Mais des propositions dites créatives envisagées dans les documents mentionnés précédemment sont inapplicables dans les langues romanes. Par la suite, la Chancellerie fédérale publie en 2000 *Guide de formulation non sexiste des textes administratifs et législatifs de la Confédération* et ceci s'applique uniquement à la langue française. En lisant le titre, nous voyons bien ici le recours assez rapide aux textes.

La grande partie des décisions visant à la réglementation de la féminisation linguistique du français en Suisse est d'origine cantonale ou intercantonale. Néanmoins, les cantons n'adoptent pas les mêmes mesures et ne sont pas actifs à la même échelle. *Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions* (1991, 1999) dans les cantons de Genève et du Jura, le guide *Écrire les genres ? Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène* (Moreau 2001). Aussi les trois cantons prennent aussi des mesures différentes à la formulation épïcène ou non sexiste discriminatoire.

En 2002, un groupe de députés suisses du Grand conseil de la République et canton de Genève, avec Gros à sa tête a lancé la *Proposition de motion pour la suppression de l'usage automatique de la forme féminine des noms de métier, de fonction, de grade ou de titre dans les actes officiels* publiée au canton de Genève. Cette intervention des parlementaires n'a pas été acceptée. De notre point de vue, il s'agit d'une motion controversée parce qu'ils invitent à reléguer les pratiques féministes dans la langue française de la façon suivante :

À notre avis, la Suisse romande doit rester un ardent défenseur (ou une ardente défenderesse) de la langue française. L'exemple du Québec, propagandiste militant de la féminisation des noms de devrait pas nous stimuler, tant il nous semble que la *belle*

province tend à se marginaliser du point de vue linguistique. Soyons clairs ! Il ne s'agit pas de renoncer à des *romandismes* : que l'on continue à parler de *panosse* au lieu de serpillière, de *cornet* au lieu de sac, d'utiliser certains termes de patois qui font le charme de notre région ; l'objet de cette motion ne vise qu'à expurger de la langue officielle des mots imposés par l'État qui n'ont rien à faire avec la langue française. Oui, celle-ci doit évoluer. C'est déjà le cas et chaque année nous sommes surpris de repérer dans le dictionnaire de nouveaux mots qui, soit dit en passant, ne font pas toujours honneur à notre langue. Mais de grâce, cessons de jouer les précurseurs, car le ridicule que cette attitude comporte ne peut que nous isoler davantage de notre identité culturelle qui est quand même, en matière de langue, la francophonie. (Grand Conseil de la République et canton de Genève /Gros, Jean-Michel et al. et al. 2002 : 3-4)

Excepté les cantons, il y a aussi des règlements institutionnels : *Guide de rédaction épïcène* (Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle 2008) ou *Circulaire du rectorat* de l'Université de Fribourg du 28 septembre 1999 où nous pouvons lire :

C'est pourquoi je vous invite à trouver la bonne occasion pour en parler à vos familles et à vos proches, mais aussi à vos cercles d'amis, de loisirs ou à vos voisins, en leur expliquant pourquoi ce projet est important. Il l'est pour les étudiant-e-s qui, demain, se formeront à notre Université ; [...].

Vers une conclusion

Cette brève énumération a permis d'identifier l'origine de l'actuel état des lieux et l'origine de la divergence entre les quatre pays francophones au niveau officiel. À partir de l'observation des documents officiels, institutionnels et/ou administratifs, il est possible de délimiter deux groupes respectant leur positionnement au niveau officiel en matière de féminisation linguistique :

(1) Le Québec et la Suisse sont ensemble dans le premier groupe puisque ces deux pays sont ouverts à la féminisation et prennent des mesures qui sont, selon nous, pertinentes et qui correspondent à l'évolution sociale.

(2) Dans le second figurent la France avec la Belgique. Elles sont, au contraire, plus conservatrices. Pour nommer ce groupe, nous pourrions emprunter le terme « norme hexagonale » utilisé par Larivière (2000b : 97).

Ainsi, nous pourrions parler de la spécificité québécoise de laquelle s'approchent les démarches suisses :

La pensée aménagiste ne se contente pas d'observer l'influence de la société sur les formes linguistiques, elle affirme le droit et la nécessité, pour une communauté linguistique donnée, d'agir sur la langue pour l'harmoniser avec l'évolution sociale. Le mouvement québécois pour la féminisation lexicale et la rédaction épiciène s'inscrit dans ce courant de pensée. Quarante ans plus tard, il n'est plus possible d'aborder la question du genre dans le français en Amérique du Nord en ignorant ce mouvement. (Arbour – Nayves 2014 : 33)

Excepté les raisons mentionnées au début de cette partie, nous voyons également le problème dans le manque de mesures internationales au sein de la francophonie. Jusqu'ici, nous ne cessons pas de parler des solutions québécoises, suisses, françaises ou belges ; éventuellement des solutions québécoises et européennes. Mais le jugement du contexte politique et linguistique actuel nous amène à une conclusion assez pessimiste qu'un tel ouvrage ne verra pas le jour avant longtemps.

Une concertation serait bénéfique sur le plan institutionnel, par l'entremise des organismes officiels responsables de l'aménagement linguistique dans les pays de la francophonie, dans les programmes de coopération linguistique, par exemple. La question de la féminisation des noms de personnes mais aussi des textes ne peut échapper aux considérations psychologiques et sociologiques inhérentes à bien des problématiques linguistiques. De plus, son évolution lui a conféré une dimension géolinguistique. Doivent nécessairement s'y concilier, pour les locutrices et locuteurs québécois, sentiment linguistique et sécurité linguistique, satisfaction de s'exprimer dans une langue identitaire adaptée à leur réalité et au monde contemporain, et besoin de standardisation garantissant une large communication. (Bouchard – Guilloton – Vachon-L'Heureux 1999: 22)

En effet, les approches variées, les résistances des institutions chargées de veiller sur les langues et peut-être la réticence des particuliers ne permettent pas de constituer un ouvrage dit francophone à l'heure actuelle. C'est aussi Jacques Toubon, l'ex-garde des

Sceaux français, qui s'est écrié à propos de la féminisation et particulièrement contre le remplacement du mot *homme* par celui de *personne* dans le contexte francophone : « C'est du canadien, du québécois, du langage des NU [Nations Unies], du *politiquement correct* mais ce n'est pas du français ». Même notre recherche présentée dans la troisième partie démontre que la féminisation linguistique n'est pas encore harmonisée au sein de la francophonie.

Pourtant, nous ne pouvons pas oublier de mentionner l'ouvrage *Au féminin ! Code de féminisation à l'usage de la francophonie* (Niedzwiecki 1994) qui est, pour l'instant, la seule publication linguistique aussi complexe. Comme il est écrit dans la note de l'auteure :

Ce code [...] se devait d'appliquer les règles et principes de féminisation qu'il réhabilite. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de tournures et de formulations que l'œil avait peut-être perdu l'habitude de voir [...], à moins qu'il ne les ait encore jamais vues.

De toute façon, laissons d'abord agir l'usage. Après, les linguistes pourront adopter ou changer de normes linguistiques et en faire une qui sera commune pour tous les territoires où le français est parlé comme la langue officielle et/ou nationale.

Ce chapitre est encore complété d'une annexe à la fin de cet ouvrage sous forme de plusieurs listes non exhaustives rassemblant les textes officiels et les guides destinés au grand public. Les textes institutionnels n'y figurent pas car nous en avons cités quelques-uns dans les sous-chapitres précédents. Pour ce qui est des documents suisses, il y a deux listes indépendantes : la première contient les mesures adoptées au niveau fédéral et la seconde des textes officiels cantonaux. Pour chaque document, nous indiquons l'année de parution, le titre et quel type de féminisation linguistique y est en question : la lexicale ou celle des textes. Ces informations permettent à nouveau d'évaluer les différences entre les pratiques féministes linguistiques en Belgique, France, au Québec et en Suisse du point de vue des dispositions légales ou institutionnelles.

5 Pour savoir féminiser, mixer ou dégenrer

Notre attention va maintenant porter sur les procédés permettant d'activer la féminisation linguistique dans la langue française. Nous allons y présenter diverses stratégies utilisées pour arriver à la parité linguistique entre femmes et hommes. Le but primaire du présent chapitre est de faire l'état des lieux des tendances et des approches en matière de féminisation et/ou de dégenrerisation de la langue française dans le contexte francophone. C'est-à-dire que ce chapitre a l'ambition d'être le répertoire des procédés de féminisation linguistique dans le contexte francophone.

D'abord, quelques remarques sur la terminologie qui n'est pas encore arrêtée. Les linguistes se servent des termes variés : *règles de la féminisation linguistique*, *procédés de féminisation linguistique* (*procédés linguistiques de féminisation*), *ensemble de procédés linguistiques consistant à expliciter la présence des femmes*, *modalités de féminisation linguistique*, *stratégies de la visibilité (des femmes)*, *moyens de la féminisation linguistique*, etc. Ces étiquettes explicitent toutes l'objectif de la féminisation linguistique. Si la dénomination de certains procédés linguistiques varie, nous le signalerons dans le sous-chapitre traitant d'un procédé concerné.

Dans le présent chapitre, nous nous pencherons plutôt vers le terme « procédé » parce qu'il comprend en soi aussi bien la féminisation lexicale que la féminisation des textes. Nous ne nous limitons pas aux règles morphologiques et lexicales qui servent à mettre au féminin des unités lexicales individuelles, puisque dans le contexte sociopolitique et économique actuel, l'action de féminiser les mots ne suffit plus. Depuis quelques années, la question de la féminisation linguistique des textes liée aux efforts de déséxisation/dégenrerisation de la langue française est également abordée. De plus, féminiser au niveau des textes écrits et oraux exige des opérations linguistiques plus complexes. De ce fait, si nous souhaitons donc féminiser un texte, il paraît nécessaire de connaître tous les procédés, y compris les procédés pour la formation du féminin.

Dans les ouvrages de référence traitant de la féminisation linguistique tels que les guides, manuels, grammaires, éventuellement dictionnaires ainsi que dans les dispositions légales en provenance de Belgique, de France, du Québec et de Suisse, les procédés linguistiques de féminisation peuvent ne pas être unanimes. Ainsi, à partir

de tous les ouvrages consultés, nous avons constitué un ensemble de procédés linguistiques de féminisation que nous présentons ci-dessous.

Sachant que le nombre de procédés décrits plus bas est assez élevé, le tableau récapitulatif qui suit ci-après a pour but de faciliter la lecture. Ceci permet également de s'orienter dans les procédés mêmes et de délimiter les rapports entre eux. Ce tableau a servi comme base pour l'analyse du corpus, mais sous une forme légèrement adaptée (cf. chapitre VI).

Les formes à double genre	Les épïcènes	Les épïcènes dits propres (ou bivalents)
		Les épïcènes employés soit au féminin, soit au masculin
	Les doublets	Les doublets abrégés
		Les doublets intégraux
	Les couples	
	L'apposition lexicale (<i>homme</i> ou <i>femme</i>)	
	L'emploi générique	Les génériques employés soit au féminin, soit au masculin
	Les règles d'agencement	L'alternance des genres
La règle de proximité		
Les formes à genre unique	Les unisexués	
	Les bisexués	
D'autres procédés linguistiques	La note	
	L'abréviation H/F	
	La dégenrisation	

5.1 Formes à double genre

À cette catégorie appartient la majorité des noms animés, y compris les noms communs de personnes, car le genre d'un nom désignant un être humain ou un animal est normalement prédéterminé par son sexe biologique. Pourtant, ce n'est pas toujours

le cas de la langue française puisque son lexique possède un grand nombre d'épicènes (Khaznadar 2002 : 25–41) et nous nous servons fréquemment des noms à valeur générique. Ainsi, l'un ou l'autre genre, mais le plus souvent celui féminin, devient « invisible » du point de vue linguistique.

5.1.1 Épicènes

L'épicène est un nom qui désigne aussi bien le mâle que la femelle d'une espèce (le plus souvent les animaux) ou dont la forme ne varie pas selon le genre : *le/la concierge*. Elmiger (2008 : 67–68) définit comme épicènes les noms permettant la sélection du genre avec une seule forme nominale qui n'a pas de genre lexical fixe. Pour Larivière (2000b : 96) et Khaznadar (2002 : 33), les épicènes sont les noms n'ayant qu'une seule forme susceptible d'adopter l'un et l'autre genre en tant que tel et que ces noms ne sont opposables à rien. Larivière (2000a) ajoute que par l'*épicène*, il est possible de désigner un nom d'animal qui n'a qu'un seul genre sans prendre en considération son sexe : *un lapin*. Pradalier (2012 : 128), elle aussi, postule que le terme *épicène* est utilisé pour qualifier en français deux phénomènes à la fois :

(1) Celui qui permet la désignation de la femelle et du mâle avec le même lexème dont le genre est lexical : *témoin, disciple, apôtre, victime, star, girafe, cigale, moineau*.

(2) Celui qui permet de désigner le féminin et le masculin dans une même forme pour laquelle la distinction de genre apparaît avec l'accord, avec l'accord et/ou le déterminant (→ les « satellites ») ou avec le genre du lexème qualifié : *un/une concierge, les médecins compétentes, ma professeur, notre professeure est enceinte*.

Les épicènes se terminent souvent par une voyelle : *un/une responsable*, parfois aussi par une consonne pour des raisons étymologiques : *un/une médecin*.¹² Le genre d'un épicène dépend donc du choix du déterminant. Si nous souhaitons rendre les hommes et les femmes égales dans le langage, il convient donc d'employer simultanément les deux déterminants, l'un féminin et l'autre masculin, éventuellement d'accorder les adjectifs qui suivent ou précèdent. Ceci ouvre cependant la question de l'économie d'expression dont le « non respect » peut aboutir à la redondance. Une autre possibilité

¹² Du point de vue morphologique, rien n'empêcherait de dire *une médecin* parlant d'une femme.

est de n'indiquer aucun déterminant dans les textes tels que les petites annonces et autres.

En repérant des épïcènes dans le corpus analysé, nous avons observé leur usage inégal et c'est pour cela que nous avons constitué trois sous-catégories d'épïcènes qui reflètent mieux leur usage réel : « les épïcènes dits propres », « les épïcènes employés au masculin » et « les épïcènes employés au féminin ». En effet, les deux dernières catégories représentent les noms à valeur générique mais nous les mettons dans des classes à part pour voir leur usage réel. Il convient de signaler que ces deux dernières catégories ont été inventées et dénommées par nous même pour le besoin de notre travail.

5.1.1.1 Épïcènes dits propres

Larivière (2000b) et Khaznadar (2002) emploient le terme « bivalent » pour désigner les « épïcènes dits propres ». Il s'agit des cas où, dans un texte, les noms épïcènes sont soit réellement accompagnés des déterminants et/ou adjectifs féminins et à la fois masculins, soit sans déterminants. Dans cette perspective, Houdebine-Gravaud (1998b : 22) parle de la « féminisation dite minimale »¹³ → au Québec : *réceptionniste (H/F) à Montréal, responsable du programme* ; en Belgique : *comptable AR, responsable hébergement, célibataire, signature fonctionnaire, quelqu'un qui est au chômage, invalide [...]* ; en France : *responsable d'unité prestations [...], standardiste, secrétaire comptable, [...]* si vous êtes locataire, allocataire, signature de l'architecte ; en Suisse : *poste de concierge, immeuble à Neuchâtel, 1 architecte, titulaire, auxiliaire, [...] actionnaire, membre du conseil d'administration [...]*. Cela rend les femmes linguistiquement visibles et égales aux hommes : *les responsables/responsable* → *la/le responsable*.

Parmi les épïcènes dits propres, nous pourrions également classer les formes réduites comme les abréviations (H/F exclu), sigles ou acronymes des unités lexicales qui possèdent dans leur forme non abrégée une forme distincte pour chaque genre : *un-e*

¹³ La « féminisation dite maximale », correspondant dans le présent travail à la catégorie des couples, c'est lorsque le terme de départ est complètement changé, et Houdebine-Gravaud (1998b : 23) donne les exemples suivants : *un soldat* et *une militaire*, *un barbier* et *une coiffeuse*, *un bûcheron* et *une forestière*, *un docteur* et *une médecin* (cf. sous-chapitre 5.1.3).

ado (→ *un-e adolescent-e*), *un-e PDG* (→ *un-e président-e directeur-trice général-e*). Vu le contexte, les unités lexicales de ce type permettent d'éviter l'emploi des formulations sexistes. L'usage des unités lexicales abrégées est restreint ou n'est pas possible dans un bon nombre de textes.

5.1.1.2 Épicènes employés au féminin ou au masculin

La spécificité de cette sous-catégorie repose sur la façon dont les épicènes sont employés. À condition que l'un ou l'autre genre désigne les deux genres en même temps, nous pourrions les considérer comme le féminin ou le masculin à valeur générique. En revanche, si un épicène est employé en tant que générique au masculin : *nous sommes à la recherche d'un architecte* ou plus rarement au féminin : *nous sommes à la recherche d'une réceptionniste-secrétaire* et si suivant le contexte les femmes et les hommes sont concernés en même temps, nous avons mis ces formes dans cette sous-catégorie à part. L'objectif de ce classement est de démontrer l'usage réel des noms qui peuvent à priori fonctionner en tant qu'épicènes, mais sont réellement employés comme des génériques à valeur féminine ou masculine.

5.1.2 Doublets

Autrement dit les « doubles formes » ou les « dédoublements ». Elmiger (2008 : 124) les définit comme le moyen le plus explicite et le plus visible à la surface du texte de contourner les masculins à valeur générique. Les doublets sont des couples de mots du même étymon, mais qui ont une forme différente (Grevisse-Goosse 2011 : 155). Pour ce qui est des noms communs de personnes, ils se prononcent soit de la même façon au féminin et au masculin : *un élu/une élue*, *un mineur/une mineure* ; soit différemment : *un marchand/une marchande*, *un boucher/une bouchère*. À l'écrit, les doublets se forment comme des doublets abrégés ou doublets intégraux.

Elmiger (2008 : 125) documente la manière dont ils sont réalisés et il postule que :

Le reproche le plus fréquent est lié au but premier des doublets - soit le souci de rendre visible (ou audible) explicitement les formes masculines et féminines - qui sont souvent considérées comme stylistiquement lourdes et non nécessaires. Une autre objection concerne la systématisme du procédé : toutes les dénominations ne seraient pas

systématiquement doublées : seules celles qui véhiculent des connotations positives le seraient.

5.1.2.1 Doublets abrégés

Nous pouvons également voir les termes « doublet à forme tronquée », « doublet abrégé », « doublet tronqué » et « forme tronquée ». L'usage des doublets abrégés consiste à ne pas répéter la partie de l'unité lexicale commune pour les deux genres, mais à utiliser un signe typographique qui sépare la forme féminine de la masculine. À l'écrit, il en existe quelques-uns permettant de créer des formes abrégées et ainsi d'intégrer la terminaison du féminin le plus souvent possible. L'un des reproches fait à ces techniques est qu'elles sont inapplicables dans les textes oraux, et qu'elles pourraient gravement altérer l'esthétique du texte en général. Certain-e-s considèrent ces formes comme hybrides ce qui accentue d'autant plus que le masculin inclut le féminin.

Voici les signes typographiques résumés par Labrosse (2005) :

(1) La majuscule.¹⁴ Ce procédé est devenu populaire parce qu'il ne consiste qu'en un seul changement typographique et il est plus pratique que deux traits d'union ou deux points : *Les étudiantEs sont invitéEs à participer régulièrement aux travaux dirigés.*

(2) Le trait d'union. Aujourd'hui, le trait d'union est recommandé par de nombreux guides francophones. Elmiger (2008 : 134) pense que le trait d'union marque moins que les autres signes une séparation entre les éléments et il symbolise davantage une cohésion entre la base et ce qui est ajouté. Les traits d'union remplacent souvent les parenthèses parce qu'ils sont moins tape-à-l'œil : *Les étudiant-e-s sont invité-e-s à participer régulièrement aux travaux dirigés.*

(3) Le point médian. Les termes équivalents sont « point médian » et le « point central » (Elmiger 2008 : 134). Ce signe est basé sur le même principe que le trait d'union mais il est plus minimaliste, il accapare moins de place qu'un trait d'union. Il

¹⁴ La majuscule est une idée intéressante, mais nous pourrions comprendre les détracteurs dans la mesure où, du coup, la marque du féminin prend une place pratiquement prédominante et nous ne voyons que cela.

symbolise le plus directement la conjonction entre les éléments dont se compose un doublet abrégé. Il a été adopté notamment par le syndicat Commedia de l'ARCI (Association des correctrices et correcteurs suisses francophones) qui l'emploie dans son journal *M-Magazine*. Comme le constate Elmiger (2008 : 135), l'inconvénient est qu'il n'est pas directement accessible sur le clavier français traditionnel : *Les étudiant-e-s sont invité-e-s à participer régulièrement aux travaux dirigés*.

(4) Le point. Le Signe typographique plus concis que les traits d'union, il peut cependant induire une légère confusion avec le point de fin de phrase : *Les étudiant.e.s sont invité.e.s à participer régulièrement aux travaux dirigés*.

(5) La barre oblique. « Les barres obliques peuvent séparer des mots entiers, des terminaisons différentes ou faire alterner une forme morphologiquement courte avec une autre, morphologiquement plus complexe : le/la coupable, les directeurs/trices, le/s enseignant/s, un/e enseignant/e » (Elmiger 2008 : 133–134). Ce signe typographique est peu populaire dans les pays francophones cibles en comparaison avec les autres signes : *Les étudiant/es sont invité/es à participer régulièrement aux travaux dirigés* ou *Les étudiant/e/s sont invité/e/s à participer aux travaux dirigés* (Labrosse 2005). Pourtant, notre recherche prouve leur grande quantité, surtout dans les formulaires (cf. chapitre IX).

(6) La virgule. Comme le point, ce signe peut prêter à confusion avec le signe utilisé pour ponctuer les phrases : *Les étudiant,e,s sont invité,e,s à participer régulièrement aux travaux dirigés*.

(7) Les parenthèses et crochets. Le contenu entre parenthèses est souvent considéré comme n'ayant qu'une fonction accessoire. Cependant, les parenthèses abondent dans les annonces de journaux, les publicités ou les lettres envoyées par les entreprises, et sont souvent utilisées comme premier processus de déséxisation. Aujourd'hui, c'est un moyen d'abréviation habituel et il s'utilise non seulement pour la féminisation linguistique, mais dans tous les cas où il faut réduire une suite de séquences lexicales avec des éléments identiques : *Les étudiant(e)s sont invité(e)s à participer régulièrement aux travaux dirigés* ou *Les étudiant[e]s sont invité[e]s à participer régulièrement aux travaux dirigés*.

Moreau (1994 : 51) s'oppose à l'usage des parenthèses à cause de la notion de « mis en parenthèse » et elle explique :

En rhétorique, les parenthèses indiquent aux lecteurs et aux lectrices que l'on peut sauter ce fragment de phrase sans incidence majeure pour la compréhension et la grammaire ; on ne mettra pas la terminaison féminine entre parenthèses ; les femmes ne sont restées historiquement entre parenthèses que trop longtemps.

Enfin, il convient encore de mentionner que déjà en 1991 dans le guide québécois *Au féminin* (Biron 1991 : 16) les doublets abrégés ont été rejetés. Il ne serait donc jamais question à l'oral de **auditeurtrice* parce que cette mise en œuvre des formes abrégées nuit à la lisibilité du texte oral. Néanmoins, nous estimons qu'ils sont acceptables dans les dictionnaires qui servent à présenter la formation des mots. La langue française contemporaine offre une grande variété de procédés linguistiques permettant de « visibiliser » les femmes autrement, sans employer les doublets abrégés.

5.1.2.2 Doublets intégraux

La terminologie n'est pas arrêtée, il coexiste des termes comme le « doublet développé », le « doublet à forme développée », le « double forme intégrale », le « doublet à forme intégrale », le « double sous forme développée » ou le « double forme au long ».

En effet, ceci consiste à l'emploi de deux formes distinctes, l'une féminine et l'autre masculine dans un seul énoncé, séparées par une virgule, une barre oblique, par des parenthèses ou unies par les conjonctions *et* ou *ou* : *chères étudiantes, étudiants* ; *chers étudiants et/ou chères étudiantes* ; *directeur/directrice*. Cela ne concerne pas seulement le cas des substantifs. Nous pouvons doubler aussi d'autres espèces de mots qui varient en genre comme pronoms : *celles et ceux, ils et elles* ; et adjectifs : *chères étudiantes, chers étudiants*. Pourtant, les doublets intégraux sont souvent rejetés parce que la multiplication des doublets dans un même texte nuit à sa lisibilité. Alors, il faut encore ajouter que les doublets intégraux peuvent rendre un texte redondant, surtout lorsqu'il comprend une grande quantité de noms communs de personne doublés.

Larivière (2005 : 17) explique qu'« on n'utilise plus les 'formes tronquées' [→ les doublets abrégés], soit des suffixes féminins joints à des noms masculins desquels ils sont séparés par des symboles graphiques : [...] ». Par conséquent, la même auteure (2005) invite les usagers et usagères du français à employer régulièrement les doublets intégraux. Or, notre recherche prouve que les doublets abrégés jouent toujours un rôle dominant.

Par rapport aux doublets intégraux, il se pose la question de savoir quel est l'ordre des deux éléments : d'abord le féminin et puis le masculin, ou inversement ? Parfois, la première place est prise par le féminin en raison de la discrimination positive.¹⁵ L'intention de placer les femmes en premier pourrait aussi être expliquée par le *Titanic-Prinzip* : *les femmes et les enfants d'abord* (Miller – Fuchs 1993), et aussi par la maxime *Ladies first* (adapté selon Elmiger 2008 : 129).¹⁶ Il est parfois conseillé de suivre l'ordre alphabétique (*électeur* va devant *électrice*, *celles* va devant *ceux*) (Larivière 2000a) ou, comme l'affirme cette même auteure (2000b : 80), suivre la longueur des unités lexicales. La première place serait donc prise par le masculin car sa forme est normalement moins longue : *L'étudiant et l'étudiante doivent se présenter au registrariat pour obtenir les formulaires d'admission*.

5.1.3 Couples

Les couples sont des noms dont les formes féminines et masculines sont différentes. Ces formes présentent des unités lexicales indépendantes. Selon Larivière (2005 : 16–17), les couples se répartissent entre les classes suivantes :

(1) Les appellatifs : *Monsieur/Madame/Mademoiselle*.¹⁷

¹⁵ Il s'agit d'une action visant à réduire des inégalités subies par certains groupes ou communautés en leur accordant des avantages préférentiels (instauration de quotas, notamment).

¹⁶ Cholewka propose l'expression « galanterie linguistique » en précisant que la galanterie et le féminisme, parfois, voire souvent, ne font pas bon ménage, quand ils ne sont pas carrément antinomiques.

¹⁷ La circulaire du Premier ministre français du 21 février 2012 (n° 5575/SG) impose la suppression du terme *Mademoiselle*, mais aussi des noms de jeune fille, noms d'épouse, noms patronymiques dans les formulaires et correspondances administratives. L'argument de base est qu'il n'est pas nécessaire ni justifiable de se référer à la situation matrimoniale des femmes.

(2) Les noms de profession et de fonction : *un danseur de ballet/une ballerine, un roi/une reine, un maïeuticien/une sage-femme* (ce dernier étant discutable → cf. chapitre I).

(3) Les noms de parenté : *un père/une mère, un frère/une sœur*.

(4) Les noms de qualité : *un homme/une femme*.

5.1.4 Apposition lexicale

Un autre terme est la « composition » (Houdebine-Gravaud 1998a). L'apposition lexicale consiste à antéposer ou postposer *femme*, et sporadiquement *homme*, à un nom qui s'écrit et se prononce de la même manière au féminin et au masculin (→ épïcène), ou pour mettre en relief qu'une femme est nommée. Il s'agit le plus souvent des épïcènes : *les médecins hommes et femmes, une médecin femme et un médecin homme, une femme médecin et un homme médecin*. Ceci peut parfois donner lieu aux pléonasmes qui pourraient rendre un texte lourd à lire. Pourtant, ce n'est pas toujours le cas des épïcènes. Même quelques formes féminines distinctes sont parfois abandonnées au profit des masculins renforcés ou précisés par l'ajout de *femme* : *une femme sculpteur*.

Mathieu (2002 : 107) postule que la composition avec *femme* ou *homme* n'est légitime qu'au pluriel. Elle argumente qu'au singulier, un déterminant suffit à déterminer le genre du nom. Cependant, dans les échanges langagiers, nous entendons parfois la formulation comme *une femme médecin*. Cholewka (2002 : 49) explique que la tendance actuelle montre une volonté de « surféminiser » le terme pour éviter des ambiguïtés et pour bien marquer que la personne dont il est question est une femme. (cf. sous-chapitre 2.7)

L'apposition *femme* ou *homme* à un nom de métier sert, dans des contextes spécifiques, à la mise en relief du genre et du sexe de la personne désignée si cela paraît nécessaire : *En général, les médecins dans notre pays ne gagnent pas assez, mais les femmes médecins/les médecins femmes gagnent encore moins que leurs confrères*. En revanche, l'énoncé comme ainsi pourrait être considéré comme sexiste.

Par rapport à l'usage au quotidien, Houdebine-Gravaud (1998a : 173) précise que l'apposition lexicale ne paraît nécessaire qu'au pluriel puisque le déterminant singulier explicite le genre du nom commun de personne sauf si ce dernier commence par une voyelle ou par un *h* muet :

Dans les diverses enquêtes, la majorité des témoins, tous milieux sociaux confondus, favorisent l'épicène c'est-à-dire la stabilité des formes (*un* ou *une ministre, journaliste, professeur*) ou la féminisation attestée, ou attestable – par dérivation (*conductrice*). Les compositions sont utilisées quand il faut préciser (*une femme ministre*).

Un autre point de vue critique est apporté par Khaznadar (2002). Selon elle, ces formes doivent logiquement être abandonnées pour cause de tautologie au profit des formes féminines comme *une auteure* ou *une écrivaine*. Malgré le fait que ces formes avec un -e à la fin ne soient pas encore attestées de manière unanime, elles entrent pas à pas dans l'usage du français de tous les jours. En voici la preuve sous forme d'un extrait de l'article *La patronne du bistrot est aussi dramaturge* publié dans le quotidien *Ouest-France* :

Marie Dilasser tient, avec Yannick, son compagnon, un café-épicerie à Saint-Gelven, 324 âmes dans les Côtes-d'Armor. Mais peu d'habitants de cette bourgade du centre-Bretagne savent que cette femme de 34 ans est aussi une auteure dramatique. Sa dernière pièce, *Paysage intérieur brut*, mise en scène par le théâtre de Folle Pensée, est jouée à partir d'aujourd'hui à Saint-Brieuc. « Une première. Encore aucune de mes pièces n'avait été présentée en Bretagne » ; se réjouit-elle. Nous avons rencontré l'écrivaine dans son petit commerce. Plutôt du genre pudique, la jeune femme, qui a grandi dans le Finistère, est « une des petites-filles » de François Dilasser, peintre décédé en 2012. Sur l'un des murs du bistrot, on remarque une sérigraphie colorée de son célèbre grand-père finistérien. [...]

Véronique CONSTANCE

5.1.5 Génériques

La notion d'emploi générique est liée au marquage dont traite le sous-chapitre 3.1. L'emploi générique crée le plus souvent un rapport direct au genre masculin. Certes, le masculin peut être marqué aussi bien que le féminin, mais il peut aussi être non marqué tant au singulier qu'au pluriel : *Les employés ont reçu leur salaire dans leur*

bureau. Tous les hommes sont mortels. Les professeurs travaillent dans des établissements d'enseignement [M Pl -]; C'est un bon professeur [M Sg +]/[M Sg -]; Les professeures travaillent dans des établissements d'enseignement [F Pl +]; C'est une bonne professeure [F Sg +].

Certains proposent de réserver la valeur générique au féminin. Ainsi, il assurerait une double fonction comme le fait le masculin pour l'instant : spécifique [+ féminin] et générique [- marqué] ; et le masculin n'aurait que sa fonction spécifique [+ masculin]. Bickes et Brunner (1992) énumèrent neuf arguments en faveur du féminin générique regroupés en deux catégories : arguments ironico-ludiques et arguments sérieux (adapté selon Elmiger 2008 : 143–144) :

(1) Les arguments ironico-ludiques :

(1a) L'argument de l'arbitrarité. Si nous considérons que le changement linguistique ne sert à rien, il faut montrer ce que cela signifie concrètement lorsque l'on inverse la fonction des genres féminin et masculin.

(1b) L'argument structurel. Pourquoi une forme longue (soit la forme féminine) serait-elle incluse dans une forme brève (soit la masculine) ? Le féminin serait donc la forme de base et le masculin sa forme réduite. Le masculin générique englobant aussi le féminin est, certes, une règle formelle enracinée dans l'usage et la pensée des sujets parlants, mais il ne rend pas les femmes réellement visibles, p. ex : *des étudiants*. Par contre, le féminin générique possède dans la majorité des cas une forme distincte masculine : *étudiantes : étudiant-e-s → étudiants et étudiantes, avocates : avocat-e-s → avocats et avocates*. Ainsi, ce serait le féminin qui l'emporte sur le masculin. Cependant, il n'est pas probable que les usagers et usagères du français soient d'accord avec un tel changement d'usage langagier d'un jour à l'autre (Pleško 2014).

(1c) L'argument biologique. L'homme est une forme particulière du plan de construction pour les femmes, soit une sorte de sexe secondaire par rapport à une norme féminine. Selon Cholewka, cet argument est le plus dérangeant pour la majorité des hommes.

(1d) L'argument statistique. Dans la population, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Les statistiques prouvent que certaines professions, par exemple dans le domaine de l'enseignement, sont exercées plutôt par les femmes. Et lorsque se rencontrent quatre-vingt-dix-neuf enseignantes et un enseignant, nous disons *Bonjour les enseignants*. De fait, quatre-vingt-dix-neuf femmes sont rendues invisibles à cause de la présence d'un homme.

(1e) L'argument de revalorisation. Cet argument s'oppose plutôt à l'emploi d'un féminin à valeur générique, puisque le féminin pourrait être trop précieux pour désigner des hommes.

(2) Les arguments fondés :

(2a) L'argument international. La féminisation partielle n'est viable que pour les langues sans genre grammatical (comme l'anglais) ; dans les langues possédant des genres grammaticaux, la féminisation dite « complète » s'avère plus simple.

(2b) L'argument historique. Les groupes opprimés (ici les femmes) devraient chercher prioritairement à améliorer leur situation, ce qui rend absurde la prise en compte simultanée des intérêts de leurs oppresseurs. L'histoire de la langue française prouve que les femmes dans le passé ont été linguistiquement égales aux hommes et que dans la langue française existait une parité des genres pratiquement absolue. Nous nous intéressons plus particulièrement à l'aperçu historique de la féminisation linguistique dans un chapitre à part (cf. chapitre IV).

(2c) L'argument d'autarcie. L'objection selon laquelle les hommes ne soutiendraient pas la féminisation totale ne serait pas pertinente du fait qu'ils ne soutiennent guère la féminisation partielle.

(2d) L'argument de justice. L'égalité de traitement de groupes inégaux est injuste. Puisque les femmes sont particulièrement défavorisées dans la langue, il est approprié de ne pas procéder à une répartition égale mais de ne tenir compte que du groupe défavorisé.

Selon nous, l'emploi des termes masculins à valeur générique est une solution de facilité, pour ne pas compliquer les choses, ce qui donne lieu à l'« invisibilisation » des femmes, le langage sexiste, l'ambiguïté et l'incongruité. Afin de donner ou bien redonner une nouvelle valeur à la notion de généricité, il faudrait avoir trois termes distincts. L'un pour désigner les hommes, l'autre pour désigner les femmes et un troisième qui serait donc un amalgame conceptuel (cf. sous-chapitre 3.1). Or, le problème de ce principe à trois termes distincts est que nous n'en disposons pas pour un bon nombre de noms communs de personnes.

La reprise pronominale de *ils* dans les textes rédigés de manière non sexiste peut poser des problèmes. Il y a deux possibilités. L'emploi simultané des deux pronoms *ils* et *elles*, ou l'emploi unique de *ils* dans sa valeur générique : *Les traducteurs et les traductrices sont invitées à prendre la parole. → Ils et elles pourront ainsi exprimer leurs inquiétudes* ou *Ils pourront exprimer leurs inquiétudes*. L'emploi composé (*ils ou/et elles, ils/elles, ils(elles), etc.*) est souvent rejeté. Selon Yaguello (2002 : 65) dans le contexte tel que *Les étudiants et étudiantes nouvellement inscrit(e)s sont prié(e)s de se présenter à la scolarité où il et elles recevront leur carte d'étudiant ou d'étudiante* le rôle social d'étudiant-e à notre époque est bien évidemment mixte. Personne ne penserait donc qu'un énoncé générique masculin ne concernerait que les hommes. D'ailleurs, nous ne sommes plus au XIX^e siècle lorsqu'une étudiante désignait la maîtresse d'un étudiant.

Il se dit souvent que le masculin à valeur générique pourrait qualifier un domaine professionnel comme typiquement masculin dans certains contextes : *Les premiers ministres d'états membres de l'UE se sont réunis la semaine dernière*. Néanmoins, le féminin peut soulever de mêmes doutes ou d'autres problèmes d'ordre linguistique : *Elle est l'une des directrices de l'entreprise*. Cela veut dire qu'une entreprise n'est dirigée que par les femmes ? Sans recourir au contexte ou à la situation donnée, nous pouvons avoir des doutes. De même pour l'énoncé *Il est l'un des directeurs de l'entreprise*.

5.1.6 Règles d'agencement

L'agencement est une action ou manière d'agencer des monèmes dans l'énoncé ou bien un arrangement résultant d'une combinaison. Ainsi, l'agencement en matière de féminisation linguistique consiste à combiner le féminin avec le masculin. Mais, les règles d'agencement sont plus complexes et il en existe plusieurs. Larivière en introduit dix-sept dans son livre *Guide de féminisation des noms communs de personnes* (2005 : 17–23) et, dans un autre intitulé *Comment en finir avec la féminisation linguistique* (2000a : 73–76), elle en présente dix. Celles-là sont plus complexes et la dernière règle présente explicitement comment « agencer » les genres linguistiques : *Le ou la ministre fait partie du pouvoir exécutif. Nous offrons un poste de monteur-câbleur ou de monteuse-câbleuse. Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'Université de Montréal. Ceux et celles qui le désirent. Nous recherchons un ou une architecte.*

Les deux procédés linguistiques suivants présentent les variations possibles de l'emploi des noms à double genre dans un texte écrit ou oral, à savoir l'alternance des genres et la règle de proximité.

Par leur description, nous concluons ce sous-chapitre portant sur les noms à double genre. Ni l'alternance des genres ni la règle de proximité ne sont applicables, ou seulement difficilement, que dans le cas où les deux genres sont simultanément employés sous formes distinctes. Ces deux techniques veillent à la désexisation de la langue ou à rendre les femmes et les hommes égaux au niveau linguistique. De notre point de vue, il ne s'agit pas encore de la dégenrification parce que les deux genres sont systématiquement employés.

5.1.6.1 Alternance des genres

Par rapport à cette technique, Labrosse (2002 : 88) écrit : « un peu de féminin, un peu de masculin ». Le féminin et le masculin sont utilisés en alternance. Alternier les genres, c'est en fait les faire succéder alternativement en visant à la parité des genres.

Afin d'empêcher la redondance dans un texte et tous les reproches du côté des opposant-e-s à la féminisation linguistique, nous pourrions alterner les genres pour éviter l'usage des doublets abrégés ou intégraux, etc. Labrosse (1996 : 70) explique :

Comme la valeur référentielle d'une énumération ne revêt pas la même importance dans un article de journal ou une publicité que dans un texte juridique, il est particulièrement intéressant de faire alterner les genres dans les noms communs désignant des personnes.

La même auteure (1996) confirme que cette souplesse est déjà présente dans les dictionnaires. En voici un exemple tiré du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (Boulangier 1992) → *Désintoxiquer* : *désintoxiquer un alcoolique, une droguée*. Règne : *le règne d'un sous-ministre, d'une mairesse*.

Elmiger (2008 : 135) estime que les formes féminines et masculines en alternance peuvent aider à éviter qu'une série de noms communs de personne rende fastidieux les doublets intégraux ou abrégés utilisés l'un à côté de l'autre, et que cela convient aux contextes dans lesquels il n'est pas nécessaire de mentionner les deux formes pour chaque élément de la série.

L'argument disant que ce procédé ne met au féminin qu'une partie des noms communs de personnes et maintient le masculin pour le reste n'est pas tout à fait correct, parce que nous pourrions nous contenter au moins du fait que dans un texte féminisé à l'aide des principes d'alternance des genres, les féminins désignent aussi les masculins et vice-versa. En revanche, cela pourrait nous mener à une conclusion inappropriée qu'il s'agit des noms génériques, ce qui n'est pas vrai.

Voici un exemple d'alternance (Labrosse 2002 : 88). C'est une publicité parue en 1996 dans laquelle les publicitaires ont innové en ciblant directement, tour à tour, les femmes et les hommes :

À tous les acharnés, les têtes dures, les décidées, les pas arrêtables, les allumés, les fonceuses, les pas barrés, les audacieux, les culottés, les indépendantes, les bûcheurs, les pas tenables, les géniales, les indomptables, les vites en affaires, les fougueux, les pas comme tout le monde, les futés, les fières comme un coq...

La même auteure (2002 : 90) ajoute par rapport au dernier extrait qu'« [e]n somme, l'alternance des genres, laquelle se combine harmonieusement à d'autres procédés (dédoublings, mots collectifs, etc.), permet des interprétations claires, des formulations conscientes, et brille par son caractère innovateur. Elle peut se révéler une stratégie fort utile dans des contextes appropriés ».

D'un autre côté, l'alternance des genres peut aboutir à la confusion des sexes. Dans ce cas-là, il est conseillé d'accompagner chaque nom d'un déterminant masculin et aussi féminin. Or, selon nous, le double emploi des déterminants altère gravement l'esthétique du texte et rend le discours oral vague :

Ce comité est composé de quatorze membres dont une ou un travailleur communautaire, un ou une agente d'information, deux chefs de service, une ou un informaticien, un ou une spécialiste en relation de travail, une ou un représentant de la partie patronale ainsi qu'un ou une représentante¹⁸ de la partie syndicale (Labrosse 2002 : 90).

Elmiger (2008 : 145) affirme qu'il serait possible d'employer des formes épicènes pour neutraliser l'alternance entre le genre féminin et masculin : *les secrétaires, un poste de secrétaire, mais un/une secrétaire*).

5.1.6.2 Règle de proximité

Cette appellation correspond à la « loi de position ». La mise en pratique de cette règle stipule que l'adjectif et le participe passé s'accordent en genre avec le nom le plus proche et qu'ils qualifient les noms des deux genres : *Les travailleurs et les travailleuses manuelles font la grève*. Labrosse (1996 : 67) fait encore remarquer que la règle de proximité était en vigueur jusqu'au XVII^e siècle et que nous en trouvons encore des traces dans les écrits d'aujourd'hui. L'accord par proximité témoigne de la résurgence d'une ancienne règle utilisée au siècle mentionné, notamment par les grands auteurs comme Racine, La Bruyère, Corneille et Vaugelas.

Contrairement à l'usage du passé, il existe une règle dite traditionnelle, selon laquelle l'accord des adjectifs et des participes se fait au masculin pluriel : *Les travailleurs et les*

¹⁸ Nous pouvons parfois voir des formulations étranges comme ici *représentante* lesquelles peuvent spontanément être comprise comme une forme épicène.

travailleuses manuels ont déclaré la grève. Même si nous adoptons plutôt la règle dite traditionnelle, il ne convient pas de mettre l'adjectif masculin à côté d'un nom féminin (Larivière 2005 : 21) : *Nous sommes à la recherche des traductrices et traducteurs compétents* vs *Nous sommes à la recherche des traducteurs et traductrices compétents*. La règle de proximité contribue donc à la déséxisation des énoncés. De plus, Labrosse (1996 : 69) ajoute encore une remarque par rapport à cette règle du milieu scolaire : « [la règle de proximité] s'inscrit dans une perspective d'équité où les jeunes élèves n'auront plus à apprendre qu'un genre 'l'emporte' sur l'autre en français : l'accord se fera ici au féminin, là au masculin, en espérant que le 'hasard' favorisera autant les deux ».

Par ailleurs, comme il a déjà été mentionné, la règle de proximité n'est pas une affaire du XX^e siècle. Cette pratique a été tout courante dans la langue française jusqu'au XVII^e siècle, lorsque les premiers débats sur son adéquation émergent grâce aux initiateurs Malherbe et Vaugelas qui se prononcent contre les accords de proximité (Viennot 2014) :

Parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut seul contre deux ou plusieurs féminins, quoiqu'ils soient plus proches de leur adjectif.

Bescherelle (1852 : 296) dit qu'il faut pourtant rattacher le substantif masculin avec un adjectif masculin. Dire plutôt *Cet acteur joue avec une noblesse et un goût parfait* que *Cet acteur joue avec un goût et une noblesse parfaits*.

L'idée de Bescherelle à propos de la règle de proximité soulève la question que nous avons déjà posée, à savoir quel genre arrive en première position ? Pour trouver une solution, Labrosse (2002 : 86) invite à diversifier les formulations : d'abord le masculin dans l'antéposition et le féminin dans la postposition, et puis ailleurs dans le même texte à l'inverse.

Ce procédé linguistique est souvent rejeté jugeant qu'il pourrait être discriminatoire. Lorsque nous énonçons *nous sommes à la recherche de traducteurs et traductrices compétentes*, cela pourrait être interprété comme *tous les traducteurs* et *seulement des traductrices compétentes*. De même, si nous accordons le nom de profession avec le

genre masculin : *toutes les traductrices et uniquement des traducteurs compétents*. Dans cette perspective, il semble plus convenable d'alterner les genres, même si cela pourrait susciter d'autres problèmes d'ordre linguistique.

5.2 Formes à genre unique

Les noms possédant un seul genre, à savoir les « unisexués » et les « bisexués », qui sont exclus de la variation en genre linguistique. Les unisexués peuvent aussi être désignés par le terme « monosexués », et les bisexués par le terme « mots généralisants ».

5.2.1 Unisexués

Les unisexués sont des noms qui ne se réfèrent qu'à un seul sexe quel que soit leur genre : *une parturiente, un contralto* (femmes) ; *une basse chantante, un ténor* (hommes). Nombre d'autres termes, notamment ceux de musicologie, appartiennent à cette catégorie : *une trompette, une sentinelle, une brute, une idole*.

5.2.2 Bisexués

Nous définissons comme bisexués des noms pouvant désigner les deux sexes : *être humain, humain, personne, personnalité, gens, individu, monstre, génie*. Larivière (2005 : 13) va plus loin et elle regroupe ces noms communs de personnes entre trois sous-catégories :

(1) Les noms génériques : *une personne, un être*. Dans le présent travail, nous ne les définissons pas comme épiciènes car leur déterminant ne change jamais.

(2) Les noms métonymiques : *une vedette, un génie*.

(3) Les noms péjoratifs : *une andouille, un monstre*.

Dans le corpus analysé, le bisexué le plus de fois repéré est le nom féminin *une personne*. Mais au cours de l'histoire du français, ce nom n'a pas échappé à la

masculinisation puisqu'en tant que pronom indéfini, *personne* est en fait masculin : *Personne n'est venu* (→ l'accord grammatical en genre masculin) et comme l'affirme Viennot (2014 : 78), il le restera d'une certaine manière.

5.3 D'autres procédés linguistiques

Maintenant nous mentionnerons brièvement d'autres procédés qui sont souvent d'usage pour féminiser, mixer ou neutraliser les textes écrits ou oraux et qui sont difficilement classables dans l'une des catégories précédentes.

5.3.1 Note

Nous pensons que cette façon de rendre les deux genres et sexes égaux dans les textes n'est qu'une simple explication selon laquelle dans un texte écrit, le masculin sert à désigner les deux genres et sexes. Ces notes sont placées d'habitude dans l'en-tête, en note de bas de page ou à la fin du texte. En voici quelques exemples tirés des formulaires et des offres d'emploi analysées :

La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.
Cet emploi est offert également aux hommes et aux femmes.
Le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

Cet emploi est proposé aux candidats des deux sexes (H/F).

Par ailleurs, il se pose la question de savoir si la note est un procédé de féminisation linguistique satisfaisant. Les adversaires de la féminisation s'en contentent puisque d'après eux, elle rend les deux sexes égaux. Mais selon nous, il ne s'agit que d'une « féminisation formelle » puisqu'en fait, le texte dans sa totalité est rédigé au masculin. Nous ne pensons pas qu'une simple note soit suffisante pour rendre les femmes visibles. De plus, elle contribue parfois à accentuer davantage l'inégalité des genres.

5.3.2 Abréviation H/F

L'emploi de cette « *double abréviation* » antéposée ou juxtaposée au nom, ou *H* va pour *homme(s)* et *F* va pour *femme(s)*, est courant dans les petites annonces, notamment dans les offres d'emploi : *nous recrutons (H/F), H/F véhiculé(e), infirmier H/F, infirmière H/F.*

Par ce procédé linguistique, nous mettons en évidence que le texte donné concerne aussi bien les femmes que les hommes ce qui assure l'égalité des chances et la parité linguistique entre hommes et femmes. Personne ne peut donc être accusé du sexisme. Pour ce qui est des petites annonces, cet emploi assure également l'économie d'expression. Toutefois, nous pouvons nous demander si ce procédé est suffisant, et si cette abréviation n'est pas semblable à la note présentée dans le passage précédent. Pourtant, nous traitons de l'abréviation H/F à part dans le présent travail pour montrer son emploi réel.

5.3.3 Dégenrisation

Par dégenrisation, nous entendons des formulations moins personnalisées, des tournures de phrases infinitives. Les formes dégenrisées éliminent l'alternance entre les formes féminines et masculines ou qui désignent une entité. Elles peuvent remplacer un nom commun de personne : *superviser le traitement des plaintes relatives à une situation discriminatoire* (→ construction infinitive), *supervision du traitement des plaintes relatives à une situation discriminatoire* (→ phrase nominale), *un poste de responsable* (→ entité abstraite) (Biron 1991 : 22 ; Elmiger 2008 : 141). Les deux premiers exemples permettent d'éviter les formulations comme : *il/elle (il ou elle) supervise le traitement des plaintes relatives à une situation discriminatoire* alourdissant le texte et la lecture même.

En effet, les formes dégenrisées se réfèrent à des êtres (humains) sans que le sexe de l'être désigné ne soit spécifié. En fait, il s'agit de l'effacement de la marque du genre : *Êtes-vous citoyen canadien ou citoyenne canadienne ?* → *Êtes-vous de citoyenneté canadienne ?*

La dégenrisation ne vise pas seulement à effacer la marque du genre, elle sert également à limiter l'usage des masculins à valeur générique, donc l'imitation du langage sexiste. Pourtant, du point de vue stylistique, il est déconseillé de répéter souvent les formes dégenrisées car cela pourrait altérer l'esthétique du texte. De plus, pour un bon nombre de sujets parlants, ce procédé linguistique n'est pas propre, voire naturel, à la langue française.

En fait, la dégenrisation est une stratégie privilégiant des formes neutralisant l'alternance entre les genres ou ne désignant pas d'être (humain), mais une entité abstraite qui remplace un nom commun de personne (Elmiger, 2008 : 141–142). En employant des formes dégenrisées, nous pourrions arriver entre autre aux amalgames conceptuels d'une fonction et d'une personne (cf. sous-chapitre 3.1).

Elmiger (2008 : 144–145) parle des « reformulations » lesquelles, selon nous, correspondent à la notion de la dégenrisation parce que cet auteur les définit comme :

[...] des constructions dans lesquelles n'apparaissent pas de noms communs de personne. La reformulation d'un énoncé comportant un masculin à valeur générique peut en effet éviter ponctuellement les désavantages de ce dernier, mais il est communément admis que cette stratégie ne doit pas être appliquée trop souvent, car elle contribue à dépersonnaliser les textes.

Le même auteur (2008 : 145) donne par la suite quelques cas de figure :

(1) L'Emploi d'un collectif : *Le corps professoral, l'électorat* au lieu de *les professeurs, les électeurs*.

(2) L'Emploi impersonnel - choix d'un terme abstrait : *Êtes-vous de citoyenneté suisse ?* au lieu de *Êtes-vous citoyen suisse ?*

(3) Le Remplacement d'une tournure personnelle par Impersonnelle : *Il lui est possible de le faire* au lieu de *il peut le faire*.

(4) La voix passive : *Les notes sont publiées sur Internet* au lieu de *Les étudiants trouvent les résultats sur Internet*.

(5) La voix active : *Nous vous convoquons* au lieu de *vous êtes convoqués*.

(6) La périphrase par un adjectif ou un participe : *Supervision professorale* au lieu de *supervision par le professeur*.

(7) L'adresse directe : *Votre nom* au lieu de *nom du demandeur*.

(8) La focalisation sur l'activité au lieu de la personne : *Qui voyage en train a certains avantages* au lieu de *les voyageurs en train ont certains avantages*.

Vers une conclusion

Il paraît possible de diviser les procédés linguistiques de féminisation décrits dans le présent chapitre en trois catégories :

(1) La parité linguistique des genres, c'est-à-dire que la forme féminine coexiste avec la masculine ou la formulation employée se réfère aux deux sexes et genres linguistiques : épïcènes dits propres, doublets abrégés et intégraux, couples, bisexués, note, abréviation H/F, dégenrisation, règles d'agencement et alternance des genres.

(2) L'emploi unique au masculin. Les épïcènes employés au masculin et les masculins génériques ne sont classés.

(3) L'emploi unique au féminin comprenant les épïcènes employés au féminin, les féminins génériques et quelques exceptions appartenant à d'autres procédés linguistiques.

Pour ce qui est de la règle de proximité, elle s'applique simultanément aux noms qui possèdent des formes distinctes pour les deux genres. Lorsqu'il est écrit *l'employé et l'employée chargé*, et qu'ensuite, ailleurs dans le même texte, l'ordre des genres linguistiques change à *l'employée et l'employé chargé*, l'adjectif n'est toujours distinct et relatif qu'à un seul genre linguistique. C'est pourquoi, ce procédé linguistique ne figure dans aucune des trois catégories introduites plus haut.

Ce chapitre se veut une description servant de modèle à celles et ceux qui désirent féminiser ou dégenrer la langue française. Son but primaire n'est pas non plus de révolutionner la langue. D'ailleurs, rien ne nous pousse à la bouleverser puisque le français dispose de tous les moyens linguistiques indispensables pour féminiser ou dégenrer. Par-là, nous souhaitons souligner qu'il faut remplacer les tournures sexistes et les tournures lourdes qui désignent les femmes lorsqu'elles sont concernées. Il s'agit d'éviter tout ce qui peut être considéré comme inégalitaire dans nos productions langagières. Comme l'évoquent les auteur-e-s de *La féminisation au gouvernement de l'Ontario* (2002 : 11), la rédaction d'un texte devrait correspondre aux principes de clarté et d'harmonie.

6 Méthodologie du travail

Notre décision d'analyser les offres d'emploi et les formulaires n'est pas accidentel. Ces textes sont en effet assez spécifiques et concernent la majorité de la population. Leur contenu se prête donc parfaitement à une analyse sociolinguistique en matière de féminisation linguistique, non seulement parce qu'ils contiennent un grand nombre d'appellations professionnelles, mais aussi parce qu'ils comportent tous les autres éléments linguistiques, comme, entre autre, les reprises anaphoriques, la dégenrisation, l'agencement, etc.

Nous présumons que l'analyse de ces textes permet à la fois d'examiner le positionnement officiel ou institutionnel (→ les formulaires et les offres d'emploi publiés par les établissements publics) et celui des individuels (→ les offres d'emploi publiées par les personnes physiques ou par des entreprises privées). De plus, ils paraissent idéaux pour une analyse sociolinguistique parce qu'ils reflètent également les approches contemporaines en la matière. Par-là se justifie le choix de notre corpus puisque nous observons à la fois « comment on dit » (→ l'usage, le parler de tous les jours) et « comment on devrait dire » (→ l'aménagement linguistique, ou le cas échant, la norme).

Autrement dit, une offre d'emploi peut réellement refléter le positionnement individuel des annonceurs ou annonceuses francophones envers l'usage des formes féminines dans le cadre de situations de communication écrite. En comparaison avec les formulaires institutionnels, il existe un certain degré de liberté d'expression et de subjectivité pour rédiger une offre d'emploi. En effet, tandis que les documents institutionnels réglant l'usage des formes féminines sont à respecter par tous les organismes étatiques et publics, cela n'est pas le cas des particuliers et des organismes privés. Pourtant, les guides de féminisation linguistique destinés au grand public offrent de nombreux conseils pour mettre un mot ou un texte au féminin. Mais en aucun cas, ils ne les imposent, se contentent de les proposer. Les usagers et usagères du français sont donc libres de choisir vis-à-vis de la réalité sociale.

La première partie de la recherche porte sur l'analyse des offres d'emploi destinées aux personnes physiques et publiées en ligne sur les réseaux francophones. Nous

nous sommes posé la question de savoir si et comment la personne ou l'organisme qui dépose une petite annonce sous la rubrique *emploi* respecte l'égalité entre femmes et hommes à travers la langue sans prendre en considération le poste ou le type d'emploi proposé.

D'abord, nous avons constitué un corpus de cent offres d'emploi, vingt-cinq pour chaque pays cible. Le choix d'un tel corpus équivalent représentait une avancée d'une importance cruciale. Étant donné que le réseau Internet dispose d'un grand nombre de sites d'offres d'emplois, nous avons défini plusieurs critères pour le choix :

(1) Le réseau Internet doit être destiné à un public francophone et le texte doit être rédigé en français.

(2) Le réseau Internet doit être public et gratuit.

(3) L'emploi offert concerne des particuliers. Il ne s'agit pas de commandes publiques pour de grandes entreprises privées ou d'État.

(4) Les offres d'emploi sont classées sous la rubrique *emploi* ou *j'offre/nous offrons*.

Ensuite, un corpus de quarante formulaires a été constitué, dix par pays cible. À partir de premières observations primitives, nous n'avons pas analysé plus de formulaires parce que ce type de texte est assez répétitif. Pour constituer ce second corpus, nous avons veillé aux critères suivants :

(1) Les formulaires sont téléchargeables depuis Internet.

(2) Le réseau Internet doit être destiné à un public francophone et le texte doit être rédigé en français. Les cas bilingues (franco- ...) ont été acceptés, notamment pour le Québec et la Suisse.

(3) Les formulaires concernent des personnes physiques.

Pour ce qui est de la constitution du corpus, il y aussi des points faibles à notre choix. D'abord, le risque de subjectivité est considérable. Afin de la réduire au minimum, nous n'avons lu aucun texte dans sa totalité en constituant le corpus, pour que le contenu ne nous influence pas. Nous nous sommes limité à la lecture du titre pour être sûr que l'annonce propose vraiment un emploi ou qu'il s'agisse d'un formulaire institutionnel. Cependant, même le titre a parfois une valeur affectée, car certains procédés de féminisation linguistique s'y manifestent déjà, notamment dans le cas des offres d'emploi : *accompagnateur avec permis, employé administratif bilingue FR-NL (H/F), assistant ménager H/F, chargé d'études enquête utilisateurs (sic !) (H/F), 2 travailleurs sociaux (H/F), responsable d'unité prestations, maçon tailleur de pierre (H/F), standardiste, distributeur des journaux h/f, poste de concierge, retraité(e)s, aide de cuisine, ingénieur civil (h/f), hôtes & hôtesse (sic !), carreleurs H/F, secrétaire francophone, management,¹⁹ services ménager,²⁰ réceptionniste (H/F),²¹ adjointe administrative, infirmière H/F, infirmier H/F, garde d'enfant, analyste d'affaires, 1 architecte. Pour les formulaires, ce risque était plutôt négligeable : *Attestation de l'employeur internationale, Avis de sinistre pur l'assurance de la responsabilité civile, Demande d'autorisation fédérale de naturalisation, Demande de réexamen administratif, Formulaire de demande d'agrément, Formulaire de plainte, Demande de prêt à l'amélioration de l'habitat – Assistant(e) Maternel(le) (sic !), Demande d'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, Formulaire de demande d'admission.**

Dans un deuxième temps, nous avons observé les éléments linguistiques dans ces textes, à savoir « la présence linguistique des femmes » → comment et combien ? À l'aide du tableau ci-dessous, nous avons noté le nombre d'occurrences de chaque procédé linguistique décrits dans le chapitre V. Les résultats sont résumés dans des tableaux récapitulatifs dans les deux sous-chapitres suivants et accompagnés d'exemples et de commentaires sur les cas particuliers ou difficiles à classer dans le tableau. Ce tableau ne se veut la copie fidèle du tableau introduit dans le chapitre V. Il a en effet uniquement servi de base pour réaliser l'analyse.

¹⁹ Ce terme désigne le domaine professionnel, ce qui permet d'éviter les formulations désavantageant l'un ou l'autre sexe.

²⁰ Idem.

²¹ Sachant que *réceptionniste* est un nom épïcène et que, dans l'offre d'emploi donnée, il est employé sans déterminant, il n'est plus nécessaire selon nous d'employer en plus l'abréviation H/F. En effet, cela peut être considéré comme marque formelle explicite à l'écrit aussi dit la « surféminisation » (cf. sous-chapitre 2.7).

Procédé	Nombre
Épicènes dits propres <i>ou</i> bivalents	
Épicènes employés au féminin	
Épicènes employés au masculin	
Doublets abrégés	
Doublets intégraux	
Règle d'agencement	
Alternance des genres	
Règle de proximité	
Couples	
Apposition lexicale <i>femme</i>	
Apposition lexicale <i>homme</i>	
Féminins génériques	
Masculins génériques	
Unisexués employés au féminin	
Unisexués employés au masculin	
Bisexués	
Dégenrisation	
Note	
Abréviation H/F	
Total	

Il y a aussi un second tableau qui récapitule les données repérées suivant les trois catégories décrites dans la conclusion du chapitre V, à savoir (1) la parité linguistique des genres, (2) l'emploi unique au masculin et (3) l'emploi unique au féminin. Et des procédés sans appartenance à l'une de ces trois catégories → apposition lexicale et règle de proximité. Ces tableau permet de juger à quel point la population francophone dans les pays cibles veille au langage sexiste, à la parité linguistique des genres.

6.1 Note à propos des noms à valeur inanimée

Excepté les procédés linguistiques qui sont décrits dans le chapitre V et que nous avons cherchés de préférence dans les offres d'emploi et dans les formulaires, nous avons également repéré un bon nombre de noms inanimés. Ils englobent tout emploi d'un nom soit masculin soit féminin *a priori* animé, mais qui est utilisé comme inanimé dans le contexte donné.

Selon nous, dans le contexte du présent travail, l'emploi inanimé ne coïncide pas avec la dégenrisation. Celle-ci veut effacer la marque du genre linguistique mais elle fait toujours référence à une entité animée : *les professeurs sont en grève* → *le corps professoral est en grève*. Au contraire, un nom inanimé dénote avant tout une entreprise ou un organisme. Le cas de figure le plus fréquent est *employeur*, mais pas

seulement celui-ci. En voici quelques exemples : *Notre client est une société active dans le secteur des médias (sic !)* ; *notre client est une fiduciaire située dans la région de Charleroi* ; *à demander à l'administration communale* ; *réservé aux services consulaires*.

D'un côté, certains mots demeurent d'usage au masculin lorsqu'ils désignent une entreprise, une institution ou un service, d'un autre côté, certains linguistes proposent d'accorder les genres mêmes dans un contexte où les noms remplissent la fonction d'un inanimé : *notre cliente est une société* ou *notre client est un organisme*. Selon nous, il conviendrait mieux de reformuler les énoncés de ce type, de manière à neutraliser les genres : *Nous rendons service à un établissement s'occupant de l'organisation commerciale située dans la région de Charleroi*. – *Notre client est un bureau fiduciaire situé dans la région de Charleroi*. – *Notre cliente est une société active dans le secteur des médias*.

7 Analyse des offres d'emploi

Dans une perspective linguistique, les petites annonces appartiennent à la catégorie des textes informatifs et publicitaires dont la fonction de base est d'informer ou de proposer quelque chose au grand public. Leur longueur dépend de plusieurs variables dont la plus pertinente est souvent le prix de l'abonnement. Par ce fait même, il faut souvent s'exprimer de manière explicite sur un espace plus ou moins limité. Pourtant, fournir le plus d'informations en nombre de mots moindre afin de ne pas produire de textes lourds, redondants ni onéreux, pourrait empêcher l'égalité des genres linguistiques parce que le masculin générique peut être employé de préférence.

La forme et le contenu des offres d'emploi ne sont strictement définis nulle part. Malgré ce fait, nous ne devrions écrire n'importe quoi parce que toute formule discriminatoire dans un texte, qui subordonne l'obtention d'un poste, peut condamner son rédacteur ou sa rédactrice à une punition selon le Code pénal du pays respectif (Larpin 2001 : 15).

Maintenant que nous avons une image globale des offres d'emploi, nous allons pouvoir nous faire une idée du sujet principal de la recherche, à savoir l'analyse des offres d'emploi en matière de féminisation linguistique dans la langue française contemporaine. Dans cette perspective, il serait intéressant de mener une enquête sociolinguistique auprès des femmes dans les pays francophones cibles en leur posant la question : à quelle offre d'emploi répondriez-vous et pourquoi ? :

- | |
|---|
| (1) Professeur de musique H/F
(2) Animateur/animateur de prévention santé
(3) Formateur en allemand |
|---|

Une femme intéressée répondrait peut-être aux offres (1) et (2). Il n'y a aucun doute que les femmes sont recherchées aussi bien que les hommes dans ces deux cas. En revanche, il est possible que les femmes ne répondent jamais à l'offre (3) dont la formulation exclut *a priori* toute femme (Pleško 2010 : 21). Revenons encore sur l'offre (1). Comme l'affirme Rousseau (1999 : 14), certain-e-s employeurs et employeuses

ajoutent H/F, précisant ainsi que les personnes des deux sexes sont recherchées. Comme cela, personne ne peut les accuser de discrimination ou de sexisme qu'il soit linguistique ou autre.

Voici le tableau récapitulatif présentant, pour chaque pays donné, le nombre de formes et/ou expressions repérées. Ce tableau démontre la productivité de procédés linguistiques de féminisation mais aussi les tendances en matière de féminisation linguistique dans les pays cibles comme la dégenrison, la mixité des genres, etc.

Procédé	B	F	Q	S	Total
Épicènes dits propres <i>ou</i> bivalents	25	12	32	21	90
Épicènes employés au féminin	1				1
Épicènes employés au masculin	17	9	17	7	50
Doublets abrégés	4	10	17	20	51
Doublets intégraux		1	8	3	12
Règle d'agencement					
Alternance des genres	1		2		3
Règle de proximité			1		1
Couples		1		2	3
Apposition lexicale <i>femme</i>					
Appositions lexicale <i>homme</i>					
Féminins génériques	2	1	2	2	7
Masculins génériques	73	74	83	36	266
Unisexués au féminin					
Unisexués au masculin					
Bisexués	13	9	17	10	49
Dégenrison	25	30	70	34	159
Note		1	3		4
Abréviation H/F	10	13	1	3	27
Total	171	161	253	138	723

Le procédé le plus productif est donc le masculin générique. Ensuite, ce sont les formulations dégenrées. Les épicènes sont également assez productifs, bien que beaucoup d'entre eux soient souvent employés à valeur générique. Les autres procédés ne sont pas aussi productifs mais aident néanmoins à « visibiliser » les femmes dans la langue ou à dégenrer, voire mixer les genres linguistiques.

Suivant la répartition des procédés linguistiques en trois groupe, à savoir (1) la parité linguistique des genres, (2) l'emploi unique au masculin, (3) l'emploi unique au féminin, il serait logique d'inclure deux cas de couples dans la catégorie des féminins génériques parce que dans notre corpus, ils sont employés dans des contextes ne recherchant que les femmes. Il s'agit d'appellations telles que *la femme de chambre* et

la femme au foyer qui sont souvent dévalorisées parce qu'elles désignent des métiers dits typiquement féminins. Cependant, leurs pendant masculin existent de nos jours : *préposé à l'entretien ménager* par exemple.

Le tableau ci-dessous indique l'ordre des pays selon le nombre de formes et de formulations féminisées, dégenrées ou « mixées ». Par rapport au nombre de masculins, la première place est prise par la Suisse (95 F : 43 M), la deuxième par le Québec (151 F : 100 M), la troisième par la France (78 F : 83 M) et la dernière par la Belgique (81 F : 90 M).

Genre linguistique/ <i>procédé</i>	B	F	Q	S	Total
Parité linguistique des genres	78	77	150	93	398
Emploi unique au féminin	3	1	2	2	8
Emploi unique au masculin	90	83	100	43	316
Règle de proximité			1		1
Total	171	161	253	138	723

Avant de passer à l'interprétation des résultats par pays, voici encore quelques cas de figure particuliers qui méritent un commentaire.

L'unité lexicale *personne*, étant la seule représentante de la catégorie des bisexués dans toutes les offres d'emploi, engendre un grand nombre d'accords au féminin, surtout des adjectifs et des pronoms personnels *elle, elles*, mais nous ne comptons pas ces accords parce qu'il ne s'agit pas de règle de proximité. Pourtant, *personne* rend les deux sexes égaux au niveau linguistique : *Nous recherchons des personnes avec une bonne expérience dans la restauration, sérieuses, ponctuelles et de bonne présentation. – Nous recherchons une personne motivée [...]. – Personne ambitieuse, motivée, flexible. – Cette personne aime le public et le service à la clientèle, elle a un côté épicurien et raffiné. Elle mange des fromages fins et charcuteries et désire en apprendre encore plus sur le sujet. – Personnes motivées et souhaitant de (sic !) devenir indépendantes. – Nous sommes actuellement à la recherche d'une personne sérieuse et fiable pour séconder (sic !) la gérante pour notre bistro-boutique [...].*

Ensuite, le nom de fonction *un-e chef-fe* ou *un-e chef* est classé de deux manières différentes suivant les pays cibles. Dans les offres d'emploi françaises ou belges, il est pris pour un épïcène : *un-e chef*. En Suisse et au Canada en revanche, il figure parmi

les doublets soit abrégés soit intégraux, parce que dans la langue française sur les territoires québécois et suisse, la forme *une cheffe* est reconnue et est déjà entrée dans l'usage quotidien. Voici les définitions des dictionnaires français et suisse. *Le Nouveau Petit Robert Informatisé* (2001) donne deux entrées : *chef n. m.*, *chef n. f.*, donc épïcène. *Le Dictionnaire suisse romand* (2004 : 231) introduit la forme féminine distincte : *cheffe n. f. (forme féminisée de chef) Femme qui est à la tête de (qch), qui dirige, commande, gouverne. La cheffe du département.* De même dans le *Nouveau dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions* en provenance de Suisse (Moreau 1999b : 50) est indiqué le pendant féminin *cheffe*. D'autres exemples : *Pour cette fonction, vous serez capable d'animer et d'encadrer les chefs de services (sic !) (réception, service technique et centre de bien-être).* – (S) *En vue du départ du titulaire actuel, nous recherchons pour une unité de soins de 16 lits, un/une infirmier/ère-chef/fe d'Unité de Soins (ICUS) à 100 %.*

Enfin, évoquons les épïcènes employés au masculin. Nous en avons repéré cinquante. Cette catégorie repose sur le fait que de nombreux adjectifs accompagnant des noms épïcènes ne sont accordés qu'au masculin ; ils sont donc introduits par un déterminant masculin ou ils font partie d'une énumération qui les rend masculins selon le contexte : *assurer la distribution du courrier reçu à l'intention du médecin désigné ; les meilleurs spécialistes ; [...] par tous les professeurs membres de l'assemblée facultaire ; comptable expérimenté indépendant ; bon bilingue ; vous êtes rigoureux, proactif, autonome et vous appréciez le contact clients.* Nous retrouvons dans le même cas quelques noms de métiers se terminant en *-eur* au masculin : *professeur, ingénieur, supérieur, auteur*, etc. Toutefois, en France et en Belgique, ils sont épïcènes. En vue de la possibilité d'ajouter un *-e* aux masculins pour former les féminins, ils fonctionnent en tant que doublets en Suisse et au Canada : *Notre professeure est enceinte.* – *Notre supérieure s'appelle Madame Dupont.* – *L'auteure de cet article est d'origine canadienne.* – *Ma femme est ingénieure.* Certes, cette suffixation conditionne un changement phonétique : *professeur* [pʁofesœR] vs *professeure* [pʁofesØR].

7.1 Belgique

Comme en témoignent les deux tableaux précédents, la Belgique n'a pas encore abouti à la parité linguistique absolue entre femmes et hommes bien que l'écart ne soit pas

excessif. Les femmes sont « visibilisées » quatre-vingt fois et le masculin seul figure dans quatre-vingt-dix cas. Dans les parties suivantes, nous allons traiter des cas particuliers identifiés.

La productivité de procédés linguistiques est assez déséquilibrée. Le procédé dont nous nous servons le plus fréquemment, mais au détriment de l'égalité féminin-masculin, est le masculin générique (73) suivi des épïcènes dits propres (25) et des formulations dégenrées (25). Ensuite, les épïcènes employés au masculin (17), les bisexués (13) et l'abréviation H/F (10). Les doublets abrégés (4), les féminins génériques (2) (*Nous recherchons 10 aide-ménagères, [...] Personne au Cpas (sic !) ou au chômage (sic !). Sérieux et honnêteté (sic !).*) et un épïcène employé au féminin (*Nous recherchons une femme de chambre/réceptionniste polyvalente pour horaires flexibles.*) l'alternance des genres est, quant à elle, appliquée une seule fois.

Trois offres d'emploi n'ont pas été analysées car le poste n'était destiné qu'à un seul sexe. Une offre d'emploi pour les hommes : *Salon 41 est à la recherche d'un nouveau coiffeur, si vous êtes professionnel et dynamique pour une place de coiffeur (techniques et coupes) pour un plein temps.* Et deux offres d'emploi pour les femmes : *Pour engagement immédiat une infirmière à temps plein. – Nous recherchons une femme de chambre/réceptionniste polyvalente [...]. Pas sérieuse s'abstenir.*

Le nom de métier *femme de chambre*, dans le dernier exemple, et l'emploi de deux adjectifs féminins excluent tout homme. Mais pourquoi restreindre ce métier seulement aux femmes ? Il était et il est toujours courant que des hommes travaillent à la réception ou qu'ils soient préposés à l'entretien ménager. Les mêmes tendances sont souvent observables pour le poste d'un-e secrétaire.

D'autre part, dans le cas de trois autres offres d'emploi, il n'a pas été évident de déterminer si elles concernaient seulement les hommes ou si elles incluaient aussi les femmes : *Vous êtes psychologue clinicien²² ou psychothérapeute et vous avez déjà acquis une certaine expérience dans les domaines suivants : [...]. – Nous engageons aide-ménagères en CDI. [...] Nous recherchons 10 aide-ménagères, en mi-temps ou*

²² La forme féminine *clinicienne* existant, le mot *clinicien* au masculin pourrait donc faire penser à une offre d'emploi réservée à un homme.

temps-plein (sic !) pour travailler sur Bruxelles. Contrat CDI. Personne au CPAS ou au chômage. Sérieux et honnêteté (sic !). Après avoir considéré les contextes, nous les avons analysés comme des masculins génériques ou des épiciens employés au masculin.

L'abréviation H/F a été utilisée dix fois. Si les noms qui précèdent ou suivent cette abréviation n'étaient pas accompagnés de cette abréviation, ils auraient été classés, suivant le contexte de l'offre, comme huit masculins génériques (*second de cuisine H/F, carreleurs H/F, 2 x dessinateur (H/F), un conseiller payroll (h/f) (sic !), (H/F) accompagnateur avec permis B, 2 x employé administratif bilingue FR-NL (H/F), un épicien employé à valeur masculine (un comptable AR H/F) et un épicien propre (styliste ongulaire H/F) (sic !).*

Des quatre doublets abrégés, trois sont construits à l'aide des parenthèses et un à l'aide de la barre oblique : *les employé(e)s, statut indépendant(e), collaborateur/trice, vous êtes intéressé(e) ?* La forme abrégée est aussi employée pour mettre trois déterminants au féminin qui introduisent des noms épiciens : *un[e] secrétaire, un(e) comptable, un(e) gestionnaire.*

Certains mots empruntés aux langues étrangères ou les mots créés récemment représentent des cas particuliers : *développeur, categorymarketeer (sic !), leader.* Les auteurs de *Femme, j'écris ton nom ... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* (Cerquiglini et al. 1999 : 81) admettent le pendant féminin *développeuse* pour *développeur*.²³ Cependant, *Le Trésor de la langue française* ne reconnaît pas cette forme puisqu'il a été rédigé avant les travaux concernant la féminisation linguistique. Les deux autres noms de professions sont habituellement utilisés en tant que masculins génériques. Selon nous, il est possible de les « féminiser » au moins à l'aide d'un déterminant féminin : *un-e categorymarketeer, un-e leader.*

²³ Le nom masculin *développeur* est formé à partir du verbe *développer*. Il y a donc un rapport sémantique direct entre le nom et le verbe. Dans ce cas-là, nous créons le féminin par remplacement du suffixe *-eur* par *-euse* : *développer* → *un développeur* → *une développeuse*.

7.2 France

Comme en Belgique, la différence entre le nombre de formes et de formulations uniquement masculines (83) et celles qui représentent aussi les femmes (78) n'est pas considérable. Nous ne parlons donc pas encore de parité linguistique totale, mais en tout cas, on s'en approche. Un tel résultat est un fait surprenant, sachant qu'en général, la France est considérée comme étant le pays francophone qui s'oppose le plus à la féminisation de la langue de façon formelle et pratique.

Prenant en compte la politique transversale en France *Égalité entre les femmes et les hommes envisagée par le gouvernement français* (Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes 2013 : 12–13) ainsi que la politique envisagée de l'Union européenne visant à l'égalité des chances (Pleško 2012b : 28), ce phénomène peut s'expliquer comme un respect des lois, ce qui se manifeste, bien évidemment, par la quasi-parité linguistique entre femmes et hommes.

Pour ce qui est de la productivité de chaque procédé, la première place est prise par le masculin générique (74). Ensuite, il y a les formes dégenrées (30) et les procédés qui sont plus ou moins à la même échelle : abréviation H/F (13), épiciens propres (12), doublets abrégés (10) et bisexués (9). Enfin, le doublet intégral et le couple n'apparaissent qu'une seule fois.

En analysant les textes, nous avons hésité sur le classement de sept offres d'emploi parce qu'il n'était pas tout à fait évident de savoir si des femmes *et* des hommes étaient recherché-e-s, ou seulement des femmes *ou* des hommes. Après plusieurs relectures du contenu et de la description du poste proposé, nous les avons considérées comme destinées aux deux sexes car les exigences ou les tâches ont été décrites de manière non sexiste ou égalitaire : *Recherche personne. Je cherche des commerçants, des artisans, des auto-entrepreneurs (sic !) ou des futurs créateurs, chômeurs, femmes au foyer ou même retraités pour faire connaître et développer un réseau local [...]. – Nous cherchons des étudiants en force de vente, école de commerce pour distribuer des flyers [...]. Cette mission vous permettra de valoriser votre formation. – Le directeur sera responsable du séjour, d'une équipe et d'un groupe de participants. Il devra veiller au respect du programme établi avec les prestataires, ainsi qu'à l'intégrité physique et*

morale des participants. Il aura la charge [...]. – Dans le cadre de la réorganisation des services, elle [la CAF de l'Ardèche] recherche un référent technique pour son agence comptable, en remplacement du titulaire qui exercera ses activités au SNGP. Afin d'éviter toute confusion, nous proposerions, pour ces offres d'emploi, d'introduire au moins aussi l'abréviation H/F accompagnant le nom de métier proposé comme un « minimum simple », ou d'inclure dans le texte une note expliquant l'usage du masculin générique : commerçants H/F, directeur H/F, référent technique H/F, etc.

L'abréviation H/F apparaît dans treize petites annonces à côté des noms qui seraient normalement classés en tant que masculins génériques (11) : *technicien de laboratoire H/F, infirmier H/F, mécaniciens monteurs H/F, assistant ménager H/F, chargé d'études enquête utilisateur (H/F) (sic !), 2 travailleurs sociaux (H/F), maçon tailleur de pierre (H/F), un dessinateur industriel H/F, H/F motivé, distributeur de journaux h/f, nous recrutons (h/f) en CDI un plombier chauffagiste sanitaire*, en tant que féminins génériques (1) : *infirmière H/F* ; et doublets abrégés (2) : **H/F réceptionnist(e), H/F véhiculé(e)*. Le cas de figure *réceptionniste* est particulier parce qu'il est un épïcène employés sans déterminant et à la fois « féminisé » à l'aide de l'abréviation H/F. De plus, **H/F réceptionnist(e)*, que nous pourrions appeler au sens restreint « épïcène à forme tronquée », est agrammatical. **Un réceptionnist* (sans -e à la fin) n'est en effet pas reconnu dans le lexique français et ne figure pas dans les dictionnaires, mis à part les entrées *un/une réceptionniste*. Ces deux efforts visant à rendre les deux sexes égaux peuvent être interprétés comme un marquage formel explicite à l'écrit.²⁴

Tous les doublets abrégés sont écrits avec des parenthèses : *1 vendeur(se), qualifié(s), assistant(e) commercial(e), des candidat(e)s, indépendant(e)s*. Il y a également un cas de figure où l'épïcène est introduit par le déterminant abrégé au féminin : *un(e) secrétaire*. Parmi toutes les offres d'emploi, nous n'avons repéré qu'un seul doublet intégral où le féminin est antéposé au masculin et séparé par une barre oblique. L'adjectif suivant est accordé aux deux genres comme un doublet abrégé : *directeurs/directrices indépendant(e)s*.

²⁴ Par rapport à cette tendance, Cholewka s'exprime ainsi : « Du coup ça engendre une réelle faute d'orthographe, celle-là ! De la même façon, 'scripte', quand il s'agit de la personne, et non du texte, s'écrit avec un 'e', et c'est une faute que j'ai faite longtemps, mais peut-être parce que 'script' sans 'e' existait par ailleurs. Tout ça pour dire qu'effectivement, le 'e' est souvent marque du féminin, mais que parfois les propositions (de surféminisation en effet, en particulier) nuisent à faire avancer les choses par un certain extrémisme ».

Dans une des offres d'emploi, les responsables sont à la recherche de personnes pour des établissements médicaux. Pour mettre en évidence qu'à la fois les hommes et les femmes peuvent soumettre leur candidature, non seulement l'abréviation H/F est utilisée, mais nous y observons aussi l'alternance des genres, bien qu'il ne s'agisse pas d'une énumération où les genres varient: *infirmière H/F* dans l'en-tête de l'offre et *infirmier H/F* dans la description du poste.

La forme *assistant ménager F/H* se montre plus avantageuse que *femme de ménage* ou *femme de chambre*, etc. *Assistant ménager F/H* ou les doublets intégraux *assistant ménager/assistante ménagère* sont des formulations qui, selon nous, ne dévalorisent pas autant ce métier souvent considéré typiquement féminin puisqu'ils ne le limitent pas seulement aux femmes.

Deux abréviations H/F sont considérées comme couples parce qu'elles n'accompagnent aucun nom. Elles pourraient éventuellement être interprétées comme une volonté de sexe des personnes recherchées : [...], *nous recrutons (h/f) en CDI*, [...] et *Emploi proposé aux candidats de (sic!) deux sexes (H/F)*. Il semble que cette tendance, comparable au phénomène de « surféminisation », pourrait être dénotée par nous-même comme « surégalité ».

Une petite annonce est féminisée à l'aide de la note. Il ne s'agit pas de la note « défendant » l'emploi du masculin générique, comme nous l'avons déjà vu plusieurs fois. Elle explicite le sexe de la personne recherchée : *Emploi proposé aux candidats de deux sexes (H/F)*. Bien que elle ne puisse pas être traitée comme un procédé linguistique mais plutôt politique, voire social, elle assure d'une certaine manière la parité femmes-hommes dans la société et féminins-masculins dans la langue.

7.3 Québec

Dans le cas des petites annonces parues sur les réseaux Internet canadiens ou québécois, plus de la moitié des formes repérées (150) rendent les femmes égales aux hommes (100 → emploi unique au masculin). Cela est vraisemblablement dû à l'engagement politique, académique et public en matière de féminisation de la langue française qui est en rogne depuis quatre décennies au Québec.

Les données que nous avons obtenues dans l'analyse prouvent une certaine prédominance des féminins : il s'agit des formulations respectant la parité féminin-masculin et toute autre forme visant à dégenrer les offres d'emploi québécoises. Quant à la productivité, le masculin générique est de nouveau le plus souvent employé (83). La dégenratisation (70) se range juste après. Suivent les épécènes propres (32) et les épécènes employés au masculin (17), les doublets abrégés (17) et des bisexués (17). Les procédés les moins nombreux sont les doublets intégraux (8), la note (3), les féminins génériques (2) (*Adjointe administrative* (le titre de l'offre) [...] *Job Title : Adjointe administrative. Un associé doit occuper son poste actuel depuis au moins 18 mois [...]. ADP est un employeur à action positive souscrivant à l'équité d'emploi.*) ; enfin nous avons constaté une abréviation H/F, deux cas d'alternance des genres et la règle de proximité a également été appliquée une fois (*hôtes et hôtesse recherchées*²⁵).

Une seule offre d'emploi spécifie l'égalité d'accès dans l'emploi par l'abréviation H/F. Bien qu'elle figure à côté d'un seul nom de métier, elle se réfère pourtant à plusieurs : [...] *recherche de tout (sic !) urgence pour ses clients des employés qualifiés comme un réceptionniste – secrétaire – hôtellerie – restauration – agent de sécurité – chauffeur – femme de chambre – voiturier d'hôtel – sécurité d'hôtel – serveur d'hôtel – cuisinier d'hôtel – directeur commercial – directeur général – directeur de comptabilité – chef de rang – direction d'hôtel – thérapeute de massage d'hôtel – garagiste d'hôtel – voiture de lavage d'hôtel – vendeur dans la barre d'hôtel H/F pour un poste sur Canada [...].* L'abréviation H/F se rapporte à tous les postes offerts dans ce court extrait et, étant donné que l'extrait commence avec l'article indéfini masculin, il est possible de considérer tous les noms comme des masculins génériques à l'exception de quelques cas de dégenratisation dans ce même extrait : *sécurité d'hôtel, direction d'hôtel, restauration, hôtellerie, voiture de lavage*. En principe, cette petite annonce présente un cas de figure modèle ou on pourrait parfaitement alterner les genres mais aussi se servir des formes dégenrées : [On est à la] *recherche de toute urgence pour notre clientèle des personnes qualifiées comme une réceptionniste – un secrétaire – une*

²⁵ À propos de cette formulation, Cholewka s'exprime ainsi : « Je suis sûre que personne (sauf les militants purs de la chose) ne laisserait passer une phrase pareille sans y voir une faute. Même en souhaitant l'égalité, on a du mal avec ça, contrairement, peut-être, à un contexte de nombre, comme 'Mille femmes et un homme étaient présentes', qui me choque moins... Mais il s'agit là d'une autre règle, d'un autre choix ».

hôtelière – un personnel de restauration – une agente de sécurité – un chauffeur – (une femme de chambre)/une préposée à l'entretien ménager – un voiturier d'hôtel – la sécurité d'hôtel – une serveuse d'hôtel – un cuisinier d'hôtel – une directrice commerciale – un directeur général – une directrice de comptabilité – un chef de rang – la direction d'hôtel – une thérapeute de massage d'hôtel – un garagiste d'hôtel – la voiture de lavage d'hôtel – une vendeuse dans la barre d'hôtel (H/F) pour un poste [en CDI].

Dans cette même offre d'emploi, nous avons retrouvé une formulation dans laquelle les genres alternent de manière remarquable. Il y a un seul masculin générique (*employés*) et ensuite uniquement des épécènes propres et des formes féminines de noms à double genre, éventuellement les formes dégenrées : *Profil recherché : l'hôtel recherche des employés²⁶ de bonne moralité, qualités relationnelles, esprit d'initiative, motivation, dynamisme, souriante, motivée, dynamique, autonome, à l'écoute, organisée, serviable, préservante (sic !), fiable, ponctuelle, rigoureuse, bon esprit d'équipe, forte motivation, courtoise, aimable, adaptable, forte sensibilité à l'accueil, conseil.*

Le second cas d'alternance est le suivant : *Offres d'emploi pour parajuristes, secrétaires juridiques, techniciens juridiques, adjointes juridiques, etc.*

Les doublets sont assez nombreux dans les offres d'emploi issues du Canada francophone. Les doublets abrégés prédominent et ils sont tous marqués par des parenthèses : *massothérapeutes certifié(e)s, technologiste médical(e), préposé(e) à domicile, [...] de professeure ou de professeur en droit fiscal au rang d'adjoint(e), les candidat(e)s retenu(e)s, coiffeur(euse)s, 5 employé(e)s*. Dans une petite annonce, un doublet intégral est introduit par un déterminant abrégé : *un(e) directeur/directrice*. Trois doublets intégraux sont unis par la préposition *et*, et le féminin est antéposé. Deux doublets sont unis par la préposition *ou*, le féminin est juxtaposé au masculin. Les trois autres sont séparés par une barre oblique, dans un des cas, le féminin est juxtaposé, et dans les deux autres, il est antéposé.

²⁶ Avec le mal qu'ils se sont donné pour écrire le reste de cette offre d'emploi, il aurait été préférable d'écrire « employé-e-s » ou « employé(e)s » ou un autre signe typographique pour délimiter la terminaison féminine, parce que malgré les efforts fournis ensuite, l'annonce pourrait être ressentie comme ne concernant que les hommes.

Bien que le titre d'une petite annonce puisse sembler flou : *Offre de stages, parajuristes (sic !), secrétaires, techniciens juridiques*, les genres alternent ensuite dans le corps du texte : *Offres d'emploi pour parajuristes (sic !), secrétaires juridiques, techniciens juridiques, adjointes juridiques, etc.* Une telle formulation vise à rendre accessibles tous les postes offerts aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Trois petites annonces sont *féminisées* à l'aide des notes suivantes : *le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte - deux fois. – Cet emploi est offert également aux hommes et aux femmes ou le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte seulement (sic !).*

Outre la note servant procédé de féminisation, il en existe une autre que nous pourrions appeler « la note supplémentaire ». Elle a habituellement pour but de mettre en relief une information ou de mettre en pratique une certaine loi ayant pour objectif l'égalité en tant que telle, et elle est repérable notamment dans les offres d'emploi québécoises. Les établissements veillent ainsi au respect de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*²⁷ (Éditeur officiel du Québec 2000) visant à « corriger » la situation des personnes faisant partie de certains groupes victimes de discrimination dans le travail parmi lesquels les femmes.²⁸ En voici trois exemples : le premier précise la proportionnalité d'employé-e-s. Alors que cette information pourrait motiver les gens à soumettre leur dossier de candidature, elle pourrait au contraire être considérée pour d'autres comme impertinente et/ou discriminatoire.

La Faculté compte 55 professeur(e)s, dont plus du tiers sont des femmes.

Dans les deux exemples suivants, bien que la loi mentionnée ci-dessus soit appliquée, toute la dernière phrase s'oppose à l'amélioration de la situation des femmes, au moins

²⁷ Du point de vue (socio)linguistique, si nous tenons compte de la parité linguistique des genres et que l'on rend les femmes langagièrement visibles dans l'ensemble d'un texte, la note approuvant l'application de la loi sur l'accès à l'égalité en emploi peut sembler futile et accentue même la différence entre les deux genres et sexes. Des notes semblables apparaissent dans plusieurs petites annonces. Pourtant, on ne peut pas constater la parité femme-homme au niveau de la langue.

²⁸ Un seul texte en provenance du Québec peut donc être accompagné de plusieurs notes dites supplémentaires, non seulement de celles relatives à la parité linguistique entre femme et homme, mais aussi la *politique linguistique de l'Université de Montréal*, le *privilege de confidentialité des candidatures*, le *programme d'accès à l'égalité en emploi (sic !)*, les *exigences en matière d'immigration*.

au niveau linguistique. De plus, dans ces mêmes offres d'emploi, nous y retrouvons également la note en tant que procédé linguistique de féminisation : *Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte ; Cet emploi est offert également aux hommes et aux femmes ; Le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte seulement.*

Valorisant la diversité, l'Université Laval invite toutes les personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées. La priorité sera toutefois accordée aux personnes ayant le statut de citoyen canadien ou de résident permanent. L'Université de Montréal souscrit au principe d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les Autochtones à poser leur candidature. Nous invitons tous les candidats à remplir le formulaire d'accès à l'égalité en emploi, disponible à l'adresse suivante [...].

7.4 Suisse

Le nombre de formes et de formulations analysées à partir des offres d'emploi en Suisse est en quantité moindre. Plus de la moitié est féminisée ou dégenrisée (95) → parité linguistique des genres. C'est-à-dire que les petites annonces prouvent que la Suisse se range à la première place en matière de féminisation linguistique dans l'espace francophone.

L'ordre des procédés suivant leur productivité reste plus ou moins maintenu par rapport aux autres pays cibles. Le masculin générique (36) est de nouveau le plus fécond. Ensuite, les formes dégenrisées (34), et les épïcènes dits propres (21). Suivent les doublets abrégés (20), les bisexués (10), les épïcènes employés au masculin (7), les doublets intégraux (3) et l'abréviation H/F (3), les couples (2) et les féminins génériques (2).

L'une des offres d'emploi ne figure pas dans les données statistiques car l'emploi n'a été proposé, selon la formulation, qu'aux femmes : *Conseillère de vente* (titre de l'offre) [...] *boutique à Genève, nous recherchons une conseillère de vente à 60%* [...].

L'abréviation H/F est employée dans trois offres d'emploi et elle accompagne à chaque fois un nom masculin générique : *distributeur complément alimentaire (H/F)*, *ingénieur civil (h/f)*, *notre futur chef de partie (H/F)*.

Les doublets abrégés sont assez nombreux et réalisés de trois façons typographiquement différentes : dix-sept parenthèses, un trait d'union et deux barres obliques. Voici plusieurs exemples : *vous êtes motivé(e), dynamique et prêt(e), retraité(e), distributeur(trice), des employé(e)s, précis(e) et concentré(e), infirmier/ère-chef/fe, infirmier-ière, un/e ingénieur/e, disposé(e), exigeant(e), êtes-vous intéressé(e) ?*, etc. Il y a également quatre articles indéfinis, accompagnant soit des doublets, soit des épiciens dits propres, qui sont abrégés au féminin : *un(e) secrétaire, un/e ingénieur/e, un(e) collaborateur(trice), un(e) secrétaire juridique*. Les doublets développés sont séparés une fois par la barre oblique et le féminin est antéposé : *courtier/courtière immobilier*,²⁹ une fois, le féminin est antéposé et mis entre parenthèses : *négociateur(négociatrice)* ; une fois le féminin et le masculin sont unis par la préposition *et*, le féminin étant juxtaposé au masculin : *collaboratrices et collaborateurs*.

Nous avons repéré un mot tronqué qui peut être classée en tant qu'épicène dit propre, même si dans sa forme complète, il y a des formes distinctes pour chaque genre : *Ados ou adultes, quel que soit votre âge ! Un-e ado → un-e adolescent-e*.

Pour respecter la parité féminin-masculin concernant les épiciens en tant que tels dans les petites annonces, il est conseillé de les employer sans déterminant, au moins dans le titre de l'offre d'emploi. Au cas où il ne serait pas possible d'éviter l'emploi du déterminant où la personne qui dépose la petite annonce veut souligner le fait qu'elle est à la recherche de deux sexes, il est employé un chiffre comme dans l'exemple suisse : *afin de compléter notre team et de développer de nouveaux projets nous recherchons 1 architecte HES* (sic !). Ainsi, nous supposons que la personne qui lit ce texte adaptera ce chiffre à son sexe/genre.

²⁹ Mais dans ce cas-là, l'adjectif reste au masculin. La question est donc délicate et elle se pose toujours.

8 Analyse des formulaires

Bien que les formulaires soient très présents dans notre vie quotidienne, nous n'en trouvons que très peu de mentions dans les ouvrages de référence. Les formulaires concernent une grande partie de population dans les quatre pays cibles tandis que peu de personnes participent à leur élaboration. Ce type de documents écrits comporte une syntaxe très simple excepté quelques instructions, consignes ou les explications nécessaires pour les remplir. Il n'y a donc que peu de termes à féminiser surtout lorsque nous optons, lors de la rédaction, pour des solutions alternatives aux doublets et pour une mise en page adéquate. (UQAM 1992)

Un formulaire se définit comme un recueil hétérogène de formules ou de modèles d'actes ; or, un ensemble incohérent de formules et de modèles ne peut pas être considéré comme une œuvre complète. Il faut donc s'appuyer sur la notion de formulaire en tant que recueil plus ou moins systématique de formules ou de modèles d'actes. (Dievoet 1986 : 75)

Van Dievoet (1986 : 75–76) a énoncé sa définition des formulaires, qui, même dans un contexte moyenâgeux et juridique, correspond quand à la précédente :

Qu'est-ce qu'un formulaire et comment une *arse notoriae* ? Si l'on s'en tient aux définitions communément admises, on dira qu'un formulaire est un recueil de formules ou de modèles d'actes. Mais un ensemble incohérent de formules ou de modèles ne peut être considéré comme une œuvre juridique. On devrait donc dire qu'un formulaire juridique est un recueil plus ou moins systématique de formules juridiques ou de modèles d'actes juridiques.

Pour aller plus loin à partir de cette définition, reprenons le passage « [...] un recueil plus ou moins systématique de formules [...] ». En matière de féminisation linguistique, le caractère systématique est d'une importance capitale. Sans être systématique en rendant les femmes visibles dans la langue, il est impossible de produire un formulaire non sexiste d'un point de vue linguistique. Nous en donnerons des preuves dans les passages suivants.

Précédemment, nous avons confirmé qu'un règlement relatif à la féminisation linguistique était souvent à suivre lors de l'élaboration des formulaires. Prenons à nouveau l'exemple de l'Université du Québec à Montréal et son *Guide de féminisation* (1992), présenté comme le règlement interne de cet établissement. Il se distingue par l'utilisation du trait d'union et par l'ajout de la marque du féminin non seulement aux noms de désignations, mais à tous les mots qui s'y rapportent : *un-e étudiant-e inscrit-e*.

Voici le tableau récapitulatif présentant pour chaque pays donné le nombre de formes et/ou expressions repérées. Ce tableau démontre la productivité de procédés linguistiques de féminisation mais aussi les tendances en la matière dans les pays cibles comme la dégenrisation, la mixité des genres etc.

Procédé	B	F	Q	S	Total
Épicènes dits propres	32	30	15	26	103
Épicènes employés au féminin					
Épicènes employés au masculin	6	39	6	6	57
Doublets abrégés	90	83	14	66	253
Doublets intégraux	5		26	6	37
Règle d'agencement					
Alternance des genres	2				2
Règle de proximité					
Couples	14	10	1	9	34
Apposition lexicale <i>femme</i>					
Apposition lexicale <i>homme</i>					
Féminins génériques					
Masculins génériques	158	172	55	43	428
Unisexués au féminin					
Unisexués au masculin					
Bisexués	14	23	12	21	70
Dégenrisation	2	2	10	5	19
Note			4		4
Abréviation H/F					
Total	323	359	143	182	1 007

Le procédé le plus productif est de nouveau le masculin générique (428). Ensuite, ce sont les doublets abrégés (253). D'autres procédés assez productifs sont les épïcènes dits propres (103), les bisexués (70) et les épïcènes employés au masculin (57). Les autres, même moins productifs, contribuent néanmoins à la « visibilisation » linguistique des femmes ou à la dégenrisation, voire à la mixité des genres.

Avant de se pencher sur la présentation des résultats par pays, voici encore quelques cas de figure particuliers qui méritent quelques remarques. D'abord, les unités lexicales *enfant(s)* et *parent(s)* qui apparaissent très souvent dans les formulaires analysés : *Pour un mineur, la demande doit être signée par un des parents (de préférence les deux), ou leur tuteur ; [...] un des grands-parents de l'enfant (s'il fait partie du ménage) ; un des parents ; le parent ; les enfants nés ; les enfants scolarisés ; Les parents de l'élève en sont informés [...] ; S'il s'agit d'un enfant, son placement en maison d'enfants est-il demandé ?* De nos jours, dans la linguistique française, l'*enfant* est traité soit comme un épïcène : *un enfant, une enfante* (→ le cas des dictionnaires), soit comme un masculin générique : *un enfant* (→ l'usage de tous les jours). Le dictionnaire *Larousse* en ligne et le *Petit Robert* (2013) postulent qu'*enfant* s'emploie aux deux genres. *Parent* est dans la majorité des cas employé au masculin singulier à valeur générique.

Michard (2002 : 40) reprend l'idée de Jespersen et la reproduit ainsi :

Il [Otto Jespersen] relève qu'il n'y a pas de frontière stable entre genre animé et genre non-animé pour les pronoms personnels de troisième personne du singulier. De son point de vue, *it* utilisé pour un enfant ou un animal signale soit l'absence de connaissance du sexe, soit l'absence d'intérêt particulier pour l'enfant ou l'animal dont on parle. À l'inverse, *he* ou *she* utilisé pour les objets inanimés signale l'intérêt porté à ces objets. Les exemples donnés sont *she* employé par les marins pour désigner les bateaux et *she* pour les voitures employé par les automobilistes. Jespersen ne s'interroge pas sur le choix de *she* et non de *he* dans ces deux cas.

Jesperson affirme très explicitement la nécessité d'avoir des termes génériques ne signalant pas le sexe pour parler des êtres vivants, et par conséquent des humains :

« Lorsqu'on parle d'êtres vivants, il est souvent souhaitable, et même nécessaire, de disposer de mots qui ne précisent pas le sexe et qui peuvent s'appliquer aussi bien à des êtres mâles qu'à des êtres femelles ». (cité par Michard 2002 : 41)

Pour Jespersen, une langue rationnelle devrait avoir des termes ne spécifiant pas le sexe et deux termes, dérivés des premiers, spécifiant le sexe. Il donne l'exemple de l'ido, langue artificielle, dans laquelle le mot sans suffixe est le générique, tandis que la terminaison *-ulo* signifie le sexe masculin, et la terminaison *-ino*, le sexe féminin. Par exemple « homo » correspond à être humain, « homulo » correspond à homme et « homino » à femme.

Ensuite, sans tenir compte de la provenance des formulaires, l'usage très fréquent des noms communs de personnes se terminant par *-(t)eur* au masculin représente un groupe particulier. *Employeur* ne figure le plus souvent que sous sa forme masculine, et parfois à valeur neutre. Le dictionnaire le *Petit Robert* informatisé (2001) admet le féminin *employeuse* et vis à vis de la réalité sociale où chacun et chacune revendique ses droits, il paraît incorrect de ne pas l'employer parallèlement au masculin. D'un autre côté, ce nom ne dénote pas toujours une personne ou une fonction mais un organisme, une entreprise → nom de l'établissement ou de l'employeur. Si ce nom a la valeur d'un animé, il convient mieux d'utiliser les deux formes. Au contraire, s'il s'agit de l'emploi inanimé, le masculin pourrait être remplacé par une forme dégenrésée (cf. sous-chapitre 7.1). En France et en Belgique, dans la majorité des cas *employeur* peut être considéré comme le symbole d'une entreprise et ne se réfère donc pas aux individuels.

D'autre part, Courtier (2002 : 69–93) affirme que toutes les études menées depuis une quinzaine d'années mettent en évidence le cas particulier posé par les noms dérivés en *-(t)eur*, suffixe à forte productivité. De fait, lorsqu'il s'agit de désigner les femmes dans une activité dont le masculin est en *-(t)eur*, l'observation des usages actuels montre un flottement, des hésitations pour un certain nombre de noms appartenant à ce groupe. Souvent, des formes masculines à valeur générique : *Madame le directeur*, coexistent avec plusieurs formes déjà lexicalisées où ces masculins n'ont pas encore de pendant féminin.

À partir du tableau récapitulatif suivant, il est possible de déterminer l'ordre des pays selon le nombre de formes et formulations féminisées, dégenrées ou mixées. Par rapport au masculin, la première place est occupée par la Suisse (133 F : 49 M), suit le Québec (82 F : 61 M). Les données sont absolument contraires dans le cas de la Belgique (159 F : 164 M) et de la France (148 F : 211 M). Les résultats ne coïncident pas avec ceux obtenus dans le cas des offres d'emploi car la France et la Belgique ont interverti leur place et l'écart entre les féminins spécifiés et les masculins uniques dans le cas de la France est considérable.

Genre linguistique/ <i>procédé</i>	B	F	Q	S	Total
Féminin spécifié à côté du masculin	159	148	82	133	522
Emploi unique au féminin					
Emploi unique au masculin	164	211	61	49	485
Règle de proximité					
Total	323	359	143	182	1 007

8.1 Belgique

Pour les formulaires belges, nous pouvons constater que la Belgique n'a pas encore abouti à la parité linguistique bien que la différence entre le nombre de féminins spécifiés à côté du masculin et le nombre de masculins uniques ne soit pas considérable, voire même négligeable → 159 F : 164 M. Par ailleurs, nous sommes arrivé à cette même conclusion dans le cas des offres d'emploi. Pourtant, comme le prouve notre recherche, les Belges maintiennent toujours plutôt les masculins génériques.

Fait non surprenant, l'usage des masculins génériques représente le procédé linguistique le plus productif (158). Le deuxième procédé hautement productif est les doublets abrégés (90). En comparaison avec ces deux procédés les plus productifs, les autres sont de quantité moindre : épïcène propres (32), bisexués (→ *personne(s)*) et couples (14), épïcènes employés au masculin (6), doublets intégraux (5), alternance des genres (2) et formes dégenrées (2).

Le nombre d'épïcènes dits propres est assez élevé ce qui contribue de façon notable à la parité linguistique entre femmes et hommes. Ils sont souvent introduits par le déterminant zéro ou le déterminant pluriel. En voici quelques exemples tirés des

formulaire : *bénéficiaire d'allocation d'attente ; quelqu'un qui est au chômage, invalide [...] ; situation professionnelle des autres membres du ménage ; célibataire ; les membres de la famille ; votre gestionnaire.*

Les épécènes employés au masculin ne sont que six : [...] *quel est le nom du professeur y dirigeant votre thèse ; tous les membres du ménage ; auprès d'un prestataire du service ; auprès d'un intermédiaire commercial ; données personnelles du membre de la famille.* Il y a certainement des intermédiaires et prestataires de sexe féminin étant donné que les familles sont constituées à la fois des hommes que des femmes. C'est la raison pour laquelle les formulaires devraient respecter la présence des femmes dans la société et dans la langue. De plus, même s'il n'est pas d'usage d'ajouter un -e à un nom masculin pour former des féminins en Belgique, il existe d'autres façons de préciser ou mixer les genres → les deux déterminants, l'accord des adjectifs, etc. C'est pour cela que des noms comme *professeur* sont normalement classés en tant qu'épécènes employés au masculin.

Tous les doublets abrégés sont écrits entre parenthèses. Selon nous, ce signe typographique pourrait être considéré comme la règle de base pour la mise en forme des doublets abrégés en Belgique parce que le nombre de cas repérés est élevé : *marié(e), divorcé(e), séparé(e), le(la) soussigné(e), Je soussigné(e), né(e), un(e) travailleur(euse) indépendant(e), avez-vous été inscrit(e), veuf(ve), etc.*

Pour les doublets intégraux, ils s'écrivent soit avec une barre oblique, soit l'une des deux formes est mise entre parenthèses, et la forme masculine est toujours juxtaposée : *veuf/veuve, veuf(veuve), chômeur/chômeuse, chômeur(chômeuse)*. Les mêmes noms sont quelquefois écrits de deux manières différentes et ceci dans un même formulaire : *chômeur(euse) vs chômeur/chômeuse*. Cet emploi altère non seulement la cohérence textuelle, mais aussi son esthétique.

Les couples assez nombreux dans les formulaires belges sont le plus souvent les noms de parenté comme *beau-père, belle-mère, frère, sœur* ou les pronoms personnels dont le masculin est habituellement juxtaposé : *il(elle)*.

Deux passages courts dans lesquels les genres alternent ont été repérés dans deux formulaires : *frère, grand-mère, beau-père, etc.* et Par « *ménage de fait* », on entend : *deux ou plusieurs personnes du même sexe ou de sexes différents, [...] qui ne sont ni parentes ni alliées jusqu'au troisième degré inclus (donc pas les parents, les beaux-parents, les enfants, les frères, les demi-sœurs, les grands-parents, les oncles ni les tantes [...]).* Même s'il ne s'agit pas d'exemples d'alternance idéaux, ils soutiennent cependant partiellement la parité linguistique des genres.

Nous avons également identifié deux cas de dégenrisation dans les formulaires belges. *La Direction Générale Opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche du Service Public de la Région wallonne a sous-traité la gestion des chèques-formations à la S.A. Accor TRB. (sic !) – [...] l'autorité parentale [...].* Dans les trois cas, ces formulations pourraient être remplacées soit par un nom animé, générique, ou bisexué, soit par des couples : *Le Directeur – Les parents/Le père/La mère.* Pourtant, les formulations dégenrisées facilitent le remplissage des formulaires et il ne faut pas refaire de formulaires si la situation change : *direction* englobe les femmes et les hommes, *autorité parentale* semble être une solution possible concernant l'unité lexicale *parents*.

Être informé ou informé(e) ? Cette question relève d'un formulaire analysé. Dans le contexte donné, l'emploi du masculin générique *être informé* et du doublet abrégé *informé(e)* paraît illogique parce que ce formulaire est destiné aux demandeurs ainsi qu'aux demandeuses. Certains considèrent ce lapsus comme plus grave que l'emploi unique du masculin générique.

Un cas de figure semblable a été remarqué pour les unités lexicales *des ressortissants et ressortissantes* et *des ressortissants*. Dans ce formulaire, nous trouvons quatre doublets abrégés *ressortissant(e)* et deux masculins génériques *ressortissant*. Comme dans l'exemple précédent, le contexte ne permet pas de comprendre cet emploi contradictoire. Pourrions-nous le porter au crédit de la personne chargée de créer le formulaire ? Cet emploi piégé émerge dans les consignes de remplissage. Il n'est pas rare que ces consignes ne soient pas rédigées de manière homogène. Un autre exemple semblable est *Je suis informé [...]. Je suis informé [...]. Je suis informé(e) [...]. Je suis informé(e) [...]* dans un autre formulaire.

8.2 France

La différence entre les formes féminines spécifiées à côté des formes masculines, donc la parité linguistique des genres, et les formes uniquement masculines est déjà plus importante → 148 F : 211. Il n'est donc pas encore question de parité linguistique des genres linguistique dans les formulaires en provenance de France.

À partir de la productivité de chaque procédé linguistique identifié, il convient d'affirmer que la France maintient son positionnement plutôt conservateur envers la féminisation linguistique et les autres concepts qui y sont attachés. Quoique la case des masculins génériques soit la plus remplie dans tous les pays, le nombre de masculins génériques dans le cas des formulaires français est considérablement haut (172). Les procédés suivants sont doublets abrégés (83), épiciens employés au masculin (39), épiciens dits propres (30), bisexués (→ *personne*) (23), couples (10), dégenrison (2). Ceci prouve donc bien que la France se base plutôt sur le niveau lexical dans ce domaine. D'ailleurs, nous avons déjà démontré cela dans le sous-chapitre 4.3.

Le fait qu'un grand nombre d'épiciens soient employés à valeur masculine générique est, selon nous, indésirable : *signature du médecin, le médecin du travail, son représentant, tout élève, l'élève majeur, élève mineur, du titulaire, au maire, le propriétaire, le titulaire, son médecin traitant, du médecin, le bénéficiaire, du malade, votre médecin traitant, le maire* et ceci fait paraître qu'ils ne se réfèrent qu'aux hommes puisqu'ils ne sont introduits qu'avec un déterminant masculin ou/et des compléments qui ne sont accordés qu'au masculin. Par un simple ajout du déterminant féminin, nous nous contenterions de cent neuf formes féminisées. La fourchette est véritablement grande et un autre fait surprenant est aussi l'absence des doublets intégraux. Lors de toute élaboration des formulaires, nous devrions donc concilier les déterminants féminin et masculin, éventuellement l'accord des compléments en genre.

Pour ce qui est des épiciens employés au masculin, le cas le plus fréquent est *maire*. Selon le dictionnaire *Le Petit Robert* informatisé (2001), le nom *maire* est épicien. Par contre, le dictionnaire en ligne *Larousse* le contredit : « Maire s'emploie encore aujourd'hui au masculin pour désigner une femme exerçant la fonction de maire : Mme Dubosc, le maire de notre commune, est également conseiller général ; Madame le

Maire ». Les auteur-e-s de ce dernier dictionnaire recommandent dans l'expression soutenue d'éviter l'emploi de *mairesse*, qui est familier et qui désigne soit la femme d'un maire, soit une femme exerçant les fonctions de maire.³⁰ Autrefois, le mot ne désignait en effet que la femme d'un maire et s'employait le plus souvent par plaisanterie : « Mme la mairesse m'invite à une soirée » (Chateaubriand).³¹

En France, *maire* étant un nom épïcène, il est dans la plupart des cas perçu comme un métier hiérarchiquement masculin ce qui reflète également la langue. Voici un extrait tiré d'un formulaire contenant *maire* : *Réservé au Consulat, à détacher et à renvoyer au maire de la commune ou l'étranger accueilli réside.*

Par ailleurs, quelques épïcènes dits propres ont dû être catégorisés parmi les épïcènes employés au féminin en raison du contexte : *La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte ou l'agréé en architecture, dans le cas où ils ont dirigé les travaux.* Nous proposerions la reformulation suivante : *La déclaration doit être signée par le(la) bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte ou l'agréé-e en architecture, dans le cas où ces personnes ont dirigé les travaux.*

Le déterminant masculin ou l'amalgame masculin peut aussi rendre le texte au masculin : *Votre demande s'adresse au : juge de l'application des peines de ce tribunal juge des enfants de ce tribunal, le titulaire, du titulaire, du malade, le bénéficiaire.* De même, le masculin générique peut rendre masculins certains épïcènes *a priori* dits propres : *si vous êtes réfugié ou apatride [...], votre médecin traitant.* Par contre, l'emploi des doublets abrégés pourrait veiller au caractère « propre » des épïcènes : *Vous avez été déclaré(e) inapte, salarié(e) a été déclaré(e) inapte vs [...] au salarié déclaré inapte.*

Tous les doublets abrégés sont réalisés à l'aide des parenthèses. Comme pour la Belgique, nous avons constaté que les parenthèses comme signe typographique sont une caractéristique de la « féminisation dite minimale » (cf. sous-chapitre 5.1.1.1) en France. Les abrégés sont parfois accompagnés de deux déterminants ou pronoms

³⁰ Au contraire, dans le français parlé au Québec, il existe deux formes distinctes : un *maire* et une *mairesse*.

³¹ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/maire/48713/difficulte> [consulté le 02/01/2015].

personnels dont le féminin est antéposé et souvent entre parenthèses : *signature de l'assuré(e), Je soussigné(e), Ces informations ne concernent que le poste de travail pour lequel votre salarié(e) a été déclaré(e) inapte, le(la) salarié(e), marié(e), veuf(ve), Identité de votre conjoint(e), concubin(e) ou PASCsé(e) éventuel(le), divorcé(e) ou séparé(e), assistante(e) maternel(le), Est-il (elle) inscrit(e) à la Caf de votre département de résidence, y compris au titre du Rmi ou u RSA ? (sic !), apprenti(e), Si vous êtes âgé(e) de moins de 25 ans ou si votre conjoint (sic !), concubin(e) ou pacsé(e) est âgé(e) de moins de 25 ans.*

L'unité lexicale *sage-femme* est aussi un cas intéressant.³² Tandis que dans le titre de l'un des formulaires les femmes et les hommes sont égaux : *Demande de prêt à l'amélioration de l'habitat : Assistant(e) Maternel(le) (sic !)*, nous ne trouvons ailleurs que *sage-femme*. Ce métier est, certes, traditionnellement perçu comme féminin, mais nous présumons que des sondages prouveraient qu'il y a des hommes qui exercent ce métier, même s'ils ne sont pas nombreux. Ne s'agit-il pas en quelque sorte d'une affaire contraire, c'est-à-dire d'un langage sexiste centré contre les hommes ? Dans le présent travail, *sage-femme* est classé en tant que couple parce que le mot a son pendant masculin attesté, à savoir *maïeuticien*, même si ce dernier ne figure nulle part dans le formulaire donné.

Sexe du candidat : M F . Malgré l'évidence selon laquelle les deux sexes, et donc aussi les deux genres linguistiques sont concernés, le formulaire où figure cette formulation est rédigé en entier en masculins génériques, éventuellement en épécènes employés au masculin. Ce qui semble contradictoire, c'est la formulation *sex* *du candidat* suivi du choix du sexe. Il serait peut-être plus équitable d'écrire *sex* *de la personne* ou tout simplement *sex* pour veiller à la représentation linguistique égalitaire.

Un autre emploi problématique : *vous êtes Maire Préfet(e) Président(e) Directeur autre*. Du fait qu'en France *maire* est un épécène dit propre, ce mot est donc acceptable accompagné de deux doublets abrégés. Au contraire, *directeur* n'est nullement « féminisé ». Selon nous, cela pourrait être attribué au crédit des stéréotypes

³² Pour en savoir plus sur l'étymologie et l'usage des noms *sage-femme* et *maïeuticien*, voir le sous-chapitre 2.1.

du genre → *directrice* n'est qu'à la tête d'un établissement scolaire ; or le formulaire donné est une *Demande d'inscription de travaux d'intérêt général par une collectivité publique ou un établissement public*.

Enfin, dans l'un des formulaires, il y a deux occurrences de formulations dégenrées :
La réinscription au conservatoire implique l'acceptation du règlement pédagogique des conservatoires de la Ville de Paris consultable auprès du secrétariat du conservatoire.
– *L'équipe pédagogique [...]*.

8.3 Québec

Dans le cas du Québec, il est déjà possible de constater une certaine parité linguistique entre les genres : 82 F : 61 M. Malgré le fait que les féminins prédominent dans le cas des formulaires québécois, la catégorie du masculin générique maintient son degré de productivité le plus haut (55). Il est suivi de doublets intégraux (26), épiciens propres (15), doublets abrégés (14), bisexués (→ *personne*) (12), dégenrés (10), épiciens employés au masculin (6) et les moins productifs sont la note (4 formulaires) : *La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête*³³ ; et le couple (un seul formulaire) : *Disposition pour le premier cycle : un cours ne peut être porté au dossier d'une étudiante, d'un étudiant que s'il provient d'un programme complété à l'UQAM et pour lequel elle, il a obtenu un diplôme*.

Les doublets abrégés sont mis entre parenthèses ou séparés par un tiret : *époux(se), aide d'un(e) ami(e), marié(e), séparé(e), divorcé(e), veuf(ve), vice doyen-ne au études, étudiant-e*. Il est à remarquer que les doublets abrégés ne sont utilisés que dans deux formulaires. Par contre, dans l'un d'entre eux, les consignes de remplissage et les informations nécessaires sont rédigés de manière générique au masculin :

³³ La note « féminise » ou « mixe les genres linguistique » dans tout le texte. Cependant, l'un de ces quatre formulaires contient une mention délicate : *Si vous utilisez habituellement un autre nom qui figure sur votre certificat de naissance, ou si vous êtes marié avant le 2 avril 1981 et que vous portez les noms de votre conjoint ou les deux noms combinés, indiquez-le*. Dans le contexte sociétal d'aujourd'hui, ce type formulation convient plutôt dans les territoires administratifs où les mariages homosexuels sont en vigueur. Or, cette phrase figure dans le formulaire *Demande de services – Renseignements généraux*.

AVIS CONCERNANT LA COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
(emprunteur ayant un prêt d'études de l'Ontario)

Les renseignements personnels que vous fournissez dans le cadre de la présente demande, notamment votre numéro d'assurance sociale (« NAS »), sont nécessaires à l'administration adéquate du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (« RAFEO »). Ces renseignements sont recueillis et utilisés par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (« le Ministère ») pour l'administration et l'application du RAFEO, notamment : détermination de l'admissibilité ; vérification de la demande et des exemptions d'intérêts accordées, le cas échéant ; tenue et vérification du dossier du demandeur; et encaissement des prêts, des trop-perçus et des remboursements. Votre NAS sert d'identificateur général pour l'administration du RAFEO. Le Ministère administre et applique le RAFEO en vertu de la *Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, L.R.O. 1990, ch. M.19, version modifiée, et R.R.O. 1990, Règlement 773, Règlement 774 et Règlement 775, versions modifiées, et Règlement de l'Ontario 268/01, version modifiée; la *Loi sur l'administration financière* de l'Ontario L.R.O. 1990, ch. F.12, version modifiée; la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, L.C. 1994, ch. 28 et le *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants*, DORS 95 329, version modifiée. Si vous avez des questions sur la collecte ou l'utilisation des renseignements personnels, veuillez communiquer avec le directeur, Direction du soutien aux étudiants, ministère de la Formation et des Collèges et Universités, C. P. 4500, 189, chemin Red River, 4^e étage, Thunder Bay ON P7B 6G9. (sic !)

Le nombre de doublets intégraux dépasse de façon notable les trois autres pays. En effet, le nombre d'occurrence en Belgique, France et Suisse ne dépasse les six, alors que, dans les formulaires québécois, il s'élève à vingt-six. La forme féminine est toujours juxtaposée, huit cas sont reliés par la conjonction *ou*, les autres par la virgule : *nom de famille et prénom de la conjointe ou du conjoint ; la signature de la conjointe ou du conjoint ; programme actuel de l'étudiante, l'étudiant ; dossier d'une étudiante, d'un étudiant ; nom, prénom et fonction d'une dirigeante ou d'un dirigeant de l'entretien ; plaignante ou plaignant ; contrevenante ou contrevenant ; de la tutrice, du tuteur ; codirectrice, codirecteur ; directeur, directrice ; etc.*

Les passages dégenrés sont au nombre de treize : *Centre de la communication avec la clientèle au [...]* ; *Direction générale adjointe des services corporatifs* ; *Direction de la qualification règlementée* ; etc.

Les Québécois-es sont bien évidemment conscient-e-s de la position des femmes dans la société d'aujourd'hui et les francophones en Europe pourraient s'inspirer des pratiques langagières au Québec, en ce qui concerne la féminisation linguistique. Les guides de féminisation linguistique en Europe francophone se servent souvent des règles inventées au Québec mais semblent s'en imprégner plus lentement dans l'usage quotidien.

Voici un extrait des consignes de remplissage du formulaire *Demande d'aide au remboursement* qui est relatif aux deux sexes. Or, selon le passage suivant, nous pourrions croire qu'il ne s'adresse qu'aux femmes, excepté la toute dernière phrase qui est rédigée en épïcènes dits propres : *Déterminez le nombre de membres de votre famille qui résident avec vous en permanence, y compris vous-même, votre époux/conjoint de fait et les personnes à charge, le cas échéant. On entend par « personne à charge » les enfants de moins de 21 ans qui vivent avec vous ou qui étudient à temps plein. Si vous êtes célibataire sans personnes à charge, inscrivez « 1 » pour la taille de votre famille.*

Dans le formulaire *Rapport d'événement* se trouve le nom *témoïn* qui y est indiqué sans déterminant. C'est la raison pour laquelle nous l'avons catégorisé comme épïcène dit propre. Pourtant, le dictionnaire en ligne *Larousse* n'admet que la forme masculine : « toujours masculin, même pour désigner une femme », tandis que le *Petit Robert* informatisé (2001) informatisé précise que le féminin rare est *la témoïn*. Ainsi, *témoïn* est un épïcène employé au masculin ou bien un masculin générique. Ceci n'est pas le cas à titre du contexte → utilisé sans déterminant ou, au contraire, avec deux déterminants, l'un féminin et l'autre masculin ; éventuellement accordé aux deux genres linguistiques.

8.4 Suisse

Les formulaires suisses suivent la tendance qui a aussi été identifiée dans les offres d'emploi en provenance de Suisse, à savoir la prédominance de la langue non sexiste, veillant à la représentation linguistique paritaire des genres linguistiques : 133 F : 49 M. Mais pour la première fois, et la seule aussi, le masculin générique n'est pas le procédé linguistique le plus productif ; avec quarante-trois occurrences, il se range en deuxième

place après les doublets abrégés (66). D'autres procédés assez productifs sont les épiciens propres (26) et les bisexués (→ *personne* et un *personnel*) (21). Les quatre derniers ne concernent plus de neuf cas : couples (9), épiciens employés au masculin et doublets intégraux (6), et enfin, formes dégenrées (5).

Le signe typographique le plus de fois utilisé pour réaliser les doublets abrégés est les parenthèses. Il y a cinquante-deux parenthèses, sept barres obliques et sept tirets : *si vous êtes détenu(e)* ; *annoncé(e)* ; *assuré(e)* ; *un-e participant-e* ; *doctorant-e* ; *professeur-e* ; *signature du/de la participant-e* ; *le/la subordonné(e)* ; *le/la supérieur(e)* ; *de la/du bénéficiaire compétent(e)* ; *les candidat(e)s* ; *chacun(e), partenaire enregistré(e)* ; *êtes-vous disposé(e) à travailler ?* ; *vous étiez domicilié(e) en Suisse* ; *le/la président-e* ; *requérant/e* ; *veuf/ve* ; *séparé/e* ; *le/la requérant(e)* ; etc.

Concernant les doublets intégraux, qui sont en quantité moindre, ils sont exprimés de différentes façons. Soit le féminin est postposé au masculin : *visa du directeur/de la directrice* ; *collaborateur/collaboratrice* ; *conjoint/conjointe* ; soit il est antéposé au masculin et suivi d'une barre oblique ou d'une conjonction : *ses collaboratrices-collaborateurs* ; *le requérant ou la requérante*.

Les formulations dégenrées sont les suivantes : *Par quelle autorité ?* ; *corps médical* ; *autorité compétente* ; *autorité parentale*.

Les épiciens employés au masculin, faute de contexte, sont aussi en quantité très basse : *médecin traitant* ; *autres médecins consultés* ; *aux destinataires susmentionnés* ; *tous les membres*. En revanche, d'autres épiciens sont à caractère « propre » grâce à un autre procédé linguistique : *le/la bénéficiaire compétent(e)*.

Cependant, même les formulaires suisses ne sont pas parfaits en matière de féminisation linguistique : *Êtes-vous, ou l'auteur du dommage est-il, parent ou allié de la personne blessée/lésée ?* Nous considérons cette formulation comme incongrue parce que le formulaire donné veille assez bien à la parité linguistique des genres par le biais de l'usage de *personne*, mais cette question se désarticule d'un style paritaire dans ce formulaire non sexiste.

Enfin, intéressons-nous encore encore à deux particularités. D'abord l'avertissement dans l'*Attestation de l'employeur internationale* : « Celui qui, par des indications fausses ou incomplètes ou de toute autre manière, aura obtenu, pour lui-même ou pour autrui, des prestations de l'assurance auxquelles il n'avait pas droit, sera puni d'emprisonnement ou de peine pécuniaire ». Afin de ne pas tomber dans le langage sexiste ou « de ne pas permettre aux femmes de profiter indûment des prestations », il est possible de reformuler cette phrase à l'aide → soit d'un nom bisexué *personne* : La personne, qui [...], pour soi-même ou pour autrui, [...] auxquelles la personne n'avait pas droit, sera punie d'emprisonnement ou de peine pécuniaire ; soit des doublets abrégés et/ou intégraux : Celui ou celle, qui [...] pour lui ou elle-même ou pour autrui, [...] auxquelles il ou elle n'avait pas droit, sera puni-e/puni(e)/puni (punie) d'emprisonnement ou de peine pécuniaire.

D'autre part, dans la *Demande d'autorisation de visite pour une visite/plusieurs visites*, il est écrit : « L'autorisation pourra vous être refusée si vous avez été détenu(e) dans les 12 derniers *mois* » et « Seules 2 personnes au maximum sont autorisées à visiter ensemble un détenu ». L'interprétation de ces énoncés peut être variée : un-e emprisonné-e, il ou elle ne devait pas être détenu-e dans les douze derniers mois. Mais, il ou elle ne peut aller voir qu'un homme détenu. D'un point de vue général, pour maintenir la cohérence du texte, il nous semble plus approprié de se servir des masculins génériques ; mais pour s'exprimer correctement, on devrait utiliser un même procédé de féminisation linguistique dans tous les cas : *l'autorisation pourra vous être refusée si vous avez été détenu(e)/détenu-e/détenu (détenue) dans les 12 derniers mois ; ou : seules 2 personnes au maximum sont autorisées à visiter ensemble un(e)/une-e/un (une) détenu(e)/détenu-e/détenu (détenue).*

9 Résultats

D'un point de vue global, l'analyse que nous avons effectuée relève quel est le positionnement des sujets parlants envers la féminisation linguistique du français en tant que telle. Dans un contexte sociolinguistique, il convient d'affirmer que la présente étude reflète, dans un cadre de recherche limité, la perception des femmes et de leur place dans la société par le biais de la langue française. Ceci s'articule, comme nous l'avons déjà expliqué, autour de deux axes. D'abord, un positionnement plutôt individuel (→ les offres d'emploi) et ensuite un positionnement purement institutionnel (→ les formulaires institutionnels). Nous rappelons que la justification d'un tel choix de corpus se trouve dans le chapitre VII.

En observant les résultats obtenus dans le cas des offres d'emploi, la présente étude fixe, selon les pays, l'ordre suivant :

No.	Pays	Parité linguistique des genres	Emploi unique au masculin	Emploi unique au féminin
1	Suisse	93	43	2
2	Québec	150	100	2
3	France	77	83	1
4	Belgique	78	90	3

L'ordre des pays n'est pas tout à fait identique pour les formulaires :

No.	Pays	Parité linguistique des genres	Emploi unique au masculin	Emploi unique au féminin
1	Suisse	133	49	0
2	Québec	82	61	0
3	Belgique	159	164	0
4	France	148	211	0

Le nombre de formes et/ou expressions de féminisation est plus élevé, ou parfois beaucoup plus élevé, dans le deuxième tableau (→ les formulaires). Ceci s'explique par le fait que les formulaires sont plus longs et complexes du point de vue syntaxique et il y a donc plus d'occurrences à analyser que dans les offres d'emploi qui doivent

souvent être concises les plus courtes possible. Mais ce décalage est négligeable car les données obtenues dans tous les deux cas coïncident plus au moins (→ parité linguistique : emploi unique au masculin).

En outre, ce résultat se justifie également dans le chapitre IV où nous intéressons aux documents officiels comme les décrets, les lois, les règlements et autres, étant relatifs à la féminisation linguistique. Nous avons aussi effectué une très simple analyse. Nous avons porté une attention particulière au titre du document donné, l'année de sa parution ou bien l'année d'entrée en vigueur de tel ou tel texte est, et le niveau de féminisation linguistique traité : le lexicale ou le textuel. Concernant les résultats acquis, il convient d'affirmer une flexibilité considérable en la matière pour le Québec et la Suisse. Pour les deux autres pays, à savoir la Belgique et la France, la féminisation lexicale occupe la place prédominante même de nos jours. (cf. chapitre IV)

Les résultats acquis dans les trois observations donnent lieu à la conclusion selon laquelle il reste encore du travail afin d'arriver au but ultime de la féminisation linguistique qui est, d'abord, la « visibilité » des femmes dans la langue française et ensuite l'abolition du langage sexiste. De plus, le traitement des cas particuliers tirés des offres d'emploi et des formulaires prouve la même chose, puisque dans la langue française, il y a toujours des cas sur lesquels nous hésitons (→ suffixe *-(t)eur*, certains épécènes, etc.).

En somme, il est possible d'établir deux groupes auxquels appartiennent les pays cibles :

(1) La langue française dite québécoise et/ou suisse³⁴ où sont logiquement classés le Québec et la Suisse puisque dans ces deux pays, la population féminise, « mixe » ou dégenrise le plus systématiquement les genres linguistiques.

(2) la langue française dite hexagonale³⁵ englobant la Belgique et la France. L'attribut *hexagonale* fait naturellement référence à la France (→ l'hexagone) parce que

³⁴ La terminologie que nous employons ici sert seulement à préciser la catégorie et nous ne l'utilisons que dans le cadre du présent travail.

les ;tendances et approches en matière de féminisation linguistique entreprises en France se traduisent facilement et fidèlement en Belgique. De plus, ces deux pays sont moins flexibles dans le domaine de féminisation linguistique.

Une telle répartition pourrait aussi être due à l'influence d'autres langues, notamment l'anglais et l'allemand, au Québec et en Suisse. Ce n'est pas le cas de Belgique.

En nous appuyant sur notre étude, il devient évident que le Québec et la Suisse sont des pays francophones féminisant et veillant le plus possible à la parité linguistique. Ils sont suivis par la Belgique et la France où le langage sexiste est pourtant peu à peu en voie d'élimination. Les différences peuvent être le produit de contexte socioculturel, historique et politique varié. Même s'il existe beaucoup de moyens pour rendre les femmes langagièrement visibles ou égales, l'insécurité linguistique ralentit l'abolition du langage sexiste. La réalité quotidienne a une incidence sur l'usage du français par les sujets parlants qui décident de leur façon de s'exprimer. Une intervention violente auprès du langage pourrait causer plus de dégâts que de profits.

La féminisation linguistique est, depuis longtemps, un sujet d'actualité en France. Cependant, les Français-es sont la nation « francophone » qui féminise le moins d'après notre recherche. Cela mène à la conclusion selon laquelle la langue française parlée en France reste sexiste. Des adversaires de la féminisation des textes argumentent que toutes les modalités de la féminisation linguistique rendent les textes redondants. Néanmoins, en comparaison avec les pratiques langagières au Québec et en Suisse, la féminisation des textes se montre possible sans rendre un texte répétitif. En France, la question est de savoir à qui appartient la langue française ? Ils et elles restent convaincu-e-s qu'elle n'appartient pas aux citoyen-ne-s de la francophonie non française, et disent que les Belges, les Luxembourgeois-es, les Suisse-se-s et les Québécois-es ne sont pas maîtres de leur langue mais n'en sont que les locataires (Dister-Moreau 2009 : 41–42). La France pense être le centre de l'espace francophone qui donne le ton et refuse toutes les tendances féministes concernant la langue à l'extérieur du pays. Cette attitude conservatrice correspond à la prise de position de l'Académie française (cf. sous-chapitre 4.3).

³⁵ Idem. Pourtant, le même terme, à savoir *français hexagonal*, est employé également par Larivière (2000b).

La productivité des procédés linguistiques reste maintenue dans les quatre pays sauf en Suisse où les doublets abrégés sont les plus productifs. Mais en général, c'est le masculin générique qui est le plus fois utilisé dans les offres d'emploi aussi bien que dans les formulaires institutionnels. Le masculin générique contribue donc au caractère sexiste du français centré contre le féminin. Comme nous l'avons déjà signalé, l'un des buts de la féminisation linguistique est l'abolition du langage sexiste. Les procédés linguistiques qui le mettent au point ou qui assurent au moins la visibilité linguistique des femmes ou la (quasi)parité linguistique des genres sont les suivants : doublets abrégés, épiciens dits propres, formes dégenrées et bisexuées. D'autres procédés ont moins d'occurrences mais aident à atteindre le but donné, notamment l'abréviation H/F et les bisexués dans le cas des offres d'emploi et les bisexués.

10 Commentaire final

Nous avons essayé de parcourir le plus clairement possible ce sujet d'études sociolinguistiques tellement discuté dans les aires géographiques francophones dès la seconde moitié du XX^e siècle. La féminisation linguistique du français est en effet au centre de l'intérêt linguistique parce que le système grammatical du français peut poser des difficultés à la formation de nouveaux féminins et par la suite à la parité linguistique ou au langage non sexiste. Les tendances et les approches en la matière en Belgique, France, Suisse et au Québec ne sont pas homogènes. C'est la raison pour laquelle nous avons d'abord défini le concept de féminisation linguistique, ensuite un cadre terminologique a été introduit et avant de nous mettre à l'analyse même, nous avons brièvement décrit l'aménagement linguistique concernant la féminisation linguistique dans un contexte historique et contemporain. Tout cela devrait servir à la compréhension ce « problème » linguistique qui ne paraît pas important dans des langues comme le slovaque, letchèque ou autres.

Étant donné que les chapitres plutôt théoriques (I–VI) aussi bien que ceux portant sur analyse du corpus (VII–X) montrent tous que la féminisation linguistique est abordée de différents points de vue dans les territoires francophones cibles, il est assurément ardu d'anticiper l'évolution des débats menés autour de la féminisation linguistique dans les années à suivre. Ce qui est sûr, c'est que la société et la langue vont continuer à évoluer simultanément. Après un certain temps, nous verrons comment ce « tandem » s'articule ou, au contraire, se désarticule, même en matière de féminisation. De toute façon, en général, ce sont surtout les minorités qui introduisent des changements dans le système d'une langue et les autres membres de la société qui sont en majorité y adhèrent petit à petit. Nous sommes d'avis lorsqu'une forme, voire des éléments linguistique insolites, se répète constamment, elle commence à ne plus nous paraître nouvelle ou étrange. Certes, nous considérons des interventions violentes auprès de la langue comme incorrectes et dangereuses. Les auteur-e-s de *La féminisation au gouvernement de l'Ontario* (Service de traduction du gouvernement de l'Ontario 2002 : 8) affirment : « En outre, un titre commun aux deux sexes témoigne de leur égalité. On préfère ainsi maintenir le status quo et laisser à la langue son évolution naturelle ».

Le changement social cherche son expression dans le système de la langue. La dénomination féminine est une affaire de linguistique, mais aussi une affaire de sociologie, de psychologie. Car les notions de femme, de féminité font partie des *mythologies* barthésiennes. Les femmes sont soumises au statut éternel de la féminité. 'Aimez, travaillez, écrivez, soyez femmes d'affaires ou de lettres, mais rappelez-vous toujours que l'homme existe, et que vous n'êtes pas faites comme lui : votre ordre est libre à condition de dépendre du sien : votre liberté est un luxe, elle n'est possible que si vous reconnaissez d'abord les obligations de votre nature. Écrivez [...] mais n'oubliez pas non plus de faire des enfants, car cela est votre destin. (Uvírová 2003 : 97 – 98)

La Belgique, la France, le Québec et la Suisse sont quatre pays ou territoires indépendants qui ne partagent que le français comme moyen de communication officiel et/ou national. Pourtant, plusieurs variables d'ordre politique, social ou historique qui influenceront certainement la « direction sociolinguistique » dans laquelle la féminisation linguistique s'orientera. Nous restons convaincu qu'espérer l'apparition d'une approche dite francophone est pour le moment une « utopie » vu le positionnement le plus récent de l'Académie française qui maintient son caractère improbateur et conservateur. Certes, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'adversaires à la féminisation linguistique dans les trois pays restant, bien au contraire. Pourtant, notamment le Québec et la Suisse réussissent mieux à incorporer la réalité sociale à la langue et vice-versa.

Pour mettre un point final, soulignons encore que cet ouvrage ne prétend pas être un « outil francophone » ayant pour objectif d'améliorer la féminisation linguistique dans le monde francophone. Nous avons voulu produire un texte descriptif et non prescriptif. Et si ce livre servait de base pour un autre ouvrage, à caractère normatif peut-être, il atteindrait alors un objectif imprévu, de plus, et valorisant.

Bibliographie et sitographie

- ABBOU, Julie (2011) : *L'antisexisme linguistique dans les brochures libertaires : pratiques d'écriture et métadiscours* (thèse de doctorat), Aix-en-Provence/Marseille : Université de Provence Aix-Marseille 1.
- ACADÉMIE FRANÇAISE (1984) : *Déclaration de l'Académie française. Féminisation des titres et des fonctions*, France.
- ACADÉMIE FRANÇAISE (2014) : *Mise au point de l'Académie française. La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres*, France.
- ARBOUR, Marie-Ève – NAYVES DE, Hélène (2014) : « Féminisation linguistique : étude comparative de l'implantation des variantes féminines marquées au Canada et en Europe », *Langage & Société. Recherches linguistiques sur le genre. Bilan et perspectives*, 148, 31–51.
- BAIDER, Fabienne H. – ELMIGER, Daniel (éd.) (2012) : *Intersexion. Langues romanes, langue et genre*, Muenchen : LINCOM Europa.
- BAILLY, Sophie (2012) : « Percevoir le sexisme subtil : une analyse clinique et critique de séquences discursives potentiellement sexistes », in : BAIDER, Fabienne H. – ELMIGER, Daniel (éds.) : *Intersexion. Langues romanes, langue et genre*, Muenchen : LINCOM Europa, 175–186.
- BARANOVÁ, Elena (2009) : « Professeur, professeure ou professeuse », *Cizí jazyky* 52(5), 154–157.
- BARANOVÁ, Elena (2011) : « Povolania, tituly a funkcie v ženskom rode: aktuálne tendencie », *Cizí jazyky* 53(3), 86–90.
- BARD, Christine (1999) : « Pour une histoire des antiféminismes », in : BARD, Christine (dir.) : *Un siècle d'antiféminisme*, Paris : Fayard, 21–37.
- BARD, Christine (dir.) (1999) : *Un siècle d'antiféminisme*, Paris : Fayard.
- BÉGUELIN, Marie-José – ELMIGER, Daniel (2000) : « Les consignes de féminisation du lexique et du discours : l'exemple de la Suisse romande », in : ALMEIDE, Elisete – MAILLARD, Michel (éds.) (2009) : *O Femino nas Linguas, Culturas et Literaturas. Actes du colloque du Madère novembre 1999*, Universidade da Madeira : Coleção Metagrama, 37–49.
- BESCHERELLE, Louis-Nicolas et al. (1835–1836) : *Grammaire nationale ou grammaire de Voltaire, de Racine, de Fénelon, de Jean-Jacques Rousseau, de Buffon, de Bernardin de Saint-Pierre, de Chateaubriand, de Lamartine et de tous les écrivains les plus distingués de la France, renfermant plus de cent mille exemples qui servent à fonder les règles*, Paris : Bourgeois-Mazé [1847] ; Paris : Simon [1852].
- BICKES, Hans – BRUNNER, Margot (1992) : *Muttersprache frauenlos? Männersprache Frauenlos? PolitikerInnen, ratlos?* Wiesbaden : Gesellschaft für deutsche Sprache.
- BIRON, Monique (dir.) (1991) : *Au féminin. Guide de féminisation des titres de fonction et des textes*, Québec : Les Publications du Québec.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire (1997) : *Approches de la langue parlée en français*, Paris : Ophrys.
- BOUCHARD, Pierre – GUILLOTON, Noëlle – VACHON-L'HEUREUX, Pierrette – DE PIETRO, Jean-François – BÉGUELIN, Marie-José – MATHIEU, Marie-Josèphe – MOREAU, Marie-Louise (1999) : *Français et Société 10. La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres au Québec, en Suisse romande, en*

- France et en Communauté française de Belgique*, Louvain-la-Neuve : Duculot.
- BOUCHARD, Pierre – GUILLOTON, Noëlle – VACHON-L'HEUREUX, Pierrette (1999) : « Le Québec. La féminisation au Québec : l'age mûr », in : BOUCHARD, Pierre – GUILLOTON, Noëlle – VACHON-L'HEUREUX, Pierrette – DE PIETRO, Jean-François – BÉGUELIN, Marie-José – MATHIEU, Marie-Josèphe – MOREAU, Marie-Louise (1999) : *Français et Société 10. La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique*, Louvain-la-Neuve : Duculot, 6–29.
- BOULANGER, Jean-Claude (dir.) (1992) : *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui. Langue française, histoire, géographie, culture générale*, Québec : Dicorobert.
- BRUNETIÈRE, Valérie (1999) : « Images actuelles du sexisme ordinaire », in : BARD, Christine (dir.) : *Un siècle d'antiféminisme*, Paris : Fayard, 449–460.
- BUREAU DE LA TRADUCTION (2014) : *Guide du rédacteur. La féminisation des textes*, Canada : Travaux publics et services gouvernementaux.
[<http://www.btb.termiuplus.gc.ca/redac-hap?lang=fra&lettr=chapsect9&info0=9.1>] [consulté le 07/08/2014].
- CAMERON, Deborah (2003) : « Gender and Language Ideologies », in : HOLMES, Janet – MEYERHOFF, Miriam (éds.) : *The Handbook of Language and Gender*, Oxford : Blackwell Publishing, 448–467.
- CAMUSSI-NI, Marie-Armelle – COATÉVAL, Annick (2013) : *Comprendre la grammaire. Une grammaire à l'épreuve de la didactique du FLE*, Grenoble : PUG.
- CERQUIGLINI, Bernard (dir.) (1999) : *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Paris : La Documentation française.
- CHANCELLERIE FÉDÉRALE (1992) : *Formulation non sexiste des textes législatifs. Rapport de la commission parlementaire de rédaction 22 septembre 1992*, Suisse.
[<http://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc.do?id=10107238>] [consulté le 20/10/2014].
- CHANCELLERIE FÉDÉRALE (2000) : *Guide de formulation non sexiste des textes administratifs et législatifs de la Confédération*, Suisse.
[<http://www.bk.admin.ch/dokumentation/sprachen/04908/05037/index.html?lang=fr>] [consulté le 20/10/2014].
- CHEVALIER, Yannick (2013) : « Approches linguistiques du genre (gender) », in : *La Clé des Langues*, Lyon : ENS Lyon/DGESCO. [<http://cle.ens-lyon.fr/plurilingues/approches-linguistiques-du-genre-gender--214114.kjsp>] [consulté le 11/04/2014].
- CHOLEWKA, Nicole (2002) : « Féminin et familial », in : MATHIEU, Marie-Jo (dir.) : *Extension du féminin. Les incertitudes de la langue*, Paris : Honoré Champion, 45–58.
- COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE (1998) : *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre*, France.
- CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE (1993) : *Décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Belgique.
- COUTIER, Martine (2002) : « Le féminin des noms de personne en -(t)eur : résistances et concurrences », in : MATHIEU, Marie-Jo (dir.) : *Extension du féminin. Les incertitudes de la langue*, Paris : Honoré Champion, 69–94.

- DAMOURETTE, Jacques – PICHON, Édouard (1968) : *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*, vol. 1 [1911–1927], Paris : Éditions d'Artrey.
- DAUZAT, Albert (1938) : *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris : Larousse.
- DAUZAT, Albert (1954) : *Le guide du bon usage : les mots, les formes grammaticales, la syntaxe*, Paris : Delagrave.
- DAWES, Elizabeth (2003) : « La féminisation des titres et fonctions dans la francophonie. De la morphologie à l'idéologie », in : *Ethnologies* 25(2), 195–213.
- DAYER, Caroline (2014) : *Sous le pavé, le genre. Hacker le sexime*, La Tour d'Aigues : Éditions de l'aube.
- DELBEQUE, Nicole (éd.) (2006) : *Linguistique cognitive. Comprendre comment fonctionne le langage*, Bruxelles : De Boeck.
- DELPHY, Christine (1998) : *L'ennemi principal I : Économie politique du patriarcat*, Paris : Syllepse.
- DE PIETRO, Jean-François – BÉGUELIN, Marie-José (1999) : « La Suisse romande. La féminisation dans la langue : un espace de variation et de réflexion », in : BOUCHARD, Pierre – GUILLOTON, Noëlle – VACHON-L'HEUREUX, Pierrette – DE PIETRO, Jean-François – BÉGUELIN, Marie-José – MATHIEU, Marie-Josèphe – MOREAU, Marie-Louise (1999) : *Français et Société 10. La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique*, Louvain-la-Neuve : Duculot, 30–44.
- DICTIONNAIRES LE ROBERT / VUEF (2001) : *Le Nouveau Petit Robert Informatisé* (version 2.1).
- DIEVOET VAN, Guido (1986) : *Les coutumiers, les styles, les formulaires et les artes notariae*, Turnhout : Brepols.
- DISTER, Anne – MOREAU, Marie-Louise (2009) : *Féminiser ? Vraiment pas sorcier ! La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres*, Bruxelles : De Boeck / Duculot.
- DONABÉDIAN, Anaïd (2004) : « Masculin-Féminin : Langue et métalangage », *Cadmos* 6, 83–99.
- DOSSOU, Cyriaque (2010) : « Langue française et insécurité linguistique au Bénin », *Éthiopiennes* 85. [<http://ethiopiennes.refer.sn/spip.php?article1739>] [consulté le 18/10/2014].
- DUBOIS, Jean (1969) : *Grammaire structurale du français: nom et pronom*, Paris : Larousse.
- DUBOIS, Jean – MARCELLESI, Jean-Baptiste – MÉVAL, Jean-Pierre – GIACOMO, Mathee (1994) : *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris : Larousse.
- DUCHÊNE, Alexandre – MOÏSE, Claudine (dir.) (2011) : *Langage, genre et sexualité*, Québec : Éditions Nota bene.
- DURAND, Marguerite (1936) : *Le genre grammatical en français parlé à Paris et dans la région parisienne*, Paris : Éditions D'Artrey.
- ECKERT, Penelope – MCCONNELL-GINET, Sally (1992) : « Think Practically and Look Locally : Language and Gender as Community-Based Practice », *Annual Review of Anthropology* 21, 461–490.
- ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC (2014) : *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, Canada.

- [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_2_01/A2_01.html] [consulté le 07/02/2014].
- ELMIGER, Daniel (2008) : *La féminisation de la langue en français et en allemand. Querelle entre spécialistes et réception par le grand public*, Paris : Honoré Champion.
- ELMIGER, Daniel (2011) : « Féminisation de la langue française : une brève histoire des positions politiques et du positionnement linguistique », in : DUCHÉNE, Alexandre – MOÏSE, Claudine (dir.) (2011) : *Langage, genre et sexualité*, Québec : Éditions Nota bene, 71– 89.
- ELMIGER, Daniel (2013) : « Pourquoi le masculin à valeur générique est-il si tenace, en français ? », *Romanica Olomucensia* 25(2), 113–119.
- ESTURGIE, Claude (2008) : *Le genre en question ou question de genre*, Paris : Léo Scheer.
- FABIUS, Laurent (1986) : « Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre », in : *Journal Officiel du 16 mars 1986*.
[http://www.dglf.culture.gouv.fr/cogeter/feminisation/circulaire.du.11_03_86.html] [consulté le 12/11/2011].
- FÉLICE DE, Théodore (1950) : *Éléments de grammaire morphologique*, Paris : Didier.
- FILLON, François (2012) : *Circulaire n. 5575/SG – Suppression des termes « Mademoiselle », « nom de jeune fille », « nom patronymique », « nom d'épouse » et « nom d'époux » des formulaires et des correspondances des administrations*. [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/02/cir_34682.pdf] [consulté le 12/03/2012].
- FODOR, István (1959) : « The Origin of Grammatical Gender », in : *Lingua* 8, 1–41 et 186–214.
- FRANCARD, Michel (éd.) (1993) : *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve le 10–12 novembre 1993*, Louvain-la-Neuve : Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain.
- FUJIMURA, Itsuko (2005) : « La féminisation des noms de métiers et titres dans la presse française (1988–2001) », in: *Mots. Les langages du politique* 75.
[<http://mots.revues.org/355>] [consulté le 28/10/2011].
- GRAND CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE /GROS, Jean-Michel et al. (2002) : *Proposition de motion pour la suppression de l'usage automatique de la forme féminine des noms de métier, de fonction ou de titre dans les actes officiels 26 avril 2002 (M 1453)*, Genève.
- GREVISSE, Maurice – GOOSSE, André (2011) : *Le bon usage*, Bruxelles : De Boeck / Duculot.
- GROULT, Benoîte (2008) : *Mon évasion: autobiographie*, Paris : Le livre du poche.
- HJELMSLEV, Louis (1956) : « Animé et inanimé, personnel et non-personnel », in: HJELMSLEV, Louis (1971) : *Essais linguistiques*, Paris : Les Éditions de Minuit, 220–258.
- HOUEBINE-GRAVAUD, Anne-Marie (1999) : « La féminisation des noms de métiers », in : BARD, Christine (dir.) : *Un siècle d'antiféminisme*, Paris : Fayard, 431–448.
- HOUEBINE-GRAVAUD, Anne-Marie (1998a) : « De la féminisation des noms de métiers », in : HOUEBINE-GRAVAUD, Anne-Marie (dir.) : *La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues*, Paris : L'Harmattan, 17–39.

- HOUEBINE-GRAVAUD, Anne-Marie (1998b) : « Insécurité linguistique, imaginaire linguistique et féminisation des noms de métiers », in : SINGY, Pascal (dir.) : *Les femmes et la langue : l'insécurité linguistique en question*, Lausanne : Delachaux et Niestlé, 155–176.
- HOUEBINE-GRAVAUD, Anne-Marie (dir.) (1998a) : *La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues*, Paris : L'Harmattan.
- INFOKIOSQUES.NET (2003) : *Féminiser les textes*.
[<http://www.infokiosques.net/spip.php?article48>] [consulté le 16/07/2013].
- INSTITUT FÉDÉRAL DES HAUTES ÉTUDES EN FORMATION PROFESSIONNELLE (2008) : *Guide de rédaction épïcène*, Suisse.
- JAKOBSON, Roman (1932) : « Zur Struktur des russischen Verbums », *Travaux du Cercle linguistique de Prague* 6, 240–288.
- JESPERSEN, Otto (1971) : *La philosophie de la grammaire*, Paris : Les Éditions de Minuit.
- JOSPIN, Lionel (1998) : « Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre », in : *Journal Officiel du 8 mars 1998*.
[http://www.dglf.culture.gouv.fr/cogether/feminisation/circulaire.du.6_03_98.html] [consulté le 12/11/2011].
- KHAZNADAR, Edwige (2012) : « De l'homme abstrait à l'homme concret : la faille. Résultat d'un sondage », in : BAIDER, Fabienne H. – ELMIGER, Daniel (éds.) : *Intersexion. Langues romanes, langue et genre*, Muenchen : LINCOM Europa, 107–120.
- KHAZNADAR, Edwige (2007) : « Le non-genre académique : doctrine de la domination masculine en France », in : *Nouvelles questions féministe. Parité linguistique* 26(3), 25–44.
- KHAZNADAR, Edwige (2002) : « Métalangage du genre : un flou artistique », in : MATHIEU, Marie-Jo (dir.) : *Extension du féminin : les incertitudes de la langue*, Paris : Honoré Champion, 25–44.
- KNECHT, Pierre (dir.) (2004) : *Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain*, Genève : Éditions Zoé.
- LABOV, William (1976) : *Sociolinguistique*, Paris : Les Éditions de Minuit.
- LABROSSE, Céline (2005) : *Langage non sexiste*.
[<http://www.langagenonsexiste.ca/menu.htm>] [consulté le 18/01/2014].
- LABROSSE, Céline (2002) : *Pour une langue française non sexiste*, Québec : Les Intouchables.
- LABROSSE, Céline (1996) : *Pour une grammaire non sexiste*, Québec : Les éditions du remue-ménage.
- LACAUDÉ, Peggy (2011) : « Trouble dans le genre linguistique : le *De lingua latina* de Varron », *Lalies Langue et Littérature* 32, 251–264.
- LAMOTHE, Jacqueline (dir.) (1992) : *Guide de féminisation*, Montréal : Université du Québec à Montréal.
[<http://www.instances.uqam.ca/Guides/Pages/GuideFeminisation.aspx>] [consulté le 07/02/2014].
- LARIVIÈRE, Louise-Laurence (2005) : *Guide de féminisation des noms communs de personnes*, Québec : FIDES.
- LARIVIÈRE, Louise-Laurence (2000a) : *Comment en finir avec la féminisation linguistique ou les mots pour LA dire*, Paris : Éditions 00h00.
- LARIVIÈRE, Louise-Laurence (2000b) : *Pourquoi en finir avec la féminisation linguistique ou à la recherche des mots perdus*, Montréal : Boréal.
- LARPIN, Eric (2001) : *Le guide des offres d'emploi*, Puteaux : Rebondir.

- LIPPA, Richard A. (2009) : *Pohlaví : příroda a výchova*, Praha : Academia.
- MARTINET, André (1996) : *Éléments de linguistique générale*, Paris : Armand Colin.
- MARTINET, André (1956) : « Le genre féminin en indo-européen : examen fonctionnel du problème », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 52, 83–95.
- MATHIEU, Marie-Jo – PIERREL, Jean-Marie (2009) « La féminisation dans la langue », in : GUITTIENNE, Lucile – PROST, Marlène (éds.) : *Homme-femme : de quel sexe êtes-vous ?*, 111–122. [http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/39/74/63/PDF/La_Feminisation_dans_la_langue.pdf] [consulté le 03/03/2010].
- MATHIEU, Marie-Jo (dir.) (2002) : *Extension du féminin : les incertitudes de la langue*, Paris : Honoré Champion.
- MATHIEU, Marie-Jo (2002) : « Le féminin n'est pas neutre », in : MATHIEU, Marie-Jo (dir.) : *Extension du féminin : les incertitudes de la langue*, Paris : Honoré Champion, 95–126.
- MATHIEU, Marie-Jo (1999) : « La France. La féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions : un bilan encourageant », in : BOUCHARD, Pierre – GUILLOTON, Noëlle – VACHON-L'HEUREUX, Pierrette – DE PIETRO, Jean-François – BÉGUELIN, Marie-José – MATHIEU, Marie-Josèphe – MOREAU, Marie-Louise (1999) : *Français et Société 10. La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique*, Louvain-la-Neuve : Duculot, 45–64.
- MEILLET, Antoine (1921) : *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris : Champion.
- MICHARD, Claire (2002) : *Le sexe en linguistique : sémantique ou zoologie ?*, Paris : L'Harmattan.
- MICHARD, Claire (1996) : « Genre et sexe en linguistique: les analyses du masculin générique », in : *Mots* 49(1), 29–47.
- MOREAU, Marie-Louise (1999a) : « La Communauté française de Belgique. La féminisation des termes de professions en Belgique francophone », in : BOUCHARD, Pierre – GUILLOTON, Noëlle – VACHON-L'HEUREUX, Pierrette – DE PIETRO, Jean-François – BÉGUELIN, Marie-José – MATHIEU, Marie-Josèphe – MOREAU, Marie-Louise (1999) : *Français et Société 10. La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique*, Louvain-la-Neuve : Duculot, 65–78.
- MOREAU, Thérèse (1999b) : *Le nouveau dictionnaire féminin-masculin: des professions, des titres et des fonctions*, Genève : Éditions Metropolis.
- MOREAU, Thérèse (1994) : *Pour une éducation épiciène*, Lausanne : Éditions Réalités sociales.
- MOREAU, Thérèse (1991) : *Le langage n'est pas neutre : réflexions sur les discriminations touchant les femmes et les hommes dans l'information professionnelle et Guide de rédaction non discriminatoire*, Lausanne : Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle.
- NIDA, Eugene A. (1949) : *Morphology: The Descriptive Analysis of Words*, Ann Arbor : University of Michigan.
- NIEDZWIECKI, Patricia (1994) : *Au féminin ! Code de féminisation à l'usage de la francophonie*, Paris : Librairie Nizet.
- NUGARA, Silvia (2012) : « Nommer la violence dite privée : une dynamique entre langue, discours et genre », in : BAIDER, Fabienne H. – ELMIGER, Daniel (éds.)

- : *Intersexion. Langues romanes, langue et genre*, Muenchen : LINCOM Europa, 147–159.
- OAKLEY, Ann (1972) : *Sex, Gender and Society*, London : Temple Smith.
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2008) : *Banque de dépannage linguistique*. [<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html>] [consulté le 17/08/2014].
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2012) : *Le grand dictionnaire terminologique*. [<http://www.granddictionnaire.com/>] [consulté le 17/08/2014].
- PLANELLES IVÁÑEZ, Montserrat (1996) : « L'influence de la planification linguistique dans la féminisation des titres en France et au Québec : deux résultats différents en ce qui a trait à l'usage », *Revue québécoise de linguistique* 24(2), 71–107.
- PLEŠKO, Martin (2014) : « Féminisation linguistique en français : le cas des offres d'emploi », in : *Agapes francophones 2013. Études de lettres francophones. Actes du XI^e Colloque International d'Études Francophones CIEFT 2014 « Le texte en contexte »*, Timișoara : Universitatea de Vest din Timișoara, 227–238.
- PLEŠKO, Martin (2012a) : « L'état de la féminisation en français », *Philologia* 22(1–2), 53–62.
- PLEŠKO, Martin (2012b) : « La féminisation linguistique en milieu francophone », *Romanica Olomucensia* 24(2), 151–158.
- PLEŠKO, Martin (2012c) : « Rodové stereotypy v učebniciach francúzštiny ako cudzieho jazyka », *XLinguae. European Scientific Language Journal* 5(2), 28–34.
- PLEŠKO, Martin (20012d) : *Názvy povolání v ženskom rode v učebniciach francúzštiny ako cudzieho jazyka* (mémoire de master), Banská Bystrica : Université Matej Bel.
- PRADALIER, Nicole (2012) : « Homme, hommes, homme », in : BAIDER, Fabienne H. – ELMIGER, Daniel (éds.) : *Intersexion. Langues romanes, langue et genre*, Muenchen : LINCOM Europa, 121–131.
- REY, Alain (2000) : *Dictionnaire historique de la langue française* (tomes 1–3), Paris : Dictionnaire le Robert.
- REY, Alain (1972) : « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », *Langue Française* 16, 4–28.
- REY-DEBOVE, Josette – REY, Alain (2013) : *Le Petit Robert : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris: Dictionnaire Le Robert – SEJER.
- RHODES-ROBINSON, Skye (2007) : *The Feminization of French Profession Words*. [<http://www.swarthmore.edu/SocSci/Linguistics/Papers08/rhodesrobinsonsky e.pdf>] [consulté le 05/02/2012].
- ROUSSEAU, Jean (1998) : *Madame la Ministre. La Féminisation des noms en dix questions*, Sèvres : CIEP. [<http://ciep.fr/chroniq/femi/fem.pdf>] [consulté le 24/04/2009].
- SAUSSURE DE, Ferdinand (1971) : *Cours de linguistique générale*, Paris : Éditions Payot.
- SÉNAC-SLAWINSKI, Réjane (2007) : *L'ordre sexué. La perception des inégalités femmes-hommes*, Paris : PUF.
- SERVICE DE TRADUCTION DU GOUVERNEMENT (2002) : *La féminisation au gouvernement de l'Ontario*, Toronto (Ontario).
- SIMARD, Guy (1984) : « La féminisation », *Québec science* 56, 54–56.
- SINGY, Pascal (1998) : *Les femmes et la langue : l'insécurité linguistique en question*, Lausanne : Delachaux et Niestlé.
- SITE DES ÉDITIONS LAROUSSE : *Dictionnaire de français Larousse*. [www.larousse.fr/dictionnaires] [en ligne].
- SPERBER, Dans – WILSON, Deirdre (1986) : *La pertinence. Communication et cognition*,

- Paris : Les Éditions de Minuit.
- TEIXIDO, Sandrine – LHÉRÉTÉ, Héloïse – FOURNIER, Martine (2014) : « Les gender studies pour les nul(-le)s », in : *Sciences humaines*.
[http://www.scienceshumaines.com/les-gender-studies-pour-les-nul-le-s_fr_27748.html] [consulté le 31/07/2014].
- TROUBETSKOÏ, Nikolai (1931) : « Die phonologischen System », *Travaux du Cercle linguistique de Prague* 4, 96–116.
- UVÍROVÁ, Jitka (2003) : « Eve extraite de la côte d'Adam ? À propos du féminisme – surtout grammatical », *Acta Universitatis Palackianae Olomucensia Facultas Philosophica Philologica* 80 - *Romanica Olomucensia* 12, 89–100.
- VIEL, Michel (1984) : *La notion de 'marque' chez Troubetzkoy et Jakobson : un épisode de l'histoire de la pensée structuraliste*, Paris : Didier Érudition.
- VIENNOT, Éliane (2014) : *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly : Éditions iXe.
- WHORF, Benjamin Lee (1969) : *Linguistique et anthropologie : les origines de la sémiologie*, Paris : Éditions Denoël.
- YAGUELLO, Marina (2002) : « Le féminin comme catégorie biologique, sociale et grammaticale. Étude comparée du français et de l'anglais », in : MATHIEU, Marie-Jo (éd.) : *Extension du féminin. Les incertitudes de la langue*, Paris : Honoré Champion, 59–67.
- YAGUELLO, Mariana (1978) : *Les mots et les femmes*, Paris : Payot.

Annexe : Les textes officiels réglant la féminisation linguistique

La France

Première édition	Titre	Féminisation	
		lexicale	des textes
1986	Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre	X	
1998	Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre	X	
1998	Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre	X	
1999	Femmes, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions	X	

La Belgique

Première édition	Titre	Féminisation	
		lexicale	des textes
1993	Décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre	X	
1993	Arrêté établissant les règles de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre	X	
1994	Mettre au féminin	X	X

Le Québec

Première édition	Titre	Féminisation	
		lexicale	des textes
1979	Avis de recommandation <i>Féminisation des titres</i> relatif à l'emploi des formes féminines et à l'accord du déterminant au féminin	X	X
1981	Avis de recommandation <i>Féminisation des titres: affichage des postes</i> proposant les principes d'écriture des titres et des fonctions, l'intégrité des mots utilisés, et le recours aux termes génériques et aux tournures neutres	X	X
1982	Liste <i>Appellations d'emplois utilisées comme titres sur les avis de concours : terme masculin et terme féminin</i>	X	
1984	Liste des formes féminines des titres d'emploi dans <i>La féminisation des titres d'emplois</i>	X	
1986	Titres et fonctions au féminin : essais d'orientation de l'usage	X	
1988	Guide pour la rédaction des textes non sexistes <i>Pour un genre à part entière</i>		X
1991	Au féminin : guide de féminisation des titres de fonctions et des textes		X
2005	Guide de féminisation des noms communs de personne	X	X
2006	Avoir bon genre à l'écrit : guide de rédaction épiciène		X
2014	Le français au bureau		X

La Suisse – le niveau fédéral ou « romand »

Première édition	Titre	Féminisation	
		lexicale	des textes
1991	La formulation non sexiste des actes législatifs et administratifs	X	X
1993	Circulaire de la Chancellerie fédérale du 19 août 1993 sur la Formulation non sexiste	X	X
1994	Pour une éducation épïcène : guide de rédaction et de ressources pour documents scolaires s'adressant aussi bien aux filles qu'aux garçons (brochure scolaire)		X
1998	Recommandations concernant l'égalité linguistique entre femmes et hommes	X	X
2000	Guide de formulation non sexiste des textes administratifs et législatifs de la Confédération		X
2001	Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène		X
2001	Écrire les genres : guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène	X	X

La Suisse – le niveau cantonal ou intercantonal

Première édition	Titre	Féminisation	
		lexicale	des textes
1991	Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions (Genève et Jura)	X	
BERNE			
1992	Directives de la Commission de rédaction concernant une formulation des actes législatifs qui respecte l'égalité des sexes		X
FRIBOURG			
1998	Recommandations concernant l'égalité linguistique entre femmes et hommes	X	X
2003	D3 : Formulation non sexiste. <i>Technique législatives. Directives et informations.</i>	X	X
GENÈVE			
1988	Règlement relatif à l'usage de la forme féminine des noms de métier, de fonction, de grade ou de titre dans les actes officiels du 7 septembre 1988	X	X
2002	Proposition de motion pour la suppression de l'usage automatique de la forme féminine des noms de métier, de fonction, de grade ou de titre dans les actes officiels 26 avril 2002	X	
JURA			
1994	Directives sur la féminisation et le langage épïcène des actes législatifs, judiciaires et administratifs du 6 décembre 1994		X
NEUCHÂTEL			
1995	Règlement concernant la formulation non sexiste des textes officiels 30 mai 1995	X	X
VAUD			
2008	L'égalité s'écrit : Guide de rédaction épïcène	X	X